MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Sixième séance – Lundi 27 juin 2005, à 20 h 30

Présidence de Mme Catherine Gaillard-Iungmann, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Christian Ferrazino* et *Patrice Mugny*, conseillers administratifs, *MM. Sébastien Bertrand*, *Sylvain Clavel*, *Mme Liliane Johner*, *MM. Bruno Martinelli*, *Jean-Pierre Oberholzer*, *Jean-Pierre Oetiker*, *Mme Caroline Schum* et *M. François Sottas*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, et *M. Pierre Muller*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 16 juin 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 27 juin et mardi 28 juin 2005, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 470 000 francs, ramené à 1 000 000 de francs, destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6e et 7e étages, pour accueillir la direction et l'administration du Service social, situés au 100, rue de la Servette, parcelle 3123, feuille 29, section Genève Petit-Saconnex (PR-357 A)[1].

Rapporteuse : Mme Béatrice Graf Lateo.

La commission des travaux s'est réunie les 5 janvier, 9 mars, 27 avril et 25 mai 2005, sous les présidences de MM. Alain Marquet et Roberto Broggini, pour étudier cette proposition. Que Mme Ursi Frey, qui a assuré la prise de notes des séances, soit remerciée de cet important travail.

Rappel de la proposition

Le Conseil administratif explique que, à la suite de la révision du dispositif socio-sanitaire cantonal et pour mieux faire face à l'évolution des besoins des populations les plus fragilisées, le Service social de la Ville de Genève (SSVG) a dû se réorganiser en profondeur. La direction a été renforcée et la présence de collaborateurs sur trois sites différents (rue Dizerens 25, rue Dancet 22 et rue Chan-

[1] «Mémorial 162e année»: Proposition, 1359.

dieu 8) rendent difficiles la coordination et la gestion de l'ensemble du service. C'est la raison pour laquelle le Conseil administratif entendait installer le siège administratif du SSVG dans les locaux du 100, rue de la Servette, les locaux laissés vacants permettant d'effectuer des rocades pour d'autres services administratifs, dont la Délégation à la jeunesse.

Les locaux dont il est question constituent la totalité des deux derniers niveaux de l'immeuble construit à la fin des années 1960, soit le 6e et 7e étage. Les affectations précédentes de ces locaux ont laissé les lieux dans un état très médiocre. Il est dès lors à relever que des travaux importants sont à entreprendre, quelle que soit l'affectation des locaux.

La rénovation des lieux exige la mise à nu de quasiment tous les supports, la remise en état des fenêtres, des vitrages et des menuiseries. Il faut aussi compter sur la suppression d'une cuisine scolaire et de quelques équipements attenants.

La distribution électrique, à refaire en grande partie, sera accompagnée d'un réseau informatique jusqu'ici inexistant. Les travaux d'acheminement de la fibre optique intègrent quelques interventions importantes hors de l'immeuble.

Le chauffage et la ventilation sont aussi concernés par le constat de vétusté des installations. Les sanitaires, dont les faïences, carrelages et appareils, sont très vétustes et doivent être complètement refaits.

Le niveau de finition des futures surfaces de bureaux reste dans les standards appliqués par la Ville pour ce type d'utilisation. Les matériaux prévus, notamment les linoléums, sont garants d'un entretien facile et économique.

La surface importante des locaux à rénover, les impératifs récents liés au développement durable et à l'économie d'énergie en liaison avec les lois en application depuis le 1er février 2003, obligent à une attention particulière portée à ces questions.

Séance du 5 janvier 2005

Audition du Comité de gestion immobilière (COGESIM), représenté par MM. Eric Hermann, directeur du département municipal des finances, Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, et Jean-Richard Baillif, de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions

M. Ruffieux présente le Comité de gestion immobilière (COGESIM). Le Conseil administratif estimait qu'il fallait créer un comité pour s'occuper de la localisation des services et pour coordonner les besoins entre les départements. Le département des finances et de l'administration générale ainsi que le départe-

ment de l'aménagement, des constructions et de la voirie en assument la responsabilité conjointe, mais tous les directeurs des départements sont invités à participer et à faire valoir leurs besoins. Le COGESIM s'est occupé de définir une norme d'occupation pour les bureaux. Il a été admis une moyenne de 11 à 13 m^2/personne pour les espaces ouverts et de 14 m^2/personne pour les bureaux fermés, tout en tenant compte du niveau hiérarchique du poste, mais également de la nature de l'activité pour déterminer la surface attribuée.

Les besoins des services doivent être entérinés par les directions des départements et le Conseil administratif. Les personnes auditionnées présentent un document intitulé «Rocades», qui recense depuis 2002 les besoins des services, les acquisitions, l'état des locations, les déménagements intervenus, les emménagements prévus, les libérations de surfaces ainsi engendrées, etc. Il en ressort qu'une grande partie du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie sera regroupée au 25 de la rue du Stand, sauf la présidence et la direction, qui resteront à la rue de l'Hôtel-de-Ville 4, avec le Service des ressources humaines. Les aménagements de l'immeuble de la rue du Stand 25 coûteront 6 500 000 francs et 230 personnes y travailleront.

Si le Service social part à la rue de la Servette, des loyers pourraient être économisés et la Délégation à la jeunesse pourrait être relogée à la rue Dizerens.

Concernant les acquisitions depuis 2002, M. Ruffieux précise que l'immeuble à la rue du Stand 25 répond à un besoin de l'administration et que d'autres locaux ont été acquis pour des logements. Un commissaire pense qu'il existe un fort potentiel d'aménagements, également pour l'administration, à la gare des Eaux-Vives et demande ce qu'il en est. M. Ruffieux répond que le terrain de la gare des Eaux-Vives ne figure pas sur la liste, car il a été acquis avant 2002. Cent vingt logements y sont prévus en plus du Théâtre de la Comédie, un équipement majeur nécessaire à la Ville de Genève. La Ville n'est pas seul maître à bord et une fondation de valorisation pour ces terrains est mise en place, avec les CFF notamment.

Un commissaire pense qu'il manque deux colonnes au tableau présenté: les surfaces en mètres carrés et le nombre d'employés qui les utiliseront, l'espace nécessaire n'étant pas le même pour les personnes travaillant beaucoup à l'extérieur par rapport à d'autres qui ne se déplacent pas. M. Ruffieux ajoute que le COGESIM a lancé une étude pour savoir dans quelle mesure certaines personnes pourraient se partager la place de travail (travail à temps partiel).

Un commissaire demande si le Conseil administratif a la volonté de regrouper les bureaux de l'administration appelés à travailler en commun, plutôt que d'avoir la dispersion actuelle. M. Hermann explique que c'est ce qui va se passer avec le 25 de la rue du Stand et que d'autres services seront également regroupés. M. Ruffieux ajoute que les ingénieurs du Service de l'énergie et la Direction des

systèmes d'information (DSI) viendront aussi à la rue du Stand. Répondant à une commissaire qui demandait quel(s) service(s) du département de l'aménagement et des constructions ne se trouvera(ont) pas au 25 de la rue du Stand, il indique que seuls la présidence et la direction du département, ainsi que le Service d'urbanisme ne seront pas dans le bâtiment, mais que ce service sera dans le périmètre de la rue du Stand, proche du Registre foncier et du Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Avec le déménagement du Service des ressources humaines au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, le Secrétariat du Conseil municipal, l'Agenda 21 et le département des sports et de la sécurité se trouveront au 4, cour Saint-Pierre.

Un commissaire demande si l'on ne pourrait pas regrouper d'autres services de l'administration sur le site d'Artamis. M. Ruffieux répond que tout est possible, mais qu'un plan prévoit 70% de logements et 30% de surfaces commerciales.

Un commissaire rappelle que, lors de la discussion en séance plénière pour l'achat de l'immeuble de la rue du Stand, il avait été dit que les locaux libérés par les bureaux pourraient être aménagés pour y faire des logements. Est-ce que cela a été fait, est-ce prévu de le faire et pour combien de logements?

M. Ruffieux rappelle qu'un centre d'action sociale et de santé (CASS) sera aménagé aux Grottes dans les locaux de la DSI, que des surfaces seront libérées à la rue Fort-Barreau, qu'on renonce à des locaux appartenant à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels, à Château-Bloc et à d'autres endroits. On désengorge également le Secrétariat du Conseil municipal au Palais Eynard. M. Hermann ajoute que les anciens bureaux du syndicat Unia seront libérés. Antérieurement, des logements s'y trouvaient et pourront être réaménagés grâce aux nouveaux bureaux à la rue du Stand. A très long terme, on pourrait même déplacer le département des finances pour aménager les locaux en logements, probablement six.

Lors de l'examen des plans de l'immeuble du 25 de la rue du Stand, un commissaire rappelle les nombreuses interventions des conseillers municipaux pour augmenter le nombre d'apprentis engagés par la Ville, ce qui semble difficile en raison du manque de locaux. M. Ruffieux répond qu'il a été tenu compte d'un certain nombre de places pour des stagiaires, mais c'est assez modeste. Une marge de manœuvre existera peut-être un jour, mais pas tout de suite. On devra peut-être faire des travaux dans les locaux de la Voirie, où d'autres possibilités existent.

Un commissaire aimerait savoir comment est calculé le nombre de mètres carrés par collaborateur, par exemple s'il comprend la surface des vestiaires et des locaux communs. M. Baillif répond que l'ensemble des surfaces y compris

celles de circulation est pris en compte. Les salles de conférence sont traitées à part, mais elles sont indispensables. Ce besoin en surface est assez difficile à calculer et on doit se baser sur la pratique.

Audition de MM. Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, et Jean-Michel Perrin, du Service des bâtiments

M. Perrin présente l'immeuble situé au 100 de la rue de la Servette, construit dans les années 1960. Des travaux importants n'y ont jamais été entrepris et les locaux sont vides depuis environ quatre ans. On démolirait pratiquement tout l'intérieur, sauf la dalle et le plafond. On créerait une réception et une cafétéria. On referait les installations sanitaires et électriques, ainsi que l'informatique (fibre optique). Un des deux ascenseurs ne dessert que le 7e étage, qui dispose d'une entrée séparée. L'autorisation de construire est en force depuis deux ans. Elle est encore valable, car elle a été prolongée. Selon la proposition PR-357, la surface des deux étages est de 632 m^2 et le prix du mètre carré est de 2326 francs après travaux.

Les commissaires s'étonnent que l'étude n'ait pas prévu l'accès pour les personnes handicapées (ascenseur et W.-C.). M. Ruffieux pense qu'on devrait mettre un des ascenseurs aux normes pour l'accès des handicapés. Cela pourrait coûter 60 000 francs, un montant peu élevé. A la question d'une commissaire sur le nombre de personnes appelées à travailler dans ces deux étages, il est répondu que 17 bureaux de dimensions variables y seront créés. Elle s'étonne que ce projet soit présenté seulement maintenant, alors qu'une autorisation est en force depuis 2002. M. Perrin répond qu'il était question, au départ, de loger dans ces locaux un CASS ou les agents de ville.

M. Perrin indique qu'un dentiste s'était installé dans une des parties et qu'on peut imaginer que des activités professionnelles existaient dans ce bâtiment depuis le début. Cela ressort également des plans.

De nombreux commissaires ne comprennent pas comment la Ville de Genève a pu laisser vides des locaux pendant quatre ans, alors qu'on a d'immenses problèmes pour loger des gens et qu'on manque de bureaux. Ces surfaces sont dans un état correct et des personnes pourraient y être logées provisoirement.

Un commissaire pense que ces locaux sont suffisants pour y loger les services de M. Tornare. L'aménagement de ces locaux coûterait moins cher que les travaux de la villa Moynier et ces bureaux sont mieux adaptés qu'une maison dans un parc.

Les commissaires pensent que la terrasse pourrait être couverte et que l'on pourrait ainsi agrandir la surface à disposition. Un commissaire suggère de visiter les locaux, ce qui est accepté par la majorité de la commission.

Séance du 9 mars 2005

Visite du bâtiment en compagnie de MM. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et Bruno Rüssbach, architecte au Service des bâtiments

Le président rappelle que, récemment, il a été évoqué que le Service des écoles et institutions pour l'enfance pourrait occuper ces locaux au lieu du Service social, puisqu'il semble qu'on s'achemine vers un refus de loger le Service des écoles et institutions pour l'enfance à la villa Moynier. M. Meylan dit qu'une étude envisage même l'installation de la Délégation à la jeunesse. Aujourd'hui, il n'est pas facile de connaître les futurs occupants des lieux et de savoir combien de postes à 100% seront concernés, mais les dernières informations indiquent que ce seront le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse. Donc, des vérifications devront encore être faites pour la meilleure utilisation des surfaces. M. Meylan répond à une commissaire qu'une cinquantaine de personnes pourraient travailler dans ces locaux.

Il est exclu de créer un espace chauffé sur la terrasse, en raison du gabarit et de la densité autorisés. Le programme des travaux est relativement simple: réfection des peintures et des sols, mise aux normes des sanitaires et de l'installation électrique ainsi que changement des fenêtres. Les travaux devraient durer quatre mois. Répondant à un commissaire, M. Meylan indique que, si les travaux d'entretien nécessaires sont effectués, le bâtiment peut encore durer cinquante ans, même si à une époque on construisait les bâtiments pour une durée de vingt ans. En général, on les entretient pour rallonger cette durée. Le commissaire ajoute que la structure du bâtiment a été revue, il y a quelques années, et que des travaux de traitement de la carbonatation ont également été entrepris. Par contre, rien n'a été fait sur le plan phonique.

Plusieurs commissaires trouvent qu'il faudrait transformer au moins un des ascenseurs et un W.-C. pour les rendre accessibles aux handicapés. M. Rüssbach signale qu'intervenir au niveau des ascenseurs n'est pas facile et que, comme ils ne desservent pas tous les étages, il faut descendre à pied un demi-étage. Selon un commissaire, il faudrait modifier la cabine, qui n'est pas conforme aux normes pour les personnes handicapées, et le coût des travaux devrait être inférieur à 100 000 francs.

Le président indique qu'il a entendu dire que le Service social pouvait encore patienter, ce qui permettrait au Service des écoles et institutions pour l'enfance de libérer les locaux loués à la rue de l'Athénée.

Lors de la discussion qui suit, certains commissaires rappellent que la commission des travaux ne doit pas voter des crédits de construction sans connaître l'affectation exacte des lieux. Or, à ce jour, cette affectation est encore floue.

Pour d'autres commissaires, il devient urgent de loger les deux services dont il est question, car ils sont beaucoup trop à l'étroit dans leurs locaux actuels, d'autant plus que ce bâtiment est vide depuis quatre ans.

Le président est saisi de la proposition consistant à écrire un courrier à MM. Tornare et Ferrazino, demandant quelle sera l'affectation précise des locaux situés au 100 de la rue de la Servette, un plan d'implantation, le nombre de personnes concernées, le coût additionnel pour l'adaptation des ascenseurs, le détail des honoraires de promotion et la raison pour laquelle on engage des architectes, ainsi qu'une éventuelle modification du crédit.

Lors du vote, les commissaires acceptent à l'unanimité de procéder ainsi.

Séance du 27 avril 2005

Le président a dû annuler le traitement de la proposition PR-357, car il a reçu la veille un message de M. Ruffieux l'informant que, après consultation avec M. Hermann, ils ne seront pas à même d'apporter des réponses aux questions des commissaires. Une réponse du Conseil administratif est en effet attendue et l'audition ne pourra pas avoir lieu avant le 11 mai 2005. Mais, à cette date, la commission des travaux aura une visite sur place au parc La Grange et d'autres points figurent déjà à l'ordre du jour de cette séance et des suivantes.

Séance du 25 mai 2005

Audition du COGESIM, représenté par MM. Eric Hermann, directeur du département des finances, et Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, qui remplace M. Ruffieux

Le président précise qu'il a été souhaité d'ajouter à l'ordre du jour le sujet de la villa Plonjon (proposition PR-376), mais que ce point ne sera pas abordé, car les personnes auditionnées n'avaient pas été informées.

M. Hermann annonce que de nouvelles décisions sont intervenues quinze jours auparavant concernant les locaux à la rue de la Servette: ils seront occupés par le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse. La salle de conférence sera commune. Le Service social restera à la rue Dizerens.

M. Meylan rappelle que l'atelier d'architecte qui étudie le projet a déjà travaillé dans le cadre de la villa Moynier. Cinquante-deux places de travail sont disponibles, ce qui correspond aux besoins des deux services. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance occupera le 6e étage et une petite surface au 7e étage, avec une entrée autonome. La Délégation à la jeunesse occupera

l'autre partie du 7e étage. Reste en suspens une étude concernant l'ascenseur. Le deuxième ascenseur n'accède pas au 7e étage. En termes de coûts, il n'y a pas de modification par rapport à ce qui a été présenté. Il restera une petite marge pour quelques postes de travail.

Un commissaire s'étonne qu'aucune place n'ait été prévue pour les apprentis, alors que cela fait dix ans que le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a pas pu engager d'apprentis pour une question de place. M. Meylan répond qu'il existera une marge de manœuvre de deux ou quatre places. Le personnel est souvent sur le terrain, un peu comme les agents municipaux, mais M. Meylan ne peut pas s'engager davantage concernant les apprentis. M. Hermann ajoute que les apprentis sont à 40% en cours et que l'on pourra certainement s'arranger.

A propos de l'ascenseur, M. Meylan répond que les utilisateurs aimeraient avoir un des ascenseurs à usage propre, pour ne pas se mélanger aux locataires des appartements. A l'entresol, on se trouve devant un ascenseur et au 7e étage devant deux ascenseurs. Si l'on peut raisonnablement faire les travaux demandés, on les fera, sinon on y renoncera. Interrogé sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, M. Meylan indique qu'il serait possible de créer une rampe d'accès jusqu'à l'entresol pour qu'elles puissent accéder à l'ascenseur, mais que, pour l'instant, cela n'est pas prévu.

Un commissaire signale que, à partir de 50 postes de travail, les ascenseurs doivent être adaptés pour les personnes handicapées. Il se déclare également étonné par le montant élevé des travaux. Il a connaissance de bureaux rénovés de manière importante pour un montant bien inférieur. M. Meylan précise que le service concerné a vérifié les chiffres. Il faut comprendre les montants du crédit d'étude comme des montants maximaux. Les travaux seront mis en soumission et des économies sur les coûts pourraient être réalisées.

Une commissaire demande si le partage des postes a été envisagé pour les personnes travaillant par exemple à temps partiel ou celles qui sont souvent sur le terrain. M. Meylan dit que cela est possible pour la Délégation à la jeunesse, mais que les employés du Service des écoles tiennent à leur bureau.

Selon M. Meylan, il y aura 33 postes de travail pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance (dont 7 au 7e avec une entrée séparée) et entre 17 à 19 postes pour la Délégation à la jeunesse. La surface au 6e est de 401 m^2, celle du 7e de 322,5 m^2, soit 723,5 m^2 au total (voir plan annexé).

M. Meylan indique que la mise à disposition des locaux est souhaitée pour février 2006. Ce sera possible si cette proposition est adoptée par le Conseil municipal avant l'été. Les travaux prendront quatre à cinq mois.

Un commissaire demande s'il ne serait pas plus rationnel de n'avoir qu'une seule salle de conférence et une cafétéria pour les deux services. M. Meylan

répond qu'il a été demandé à l'architecte de prévoir une seule salle de conférence, mais que, avec les accès indépendants aux services, il a fallu modifier les plans et créer deux petites salles. S'il faut des postes de travail supplémentaires, une de ces surfaces permettrait d'en créer plus tard. La Délégation à la jeunesse est d'accord de prêter la salle de conférence du 7e au Service des écoles.

Un commissaire s'étonne qu'il faille changer les vitrages dans ces deux étages, alors que cela n'est pas prévu dans le reste du bâtiment et que cela se fera dans quelques années, lorsqu'on rénovera le bâtiment. M. Meylan répond qu'on pourrait ne pas faire ces travaux, mais qu'on réalise des économies d'énergie en changeant les vitrages.

Discussion et vote

Certains commissaires rappellent qu'une des motivations pour installer le Service des écoles et institutions pour l'enfance à la villa Moynier était d'économiser le loyer payé à la rue de l'Athénée. Il n'en sera rien, puisque la direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement restera là-bas. Par ailleurs, ils ont toujours pensé que l'activité de la Délégation à la jeunesse était plutôt liée au Service social qu'au Service des écoles et institutions pour l'enfance. Un commissaire répond que la Délégation à la jeunesse a été créée au sein du Service des écoles et institutions pour l'enfance. C'est pourquoi ces deux services travaillent ensemble.

Des commissaires estiment que les travaux coûtent cher et que la commission pourrait enlever 10% du montant. Certains se demandent s'il est nécessaire de changer tout le mobilier des services. Une commissaire croit comprendre que le mobilier ne figure pas dans la proposition. Elle rappelle que, pour le crédit d'étude de la villa Moynier, le Conseil administratif était revenu avec une deuxième proposition diminuée, notamment, d'un montant pour le mobilier, car il avait été indiqué que le Service des écoles et institutions pour l'enfance conserverait son mobilier. Elle pense qu'il en ira de même avec cette proposition.

Un commissaire propose un amendement consistant à demander qu'un poste d'apprenti soit créé au sein de la Délégation à la jeunesse et deux postes d'apprenti au Service des écoles et institutions pour l'enfance, d'autant plus qu'ils suivent des cours deux jours par semaine. D'autres pensent que cette problématique est différente et qu'il ne convient pas de l'intégrer dans cette proposition.

Des commissaires pensent qu'il faut faire confiance au nouveau responsable du Service des bâtiments, qui gèrera au mieux la somme votée. Dernièrement, de l'argent a pu être rétrocédé, car un crédit n'avait pas été totalement

utilisé. Il faut maintenant avancer et ne pas retarder ces travaux, afin de loger ces services qui sont à l'étroit, d'autant plus que ces locaux sont restés vides de nombreuses années. La question des apprentis ou stagiaires est importante. Les difficultés des jeunes augmentant, il faudra peut-être que la Délégation à la jeunesse travaille dans les quartiers. Certains pensent que les CASS sont sous-occupés, ce qui est contesté par des commissaires impliqués dans leur gestion.

Un commissaire propose de diminuer le montant du crédit de 470 000 francs pour arriver à 1 million de francs.

Soumise au vote, cette proposition est acceptée par 7 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 S) contre 6 non (2 S, 2 AdG/SI, 2 Ve) et 1 abstention (DC).

Il n'est donc plus nécessaire de se prononcer sur la diminution de 10% du crédit.

L'amendement concernant l'engagement d'apprentis est soumis au vote, soit: «Il convient de prévoir une place de travail pour un apprenti à la Délégation à la jeunesse et deux places pour des apprentis au Service des écoles et institutions pour l'enfance.»

Soumise au vote, cette proposition est acceptée par 8 oui (1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 2 Ve) contre 1 non (UDC) et 5 abstentions (1 UDC, 3 L, 1 R).

Afin de faire correspondre la proposition à la nouvelle destination des locaux, ce qui évite de demander une confirmation écrite au Conseil administratif précisant que les locaux seront bien attribués aux deux services dont il est question, le président met au vote une nouvelle formulation.

Après discussion, il propose de remplacer, dans l'article premier du projet d'arrêté, «la direction et l'administration du Service social» par: «le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse».

Le président soumet aux voix cet amendement ainsi que l'ensemble de la proposition PR-357.

Cette proposition amendée est acceptée par 13 oui (1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6e et 7e étages, pour accueillir le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse, situés au 100, rue de la Servette, parcelle N° 3123, feuille N° 29, section Genève Petit-Saconnex.

Art. 2. – Il convient de prévoir une place de travail pour un apprenti à la Délégation à la jeunesse et deux places pour des apprentis au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 4. – Un montant de 10 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: plans des 6e et 7e étages du 100, rue de la Servette

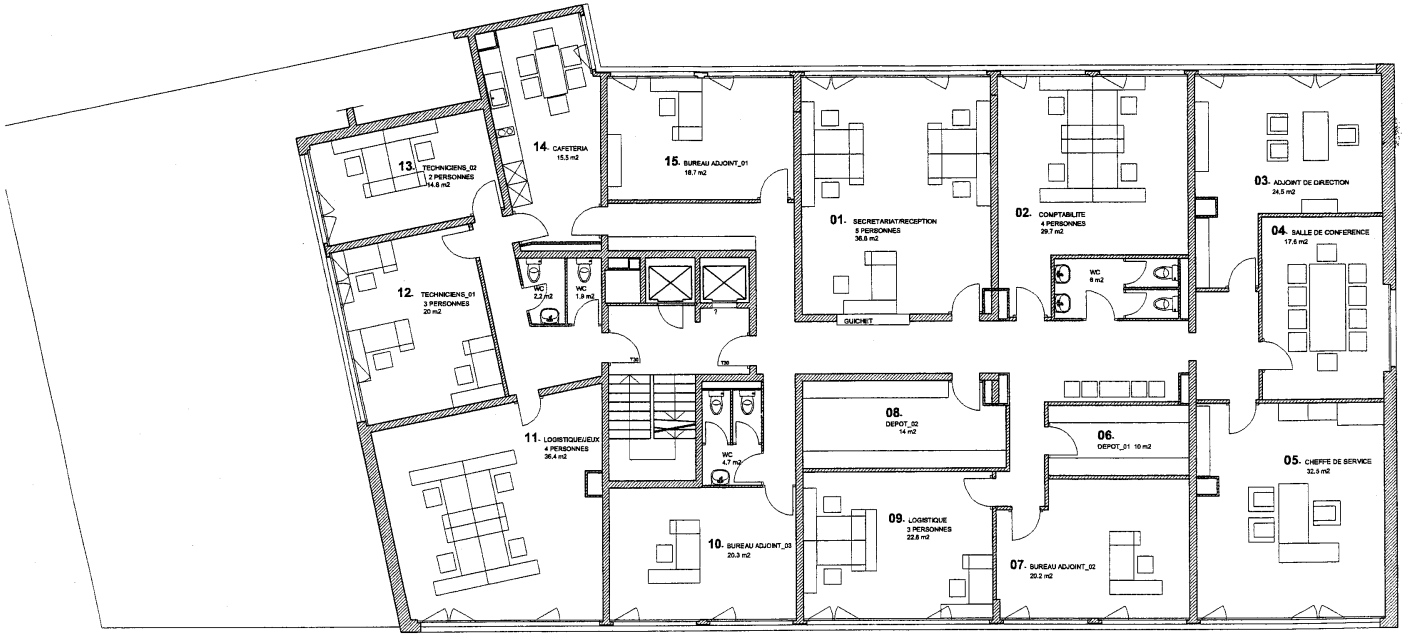

TELIER D'ARCHITECTES
PITSAS Athanase arch. FAS / SIA
ANGHI Dominique arch. EPF / SIA
ue Muzy CP 6540 1211 GENEVE 6 T. +41.22.700.22.23 F. +41.22.700.22.39 E. as.dz.architectes@vtxnet.ch

SERVICE DES ECOLES ET INSTITUTION POUR L'ENFANCE

6ème étage

100 rue de la Servette
6ème étage
1/100
17.05.05

0007-servette 100

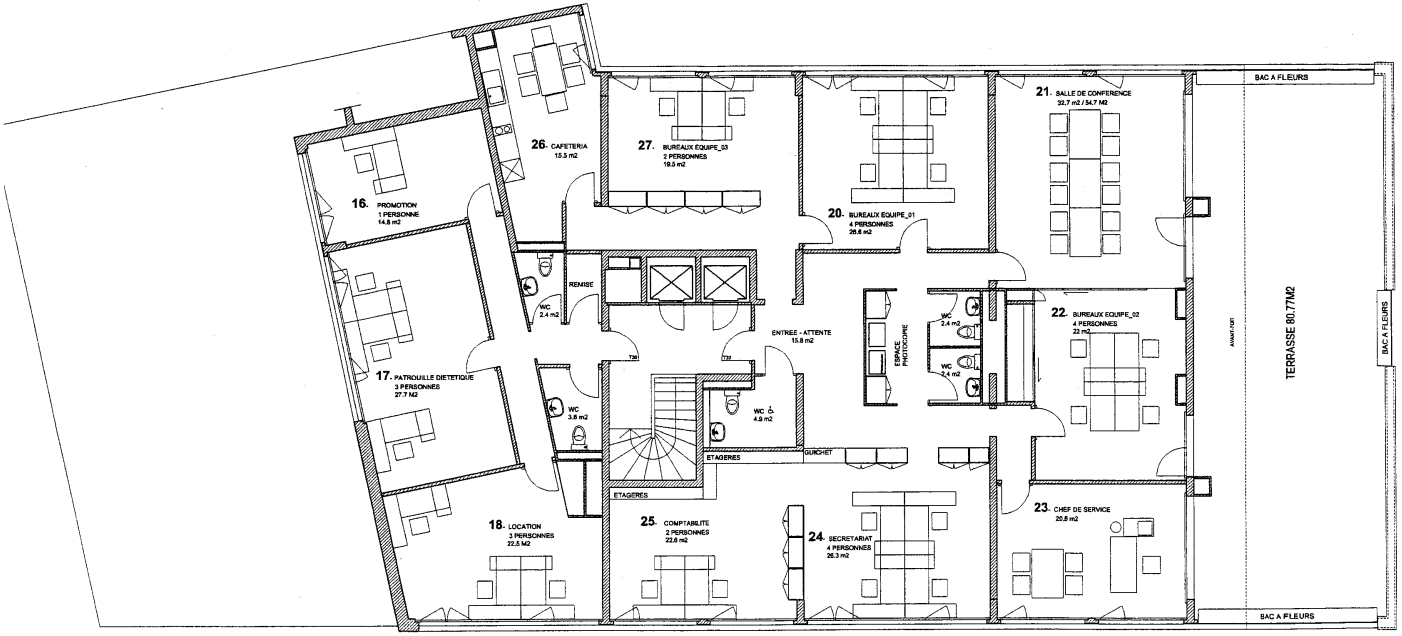

TELIER D'ARCHITECTES
PITSAS Athanase arch. FAS / SIA
ANGHI Dominique arch. EPF / SIA
rue Muzy CP 6540 1211 GENEVE 6 T. +41.22.700.22.23 F. +41.22.700.22.39 E. as.dz.architectes@vtxnet.ch

DELEGATION JEUNESSE /SERVICE DES ECOLES ET INSTITUTION POUR L'ENFANCE

7ème étage

100 rue de la Servette
7ème étage
1/100
17.05.05

0007-servette 100

Premier débat

M^me^ Béatrice Graf Lateo (S). Je prends la parole au nom de l'Alternative. L'étude de cette proposition a permis à la commission des travaux de prendre connaissance des réflexions du Conseil administratif sur la coordination et la localisation des services de l'administration, en auditionnant les responsables du Comité de gestion immobilière (COGESIM). Ceux-ci ont expliqué quelles sont les normes en matière d'occupation des locaux. Ainsi, il a été prévu dans cette proposition que les éducateurs de la Délégation à la jeunesse, dont le travail principal est d'être sur le terrain, pouvaient se partager des bureaux.

Les commissaires, qui ont amendé la proposition pour que trois places de travail pour des apprentis soient prévues au 100, rue de la Servette – un pour la Délégation à la jeunesse et deux pour le Service des écoles – sont persuadés que ces jeunes, qui sont absents deux jours par semaine pour suivre leurs cours, peuvent partager un poste de travail avec des personnes occupées à temps partiel. Cette manière de voir permettrait d'engager de nombreux apprentis dans d'autres services.

Pour rappel, lorsque la commission des travaux a commencé l'étude de cette proposition, il s'agissait de loger le Service social dans les locaux des 6^e^ et 7^e^ étages du 100, rue de la Servette. Comme la commission des travaux étudiait en parallèle la proposition PR-339 sur la villa Moynier, il est apparu qu'il serait plus judicieux de loger le Service des écoles et institutions pour l'enfance dans ces locaux. La commission a donc attendu, avant de poursuivre l'étude de cette proposition, la confirmation du Conseil administratif, qui a bien accueilli l'idée d'installer le Service des écoles et institutions pour l'enfance ainsi que la Délégation à la jeunesse – soit environ 52 postes de travail – sur cette artère de la rive droite. Les commissaires se réjouissent que ces services, à l'étroit actuellement, puissent bientôt occuper ces locaux qui n'ont que trop longtemps été laissés vides. Ils ont aussi demandé d'étudier l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Cela dit, les socialistes se sont étonnés du coût de cette rénovation et la possibilité de diminuer de 10% ce crédit a été évoquée, avant qu'un camarade ayant participé à la rénovation d'un immeuble pour un coût bien moindre ne fasse la proposition de diminuer de 470 000 francs le crédit demandé. Si le reste de notre groupe et l'Alternative ne l'ont pas suivi, l'amendement a néanmoins été accepté. Toutefois, aujourd'hui, l'Alternative vous demande de revenir sur ce vote, car les commissaires n'ont pas les éléments pour se déterminer sur une coupe de cette ampleur. En effet, nous pensons qu'il faut faire confiance aux services de l'administration, qui nous ont assurés qu'ils contrôleront au mieux les coûts et qu'une rétrocession d'argent est envisageable si le crédit n'est pas totalement dépensé, comme cela a été récemment fait pour un autre crédit.

En conséquence, l'Alternative vous invite, Mesdames et Messieurs, à réintroduire le montant de 1 470 000 francs, ainsi que le montant de 14 550 francs pour le Fonds d'art contemporain, et à accepter l'amendement prévoyant trois places de travail pour des apprentis, à l'article 2.

La présidente. Madame, dois-je comprendre que vous déposez un amendement au nom de l'Alternative? Nous n'avons rien reçu et, en l'absence d'amendement, nous allons faire voter l'arrêté amendé par la commission…

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté par 30 oui contre 25 non (1 abstention).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 000 000 de francs destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6e et 7e étages, pour accueillir le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la Délégation à la jeunesse, situés au 100, rue de la Servette, parcelle N° 3123, feuille N° 29, section Genève Petit-Saconnex.

Art. 2. – Il convient de prévoir une place de travail pour un apprenti à la Délégation à la jeunesse et deux places pour des apprentis au Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 000 000 de francs.

Art. 4. – Un montant de 10 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 5. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

Art. 6. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Madame la présidente, au nom de l'Alternative, je demande un troisième débat.

La présidente. Madame, êtes-vous suivie par le tiers de l'assemblée? *(Plus du tiers des conseillers municipaux lèvent la main.)* Le troisième débat aura lieu demain à 17 h.

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 janvier 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 379 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment et à la création d'un appartement de deux pièces dans les combles, sis à l'avenue de Frontenex 2, place des Eaux-Vives 7, rue du Parc 1, parcelle 402, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève (PR-325 A)[1].

Rapporteur initial: M. Michel Chevrolet, remplacé par M. Robert Pattaroni.

Remarque liminaire

C'est bien M. Michel Chevrolet que la commission avait désigné pour présenter le rapport de ses travaux au Conseil municipal. Mais, en raison du renoncement à son mandat de conseiller municipal, M. Chevrolet a été remplacé en sa qualité de rapporteur par son successeur à la commission, M. Robert Pattaroni.

[1] «Mémorial 161^e^ année»: Proposition, 4637.

Historique de la proposition

Datée du 21 janvier 2004, cette proposition a été traitée par le Conseil municipal lors de sa séance du 9 mars 2004. Ne posant, a priori, aucun problème, elle a été renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

Les conseillères et conseillers désireux de revoir dans le détail le contenu de la proposition sont invités à s'y référer, d'autant plus qu'elle est très complète.

En résumé:

– cet immeuble ancien (1857) et fort bien situé sur la place des Eaux-Vives a été acheté par la Ville de Genève en 1960 dans la perspective de disposer d'une pièce maîtresse pour l'aménagement du quartier;
– il a déjà connu divers travaux de modernisation et de rénovation, surtout en 1940; et le temps est venu de procéder à une série de nouveaux travaux de rénovation.

Actuellement, il comprend:

– au rez, 3 arcades commerciales;
– du 1er au 5e étage, 22 logements de 2 et 3 pièces;
– au 6e étage, soit dans les combles, 1 logement de 1,5 pièce.

De par les travaux prévus, il sera aménagé dans les combles 1 logement de 2 pièces; ce qui fera au total 24 logements et 58,5 pièces.

Travaux de la commission

La commission a tenu une seule séance sur cet objet, le 31 mars 2004, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par la secrétaire habituelle, Mme Ursi Frey, que le rapporteur remercie au nom des membres de la commission.

Présentation de la proposition

Au cours de la première partie de la séance, la commission a eu droit à une présentation de la proposition par Mme Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, accompagnée par l'un de ses collaborateurs architectes, M. Georges Arsich, et par le représentant du bureau d'architectes mandataires, M. Jean-Noël de Giuli.

Il en est ressorti les principales informations suivantes:

La transformation lourde de 1940 a permis de rehausser l'immeuble d'un étage, de déplacer l'entrée, d'installer un ascenseur et des installations sanitaires dans tous les appartements.

Actuellement, il est nécessaire de procéder aux travaux suivants:

– changement ou renforcement des structures;
– réfection de la façade, qui est en mauvais état en raison de la pollution et des intempéries;
– le bilan thermique est assez mauvais, d'où la nécessité d'améliorer l'isolation dans les combles et de remplacer le vitrage simple par un double, ce qui sera un avantage également pour l'insonorisation;
– la chaufferie et l'ascenseur doivent être mis aux normes actuelles;
– les installations sanitaires ne sont plus toutes en bon état;
– les installations électriques sont à revoir.

Ces travaux offrent l'occasion:

– d'aménager dans les combles un second appartement de deux pièces avec terrasse;
– d'étudier la possibilité d'installer sur le toit des capteurs solaires, afin de préchauffer l'eau sanitaire.

Dans la proposition, il est question de «concertation avec les habitants» (p. 3). Un commissaire fait remarquer qu'il s'agit de concertation avec les locataires.

Diverses questions sont posées par les commissaires. Voici les réponses aux principales:

L'ascenseur sera complètement changé et installé dans une cage vitrée, mais la cabine ne sera pas transparente pour une raison d'économie (coût supplémentaire: un peu moins de 10 000 francs). La dépense totale prévue pour l'ascenseur est de 160 000 francs.

Il n'a pas été étudié de supprimer le cinquième étage et de le remplacer par une nouvelle superstructure, également pour raison d'économies.

Pour le tri des déchets selon la loi: il n'est pas prévu un local ad hoc vu le manque de place, mais un système d'armoires sera installé, comme à la rue des Gares.

Les fenêtres seront en bois indigène peint et verre isolant, avec système d'ouverture particulier pour l'aération.

Le toit est en bon état (tuiles et métal), l'étanchéité et la ferblanterie seront contrôlées, des fenêtres seront installées pour le nouvel appartement et l'étude pour l'installation des capteurs solaires effectuée.

Le cabinet dentaire restera en place après la rénovation.

La droguerie restera en activité durant les travaux.

Discussion de la commission

Les principales interventions:

Il aurait été intéressant d'étudier une démolition-reconstruction du bâtiment.

L'audition de la Gérance immobilière municipale aurait été utile afin d'avoir des précisions au sujet des données financières, tel le calcul des loyers. Il regrette que la majorité de la commission ne la souhaite pas.

La création d'un logement c'est bien, mais c'est peu pour régler la crise du logement.

Il serait utile que figurent dans l'exposé des motifs de ce genre de proposition les préavis de la Direction du patrimoine et des sites et de la Commission des monuments, de la nature et des sites.

Vote de la commission

A l'unanimité des 14 membres présents, la commission propose au Conseil municipal d'accepter le projet d'arrêté ci-après. *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Premier débat

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste votera ce crédit, comme tout le monde ici, je pense, du moins les partis de l'Alternative. Je rappelle que la proposition a été renvoyée à la commission il y a un an et demi et que c'est seulement aujourd'hui que nous traitons ce rapport, alors que les quatorze membres présents de la commission avaient voté le projet à l'unanimité. Je trouve cela navrant et je crois qu'on ne peut pas continuer de travailler aussi lentement.

J'aimerais encore ajouter qu'il est spécifié, dans la proposition, qu'on n'utilisera pas de bois exotique pour les fenêtres et les menuiseries. Mais comme vous le savez, entre-temps, nous avons autorisé l'utilisation de ce type de bois, pour autant qu'il soit labellisé.

M^me^ Bérengère Rosset (L). Le Parti libéral votera avec plaisir cette rénovation et cette extension, soit la création d'un appartement de deux pièces. Nous ne voudrions évidemment manquer sous aucun prétexte l'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de mettre au bilan de la majorité le seul logement qu'elle aura pu construire dans cette ville!

M. Michel Ducret (R). Le groupe radical votera cette proposition, tout en relevant un certain nombre de points: premièrement, ce n'est pas avec deux pièces de plus qu'on résoudra la crise du logement; deuxièmement, il y a d'autres immeubles propriétés de notre municipalité qui sont dans des états bien plus calamiteux, avec des potentiels de logements supplémentaires bien plus importants et dont on ne se préoccupe pas; et cela nous étonne un peu.

Cela étant, bien que ces travaux soient, une fois de plus, relativement coûteux par rapport aux résultats obtenus et par rapport à ce qu'investirait un privé pour la rénovation d'un immeuble identique, nous soutiendrons ce projet, sachant que l'entretien du domaine immobilier de notre Ville est un devoir que nous devons remplir avec régularité.

M. Eric Fourcade (UDC). D'après la proposition, cet immeuble – qui est d'un âge avancé: 148 ans – n'a été rénové qu'une seule fois, en 1940, soit après 83 ans de bons et loyaux services. Avec la pénurie de logements que connaît la commune de Genève, il est grand temps que le Conseil municipal saisisse la possibilité de créer plus d'appartements pour ses habitants. Avec un peu d'amertume, compte tenu du prix exorbitant pour un seul logement, le groupe de l'Union démocratique du centre acceptera donc cette proposition.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 379 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment et à la création d'un appartement de

deux pièces dans les combles, sis à l'avenue de Frontenex 2, place des Eaux-Vives 7, rue du Parc 1, parcelle 402, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 379 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 25 233 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 220 000 francs du crédit d'étude voté le 11 février 1998, soit un montant total de 2 599 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 088 270 francs, ramené à 4 038 270 francs, destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2004 (PIQ 2004) (PR-359 A)[1].

Rapporteuse: M^me^ Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie les 25 octobre et 15 novembre 2004, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M^me^ Julie de Dardel, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

[1] «Mémorial 162^e^ année»: Proposition, 829.

Préambule et historique

Cette proposition est destinée à assurer le financement des projets intégrés au plan informatique quadriennal (PIQ). Le PIQ fait partie du 20e programme financier quadriennal (PFQ) qui permet d'assurer le financement des crédits d'investissement relatifs aux systèmes d'information et de communication de l'administration municipale, dans le cadre d'une enveloppe de 4 millions de francs. Depuis 1995, une tranche annuelle du PIQ est votée chaque année par le Conseil municipal. Depuis 1998, il est complété par une part de l'enveloppe de 700 000 francs consacrée au système d'information concernant le Conseil municipal; pour 2004, ce crédit est de 100 000 francs.

Séance du 25 octobre 2004

Audition de M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève, chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de MM. Robert Rapin, directeur de l'Administration générale, et Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI)

M. Eric Favre distribue un document complémentaire détaillé et présente la proposition PR-359. Il expose les différentes demandes contenues dans cette proposition. Ces demandes sont relatives aux infrastructures et au parc informatique à renouveler tous les cinq ans, aux besoins liés aux nouveaux postes de collaborateurs figurant au budget 2005 et, enfin, aux études et projets. Il explique que ces derniers ont été classés selon les priorités de l'administration municipale à partir des cinq indicateurs suivants, dans l'ordre d'importance (le premier est le plus élevé):

1. la priorité pour l'administration (les demandes qui touchent l'ensemble de l'administration possèdent une pondération plus élevée que celles qui ne concernent que quelques services, voire un seul);
2. la qualité de la demande et les justifications l'accompagnant;
3. la charge de travail pour l'administration;
4. l'opportunité de la demande (les demandes relatives à un projet en cours ont reçu une pondération plus élevée que les nouveaux projets);
5. les risques encourus.

Différentes questions sont posées par les membres de la commission de l'informatique et de la communication.

Concernant les risques encourus, M. Eric Favre répond qu'il s'agit de risques concernant la surcharge de travail pour les utilisateurs du service. Il explique, s'appuyant d'un tableau, la classification des demandes selon les indicateurs et

les résultats obtenus. Ainsi, au départ, le crédit pour cette proposition PR-359 s'élevait à plus de 8 millions de francs. Après un examen par le groupe système d'information et de communication (SIC), il a été réduit de moitié afin de respecter la planification prévue. Des demandes d'écrans de 20 pouces pour les architectes n'ont pas été retenues, des standards moins élevés ayant été jugés suffisants; d'autres ont été écartées parce qu'elles étaient insuffisamment justifiées ou trop exigeantes. Le projet de bornes d'informations dans les cimetières a été ramené à une dimension plus modeste.

Le SIC est composé de représentants de tous les départements de l'administration municipale et de tous les niveaux; ce ne sont pas forcément des directeurs ou des chefs de service.

Un commissaire s'étonne de l'évolution régulière des crédits des différents PIQ.

M. Eric Favre fait remarquer que cette évolution est linéaire et correspond à l'augmentation des outils informatiques pour l'administration, outils toujours plus sûrs.

Ce même commissaire aimerait savoir si tous les services sont équipés convenablement.

M. Pierre Muller répond que, effectivement, tous les services sont équipés convenablement, mais que les besoins sont différents selon les services.

Selon M. Eric Favre, 60% du personnel municipal est doté de matériel informatique. M. Pierre Muller précise ce chiffre qui comprend des personnes qui utilisent très peu l'informatique, comme les agents municipaux ou le personnel de la voirie. Il ajoute que le groupe SIC connaît l'état du parc informatique et veille à une certaine équité entre les services.

Un commissaire s'interroge sur le total des demandes s'élevant, avant examen par le SIC, à plus de 8 millions de francs, pour savoir s'il varie d'une année à l'autre, et sur les systèmes d'exploitation utilisés.

M. Eric Favre lui répond que cette somme peut beaucoup varier d'une année à l'autre, notamment en fonction des délais de retour des demandes des services. Les principaux systèmes d'exploitation utilisés sont: à 87,1% Windows 2000, 4,9% MacOS, 3,2% Windows XP, 3% Windows 95-98, 1,2% Windows NT4 et 0,6% de divers. Les systèmes MacOS sont principalement utilisés par les graphistes et les collaborateurs du Muséum. Les anciens systèmes Windows sont progressivement remplacés par Windows 2000. Windows XP sert surtout à effectuer des tests.

Un commissaire remarque une somme de 26 700 francs allouée au Service de la mobilité, alors que les nouvelles tâches de ce service ne devaient pas entraîner de frais supplémentaires.

M. Favre explique que l'attribution d'une nouvelle mission entraîne l'achat de nouveaux logiciels.

Des questions sur le ratio imprimante/postes de travail qui est, en moyenne, de deux postes pour une imprimante sont posées.

M. Eric Favre explique que la quantité d'imprimantes dépend, entre autres, de la disposition des locaux: certains espaces se prêtent mieux au partage des imprimantes. Il ajoute qu'il n'est pas aisé de toujours devoir se déplacer pour utiliser une imprimante. Un poste peut également être équipé d'une imprimante pour des raisons de confidentialité.

De nombreuses autres explications et précisions étant demandées sur les différents types d'imprimantes, un document détaillé, «Plan informatique quadriennal 2004 – Annexe: renouvellement des imprimantes», est joint au présent rapport (cf. annexe).

Après le départ de MM. Pierre Muller, Robert Rapin et Eric Favre, un premier tour de table est effectué.

Un commissaire socialiste constate que la proposition a été excellemment présentée et défendue par les services de la DSI. Il rappelle que c'est une décision politique et que c'est le Conseil administratif qui soumet cette proposition par l'intermédiaire de la DSI. Il indique que le groupe socialiste soutiendra cette proposition.

Un membre du groupe des Verts annonce qu'il suivra la position des socialistes. Il signale que le travail fourni par la DSI s'améliore chaque année. Il déclare encore qu'il s'agit d'un sujet très technique et que les Verts souhaitent continuer à faire confiance à la DSI et qu'ils voteront le PIQ 2004.

Le représentant démocrate-chrétien indique que son groupe n'est pas à l'unisson. Il se dit choqué par le ratio imprimante/postes de travail qui est d'une imprimante pour deux ordinateurs. Il s'étonne que des collaborateurs ne veulent pas se lever de leur bureau. Il rappelle que les imprimantes n'évoluent pas aussi vite que les ordinateurs et qu'il n'est donc pas nécessaire d'en changer aussi souvent. Il propose donc une réduction de 50% des imprimantes, soit une économie de 241 550 francs. Il se dit en outre surpris qu'une somme de 26 700 francs soit attribuée au Service de la mobilité, qui ne devait impliquer aucuns frais. Il propose donc également la suppression de cette dépense.

Un commissaire libéral se réjouit de la qualité des documents présentés. Il affirme que, dans ce genre de décisions difficiles, on doit prendre le pari que l'analyse a été bien faite. Il constate que le PIQ ne croît pas d'année en année, mais regrette qu'il ne diminue pas. Il annonce que le groupe soutient la proposition, sous réserve des amendements évoqués.

Le représentant radical, qui s'exprime au nom de son groupe, félicite également la DSI pour la qualité de son travail. Il rappelle néanmoins que ce crédit de 4 millions est attribué chaque année et qu'il serait nécessaire d'effectuer des auditions afin de clarifier les travaux de la commission chargée de l'élaboration de cette enveloppe. Il constate toutefois que les différents départements ont pu défendre leurs priorités, même si on peut émettre des doutes sur celles-ci. Il indique que le groupe radical suivra la proposition, sous réserve des amendements proposés par le Parti démocrate-chrétien.

Un membre de l'Union démocratique du centre annonce que son groupe accepte le PIQ 2004, sous réserve des amendements du Parti démocrate-chrétien.

La représentante du Parti du travail déclare faire confiance à la DSI qui a fait du bon travail. Elle constate que les critères d'attribution sont clairs et que seul le strict nécessaire a été retenu. Elle ajoute, au sujet des imprimantes, qu'il faut faire confiance à l'évaluation des locaux effectuée par la DSI et rappelle encore que l'acquisition des imprimantes a déjà diminué. Son groupe soutiendra cette proposition.

Le président s'exprime pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et réitère les félicitations pour l'excellent travail effectué en amont par la DSI. Il rappelle que les propositions ont fait l'objet d'un tri serré par M. Favre qui n'a d'ailleurs lui-même pas d'imprimante. Il comprend la préoccupation du représentant du Parti démocrate-chrétien, mais répète qu'il est persuadé que le travail a été bien fait.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien explique que son amendement est une question politique de principe. Il affirme qu'un tel achat est une incitation à la consommation de papier. Il précise que l'achat d'une imprimante pour quatre ordinateurs constituerait un signal clair en faveur de l'Agenda 21.

Une membre du groupe des Verts déclare que réduire le nombre d'imprimantes de moitié est arbitraire. Elle ajoute qu'il aurait fallu demander plus de précisions à M. Favre sur la répartition de ces imprimantes et propose de remettre le vote à une prochaine séance.

Le vote, après consultation de la commission, est reporté à une séance ultérieure.

Séance du 15 novembre 2004

Lors de cette séance, la commission, profitant de la présence de MM. Eric Favre et Robert Rapin, demande encore quelques éclaircissements sur le ratio imprimante/postes de travail. Le document fourni (cf. annexe) appelle de nouvelles questions.

Selon un commissaire, la DSI est très performante, alors que d'autres services ne suivent pas.

M. Favre rappelle que les collaborateurs de la DSI sont des gens du métier, ayant une culture de travail particulière. Il explique également que la topographie des lieux a une influence importante: les bureaux isolés demandent plus d'imprimantes que des locaux ouverts comme ceux de la DSI. Les demandes d'imprimantes individuelles répondent aussi à un souci de préserver la confidentialité.

Un commissaire aimerait savoir si l'achat d'imprimantes couleur n'incite pas les collaborateurs à imprimer leurs e-mails en couleur.

La réponse est que les bureaux sont souvent équipés, selon les besoins, d'une imprimante noir et blanc et d'une imprimante couleur.

Une question est posée sur les 96 postes et 75 imprimantes du Conseil municipal.

M. Eric Favre répond que 80 postes sont destinés aux conseillers municipaux; le fait que certains n'aient pas désiré d'imprimante explique le nombre inférieur de celles-ci.

Un autre commissaire se renseigne sur les conséquences d'une diminution éventuelle du ratio imprimantes/postes de travail.

M. Eric Favre explique que la part d'imprimantes individuelles est négligeable; une telle décision pourrait entraver le renouvellement des postes. Il faudrait mieux améliorer ce ratio en douceur, en prévision du prochain PIQ, et non pas brutalement. De gros efforts ont déjà été effectués. Il ajoute que ce choix est politique et qu'il appartient à la commission et au Conseil municipal.

Diverses propositions telles que diminution d'imprimantes de groupe, en augmentant leur nombre d'utilisateurs sont émises.

M. Robert Rapin remarque qu'il ne faut pas franchir les limites raisonnables de l'organisation rationnelle du travail. Il cite l'exemple des économiseurs d'énergie qui font perdre du temps à cause du temps de préchauffage de la machine. Si le temps perdu est plus important que l'éventuelle économie d'énergie ou gain financier, la démarche n'est pas très rationnelle.

Après ces différentes explications, le président remercie MM. Eric Favre et Robert Rapin et propose de faire un tour de table avant de passer au vote.

Le représentant du groupe démocrate-chrétien propose un premier amendement demandant de supprimer le crédit de 26 700 francs prévu pour le Service de la mobilité, dans la mesure où le magistrat avait garanti que ce service n'engendrerait aucuns frais supplémentaires.

Il soumet également un deuxième amendement relatif aux imprimantes.

Il rappelle que le PIQ 2001 s'élevait à 3 millions de francs et qu'il a passé à 4 millions de francs. MM. Robert Rapin et Eric Favre ont simplement indiqué que le PIQ a été revu à la hausse, sans autre justification. Cette augmentation de 1 million est donc arbitraire. Il signale que ces derniers ont insisté sur la question de la culture d'entreprise. Il constate à cet égard que la DSI et le Service de l'énergie, habitués aux économies dans l'informatique, sont particulièrement performants. Comme l'a dit M. Favre, il s'agit soit de modifier ces habitudes en douceur, soit de donner un signal clair aux différents services. Il précise que ce signal ne peut être donné par le Conseil municipal qu'en agissant sur ce crédit. Il propose donc de réduire le nombre d'imprimantes individuelles de 80 à 40 et de réduire de moitié le montant consacré aux imprimantes de groupe, afin d'augmenter le nombre d'utilisateurs par machine; on soustrait ainsi au total 241 550 francs.

Une commissaire du groupe des Verts présente un autre amendement. Elle estime que réduire le budget concernant les imprimantes de moitié est arbitraire, mais rappelle que les Verts sont favorables aux économies de papier et d'énergie. Elle propose une réduction de 25% sur les imprimantes noir et blanc individuelles, soit 10 000 francs, et une autre de 25% sur les imprimantes couleur A4, soit 36 550 francs. Les imprimantes de groupe noir et blanc ainsi que les imprimantes couleur de plus grands formats sont préservées.

Un membre du groupe libéral pense que ce n'est pas le rôle de la commission d'imposer un nombre d'imprimantes à la DSI. Il propose un amendement global de 250 000 francs; ainsi, la DSI pourra ensuite se déterminer sur la répartition des machines.

Un commissaire socialiste trouve l'amendement des Verts plus raisonnable. La proposition libérale est arbitraire; avec de tels raisonnements, la totalité des imprimantes pourrait être supprimée pour faire des économies.

Un représentant de l'Union démocratique du centre fait confiance aux spécialistes de la DSI, qui sont les seuls à détenir toutes les informations. Il présente également un amendement d'une diminution de 50 000 francs pour montrer un signal clair, sans sabrer aveuglément dans ce crédit.

Le représentant du groupe démocrate-chrétien affirme que l'amendement proposé par les libéraux de 250 000 francs n'est pas plus arbitraire que l'augmentation du PIQ de 3 millions de francs à 4 millions de francs; il maintient son amendement.

Une commissaire des Verts se rallie à la proposition d'un amendement proposant une diminution de 50 000 francs et suggère de mentionner le type d'imprimantes concerné.

Le président, qui s'exprime au nom de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), déclare rejoindre l'amendement des Verts qui s'inscrit dans les objectifs de l'Agenda 21. Il ajoute qu'il est insensé d'amputer de 250 000 francs ce crédit de la DSI; une telle décision pourrait mettre ce service en difficulté.

Votes

Le président propose de voter les différents amendements.

1. Réduction globale de 250 000 francs, amendement proposé par le Parti libéral. Cet amendement est refusé par 6 non (1 AdG/SI, 2 S, 2 Ve, 1 UDC), 4 oui (3 L, 1 DC) et 1 abstention (UDC).
2. Réduction de 241 550 francs, amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien. Cet amendement est refusé par 6 non (1 AdG/SI, 2 S, 2 Ve, 1 UDC), 3 oui (2 L, 1 DC) et 2 abstentions (1 UDC, 1 L).
3. Réduction de 50 000 francs, amendement proposé par les Verts. Cet amendement est accepté à l'unanimité des 11 membres présents.
4. Réduction de 26 700 francs au Service de la mobilité, amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien. Cet amendement est accepté par 6 oui (2 UDC, 3 L, 1 DC) contre 5 non (2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI).
5. Vote final de l'arrêté amendé, s'élevant à 4 011 570 francs (réduction de 76 700 francs). L'arrêté amendé est accepté par 10 oui (1 AdG/SI, 2 S, 2 Ve, 2 UDC, 3 L) et 1 abstention (DC).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 011 570 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2004 (PIQ).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 011 570 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2006 à 2009.

Annexe: plan informatique quadriennal 2004 – Annexe: renouvellement des imprimantes

ANNEXE : RENOUVELLEMENT DES IMPRIMANTES

Plan informatique quadriennal 2004

dsi Commission de l'informatique et de la communication du 25 octobre 2004

Le 25 octobre 2004, la Commission de l'informatique et de la communication (CICO) se réunit une première fois pour traiter de la PR-359 (PIQ 2004). Lors de cette séance, les commissaires demandent à la DSI des explications complémentaires sur le parc d'imprimantes de la Ville de Genève. La présente annexe au document de présentation du PIQ 2004, remis à la CICO le 25 octobre, passe en revue les éléments de calcul et de répartition liés au parc d'imprimantes, puis propose une analyse en la matière.

État du parc microinformatique

Au 1er juin 2004, date de la rédaction de la proposition de crédit, le parc microinformatique de l'Administration municipale est constitué de 2'245 stations de travail et de 1'028 imprimantes.

Les tableaux 1 et 2 (pages 4 et 5) présentent la répartition de ce matériel — chiffres au 25 octobre 2004 —, d'abord par service, puis par département. Les figures 1 et 2 (page 5) illustrent la répartition du parc des imprimantes par département. La figure 3 (page 5) produit — par département — le ratio du nombre d'imprimantes par station de travail.

Renouvellement microinformatique

Sur la base d'un renouvellement progressif tous les 5 ans, le PIQ 2004 prévoit le remplacement de 451 stations de travail et de 207 imprimantes.

Le tableau 3 (page 6) détaille le calcul du coût de renouvellement du parc microinformatique. Les figures 4 et 5 (page 6) présentent la répartition, en nombre et en francs, des imprimantes dont le remplacement est prévu.

Analyse

L'étude des tableaux figurant dans la présente annexe nous permet d'avancer les éléments suivants :

- Environ 40% des ressources microinformatiques de l'Administration municipale sont consacrées au Département des affaires culturelles. Les 4 autres départements (c'est-à-dire à l'exclusion du « département » des autorités) ont un parc microinformatique de dimension sensiblement identique, de l'ordre de 15% du parc total.
- D'un point de vue global, il y a approximativement 1 imprimante pour 2,3 stations de travail (44%).
- Le Département des finances et de l'Administration générale dispose du meilleurs ratio imprimantes par

station de travail (27%), principalement grâce à la DSI (11%, soit 1 imprimante pour 9 stations de travail). Parmi les services qui ont un ratio peu élevé figurent également le Service de l'énergie (21%), les Bibliothèques et discothèques municipales (25%), les Conservatoire et jardin botaniques (26%), la Bibliothèque publique et universitaire (29%) et le Muséum d'histoire naturelle (29%). Il s'agit d'entités qui possèdent des postes publics (ceux-ci n'ont pas besoin d'avoir chacun une imprimante connectée) et/ou ont une organisation des places de travail ouverte, voire paysagée (qui facilite le partage des imprimantes entre plusieurs personnes).

- À l'inverse, le « département » des autorités a le moins bon ratio (59%), avec, en particulier, le Contrôle financier (100%). Parmi les services qui ont un ratio élevé figurent également certaines présidences et directions de département, ainsi que le Service des opérations foncières (85%), le Service des sports (81%), la Taxe professionnelle (67%) ou encore les Musées d'art et d'histoire (65%). Il s'agit d'entités qui doivent préserver un important degré de confidentialité (l'imprimante doit être à proximité de la station de travail) et/ou ont une topographie des locaux cloisonnée (qui entrave l'accès aux imprimantes « de groupe »).
- D'un point de vue strictement économique, il faut qu'une imprimante « de groupe » soit utilisée par plus de 3 personnes pour être rentable. En effet, le prix d'une de ces imprimantes est de 1'700 francs, contre 500 francs pour une imprimante « individuelle ».
- En nombre de pièces, les imprimantes « individuelles » représentent 39% du nombre des imprimantes à renouveler (soit, 80 pièces sur 207). En revanche, le coût du renouvellement de ces imprimantes n'est que de 8% du coût total du renouvellement des imprimantes, c'est-à-dire 40'000 francs sur 483'100. À titre de comparaison, les imprimantes monochromes « de groupe » — qui représentent 43% du parc des imprimantes — nécessitent 151'300 francs pour leur renouvellement (soit 31% de la dépense totale).
- La proportion d'imprimantes « de groupe » pour l'impression *en couleur* tend à augmenter. Celles-ci permettent aux services de présenter des rapports de qualité, notamment en réponse à la motion 343, « Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements urbains et d'architecture ».
- Cette évolution vers des imprimantes « de groupe » a d'ores et déjà des effets mesurables, puisque que le parc d'imprimantes à diminué entre le 1er juin et le 25 octobre 2004 (de 24 pièces, soit de 2,4% en moins de 5 mois).

Conclusion

Les imprimantes «individuelles» sont utiles dans les milieux où la confidentialité est importante et où la disposition des locaux est cloisonnée. De surcroît, leur mise à jour ne représente « que » 40'000 francs sur les 483'100 francs nécessaires au renouvellement de 20% du parc des imprimantes de la Ville de Genève, prévu sur le PIQ 2004.

En conclusion, il ne nous semble pas judicieux de suspendre le renouvellement des imprimantes « individuelles ». En revanche, la DSI s'engage à poursuivre les actions entreprises auprès des services afin de diminuer le ratio « imprimantes par station de travail ». Un premier bilan pourra être dégagé lors de la présentation du prochain PIQ.

DSI, Eric Favre, 27 octobre 2004.

D.	Sigle	Service	Imprimantes		Stations de travail		Ratio
			Nombre	Part	Nombre	Part	Imprimantes/ stations
0	CFI	Contrôle financier	15	1.4%	15	0.6%	100%
0	SEG	Administration centrale	35	3.2%	67	2.8%	52%
0	SRE	Relations extérieures	7	0.6%	11	0.5%	64%
0	SRH	Ressources humaines	32	2.9%	57	2.4%	56%
1	ACH	Achats	13	1.2%	23	0.9%	57%
1	ASU	Assurances	1	0.1%	3	0.1%	33%
1	CGE	Comptabilité générale et budget	8	0.7%	17	0.7%	47%
1	DAG	Direction de l'administration générale	5	0.5%	12	0.5%	42%
1	DSF	Présidence, direction et secrétariat du dépt. des finances	8	0.7%	15	0.6%	53%
1	DSI	Direction des systèmes d'information	24	2.2%	212	8.7%	11%
1	GIM	Gérance immobilière municipale	26	2.4%	58	2.4%	45%
1	TAX	Taxe professionnelle communale	14	1.3%	21	0.9%	67%
2	AMU	Aménagement urbain	13	1.2%	31	1.3%	42%
2	ARC	Architecture	9	0.8%	16	0.7%	56%
2	BAT	Bâtiments	11	1.0%	27	1.1%	41%
2	CPA	Protection du patrimoine architectural	4	0.4%	8	0.3%	50%
2	DCO	Division de l'aménagement et des constructions	14	1.3%	28	1.2%	50%
2	ENE	Energie	6	0.5%	29	1.2%	21%
2	OFI	Opérations foncières, information et communication	17	1.5%	20	0.8%	85%
2	SIM	Présidence et secrétariat du dépt. aménagement, constructions, voirie	6	0.5%	11	0.5%	55%
2	URB	Urbanisme	11	1.0%	23	0.9%	48%
2	VOI	Division de la voirie	43	3.9%	79	3.3%	54%
3	BAA	Bibliothèque d'art et d'archéologie	15	1.4%	36	1.5%	42%
3	BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	49	4.4%	193	8.0%	25%
3	BPU	Bibliothèque publique et universitaire	32	2.9%	111	4.6%	29%
3	CJB	Conservatoire et jardin botaniques	41	3.7%	157	6.5%	26%
3	DAC	Présidence et direction du dépt. affaires culturelles, et division art et culture	67	6.1%	95	3.9%	71%
3	ETH	Musée d'ethnographie	24	2.2%	55	2.3%	44%
3	FAC	Fonds d'art contemporain	3	0.3%	6	0.2%	50%
3	GTH	Grand-Théâtre	4	0.4%	8	0.3%	50%
3	MAH	Musées d'art et d'histoire	104	9.4%	160	6.6%	65%
3	MHN	Muséum d'histoire naturelle	28	2.5%	95	3.9%	29%
3	MUS	Bibliothèque musicale	2	0.2%	10	0.4%	20%
4	ADP	Agents de ville et domaine public	69	6.3%	154	6.4%	45%
4	PCI	Assistance et protection de la population	25	2.3%	45	1.9%	56%
4	SIS	Incendie et secours	33	3.0%	73	3.0%	45%
4	SPO	Sports	34	3.1%	42	1.7%	81%
4	SPS	Présidence et secrétariat du dépt. sports et sécurité	9	0.8%	12	0.5%	75%
5	CIV	Etat civil	18	1.6%	28	1.2%	64%
5	DEJ	Délégation à la jeunesse	3	0.3%	10	0.4%	30%
5	DPE	Délégation à la petite enfance	15	1.4%	45	1.9%	33%
5	ECO	Écoles et institutions pour l'enfance	17	1.5%	38	1.6%	45%
5	FUN	Pompes funèbres	27	2.4%	41	1.7%	66%
5	SEP	Présidence et secrétariat du dépt. affaires sociales, écoles et environnement	15	1.4%	19	0.8%	79%
5	SEV	Espaces verts et environnement	19	1.7%	37	1.5%	51%
5	SOC	Social	29	2.6%	52	2.1%	56%
Z	CAP	Caisse d'assurance du personnel	24	2.2%	24	1.0%	100%
Z	CM	Conseil municipal	75	6.8%	96	4.0%	78%
		Totaux :	1'103		2'425		45%

Tableau 1 : Parc microinformatique des services de l'Administration municipale (chiffres au 26 octobre 2004). La colonne « Part » contient le pourcentage d'imprimantes ou de stations de travail relativement à l'ensemble du parc (respectivement : 1'103 imprimantes et 2'425 stations de travail). La colonne « Ratio imprimantes/stations » contient le rapport exprimé en % du nombre d'imprimantes par nombre de stations de travail. Le ratio moyen pour l'Administration municipale est de 45%, soit un peu moins de 1 imprimante pour 2 stations de travail. Au parc de la DSI figurent également les imprimantes et les stations de travail liées aux besoins communs, tels que les salles de formation et les auditoirs.

	Département	Imprimantes		Stations de travail		Ratio
		Nombre	Part	Nombre	Part	Imprimantes/ stations
0	Autorités	89	9%	150	7%	59%
1	Département des finances et de l'Administration générale	99	10%	361	16%	27%
2	Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	134	13%	272	12%	49%
3	Département des affaires culturelles	369	37%	926	40%	40%
4	Département des sports et de la sécurité	170	17%	326	14%	52%
5	Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	143	14%	270	12%	53%
	Sous-total « Administration »	*1'004*		*2'305*		*44%*
Z	Hors administration : Conseil municipal et CAP	99		120		83%
	Totaux :	1'103		2'425		45%

Tableau 2 : Parc microinformatique des départements de l'Administration municipale (chiffres au 26 octobre 2004). Ce tableau fournit les chiffres agrégés au niveau départemental des éléments présentés dans le tableau 1.

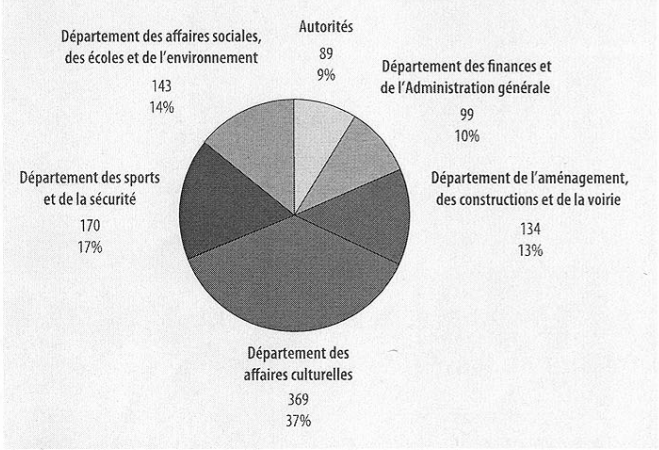

Figure 1 : Répartition des imprimantes par département (nombre et part). Les valeurs représentées sont extraites du tableau 2.

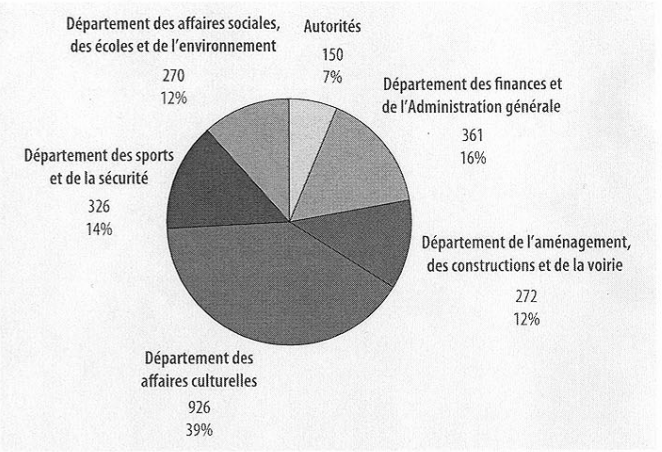

Figure 2 : Répartition des stations de travail par département (nombre et part). Les valeurs représentées sont extraites du tableau 2.

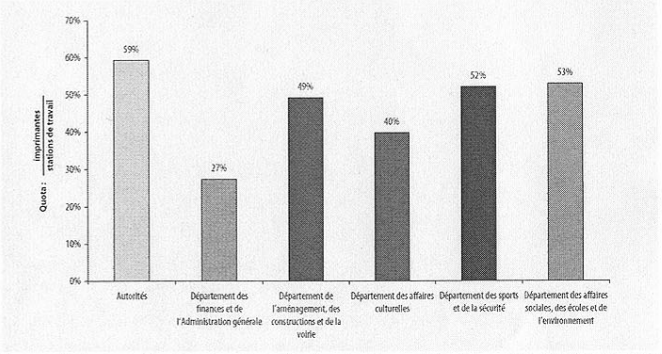

Figure 3 : Quota — par département — du nombre d'imprimantes par station de travail. Les valeurs représentées sont extraites du tableau 2.

Type de matériel	Renouvellement microinformatique					
	Nombre total	Part	Amort. [années]	Nombre à renouveler	Prix unitaire [CHF]	Prix total [CHF]
Stations de travail	1'972	88%	5	395	2'400	948'000
Ordinateurs portables	170	8%	5	34	3'400	115'600
Macintosh (bureautique)	48	2%	5	10	3'800	38'000
Macintosh (PAO)	39	2%	5	8	5'500	44'000
Macintosh (ordinateurs portables)	16	1%	5	4	3'600	14'400
Totaux ordinateurs :	*2'245*			*451*		*1'160'000*
Imprimantes monochromes « individuelles »	400	39%	5	80	500	40'000
Imprimantes monochromes « de groupe »	445	43%	5	89	1'700	151'300
Imprimantes couleurs «de groupe» (A4)	111	11%	5	23	6'200	142'600
Imprimantes couleurs «de groupe» (A3)	55	5%	5	11	9'200	101'200
Imprimantes couleurs «de groupe» (grand format)	17	2%	5	4	12'000	48'000
Totaux imprimantes	*1'028*			*207*		*483'100*
Totaux microinformatiques :						**1'643'100**

Tableau 3 : Détails des coûts prévus au PIQ 2004 pour le renouvellement du parc microinformatique de la Ville de Genève (chiffres au 1er juin 2004, lors de la rédaction de la proposition de crédit). Les chiffres indiqués n'incluent pas le parc microinformatique « hors administration » géré par la DSI (Conseil municipal et CAP).

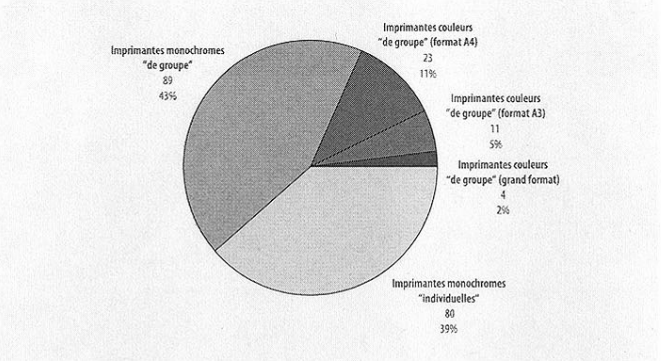

Figure 4 : Répartition — en nombre — des imprimantes dont il est prévu le renouvellement sur le PIQ 2004. Les valeurs représentées sont extraites du tableau 3.

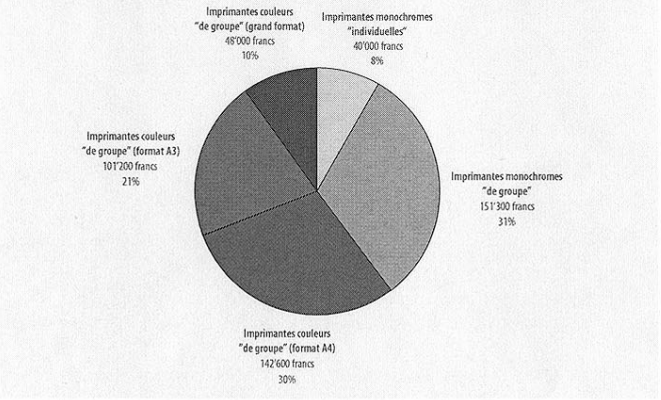

Figure 5 : Répartition — en francs — des imprimantes dont il est prévu le renouvellement sur le PIQ 2004. Les valeurs représentées sont extraites du tableau 3.

Premier débat

M. Alexis Barbey (L). Pour voter un plan informatique quadriennal (PIQ) un jour comme aujourd'hui, il faut se faire un peu violence, sachant que le système de vote électronique ne fonctionne justement pas ce soir! Si j'en crois certains spécialistes, il serait en panne à cause de la chaleur ambiante… On peut donc avoir des craintes quant à la manière dont sont utilisés les deniers publics et quant au choix de nos équipements informatiques. Si les entreprises privées faisaient de même, on en rirait…

Cela dit, ce plan informatique quadriennal nous a été présenté, comme toujours, par la Direction des systèmes d'information (DSI), et il est assez difficile de trouver à redire sur la forme ou sur le fond. Les études ont été faites de manière approfondie et la présentation est claire. Les priorités annoncées sont, d'une part, le renouvellement du parc micro-informatique et le suivi des nouveaux besoins, pour fournir aux nouveaux collaborateurs de la Ville de Genève – et Dieu sait s'ils sont nombreux chaque année! – un équipement informatique qui s'élève à environ 3600 francs par personne, ce qui permet de répondre à leurs besoins professionnels et qui est donc une dépense utile.

D'autre part, deux grands projets sautent particulièrement aux yeux dans ce PIQ. Le premier est l'acquisition d'un programme qui permettra de gérer tout le personnel en uniforme. Il s'agit en particulier des agents de ville et de tous les collaborateurs qui travaillent en uniforme. L'autre projet, autrement plus parlant et plus agréable à défendre, est celui de Musinfo, qui concerne l'informatisation des bibliothèques municipales ainsi que des collections, en particulier celles des Conservatoire et Jardin botaniques. Ce projet représente près de 300 000 francs sur un total de 4 millions de francs. Il faut noter que les dépenses pour le Conseil municipal ne représentent que 100 000 francs sur ces 4 millions. On ne peut donc pas nous reprocher d'être trop dépensiers ou de coûter trop cher à la Ville cette année sur le plan informatique.

En bon libéral, je ne dirai évidemment pas qu'il n'y a aucune économie à faire. En épluchant ce PIQ, nous nous sommes rendu compte qu'il prévoyait environ une imprimante pour deux personnes: un tel parc d'imprimantes nous paraît quand même être un peu trop dense et d'un coût trop élevé. Comme nous ne savions pas précisément, au moment du vote de ce PIQ, quel montant cela représentait, le Parti démocrate-chrétien et l'Entente en général se sont mis d'accord pour proposer une coupe de 200 000 francs et réduire ainsi la densité d'imprimantes dans le parc informatique de la Ville. Plutôt que d'engager de telles dépenses, nous encourageons les utilisateurs à se lever de temps en temps et à faire trois pas – ce qui leur fera le plus grand bien au point de vue physique également! C'est pourquoi vous avez reçu, Madame la présidente, le projet d'amendement suivant, que nous vous demandons de soumettre au vote:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *3 811 570* francs (…).

»*Art. 2.* – (…) à concurrence de *3 811 570* francs.

»*Art. 3.* – (inchangé).»

A l'exception de cet amendement, le PIQ 2004 nous paraît extrêmement bien fait et susceptible d'emporter l'adhésion de ce Conseil municipal. Nous vous encourageons, Mesdames et Messieurs, à le voter.

M. Olivier Norer (Ve). Mesdames et Messieurs, je vais intervenir au nom de l'Alternative. L'élaboration des plans informatiques quadriennaux n'est pas aisée en soi et, au sein de l'administration et sous la houlette de la Direction des systèmes d'information, le groupe du système d'information et de la communication est chargé d'élaguer les différentes demandes de l'administration. Je ne vais pas reprendre les propos de M. Barbey concernant les éléments essentiels du PIQ: il les a très bien exposés et il n'y a pas de raison d'y revenir. Pour ma part, je vais relever deux points, mais avant cela, il me faut souligner le bon travail de la DSI, conformément aux missions qui lui ont été confiées. En effet, à partir d'une demande globale d'environ 8 millions de francs, la DSI a coupé et est arrivée à un montant global de 4 millions. Elle a donc déjà fait un bon travail d'économie et nous tenons à la remercier.

Toutefois, la commission de l'informatique et de la communication, à l'initiative des Verts, a pensé qu'on pouvait encore intervenir au niveau des imprimantes. En effet, il nous a semblé que la proportion d'imprimantes était excessive; dans certains services, elle était carrément hallucinante, comme si chaque employé devait avoir une imprimante couleur à sa disposition. Il nous a donc paru opportun de travailler sur cette question et de proposer une piste de réduction. En l'occurrence, nous n'avons pas été aussi directs que la droite, parce que nous pensons que l'administration doit avoir les moyens de travailler et que nous n'avons pas à intervenir en cours de route. Mais nous avons voulu donner un signe politique clair, en proposant une petite coupe dans le budget dévolu aux imprimantes. L'unanimité de la commission a ainsi soutenu l'amendement des Verts proposant de baisser de 50 000 francs le budget dévolu au renouvellement des imprimantes, cela afin de montrer la voie des économies à l'administration, en attendant qu'elle en fasse davantage.

Par contre, et l'Alternative a été unanime à ce sujet, nous nous insurgeons contre l'utilisation des budgets ordinaires de fonctionnement à des fins partisanes

et politicardes. Ainsi, il n'est pas admissible de couper dans le budget de fonctionnement de certains services dont la droite n'a pas réussi à empêcher la création! Je pense en particulier au Service de la mobilité. Nous, l'Alternative, souhaitons lui donner les moyens de fonctionner. Sans refaire le débat sur le Service de la mobilité, je voudrais le situer par rapport au reste de l'administration: ce service permet de prendre en compte les différentes demandes relatives à la mobilité et correspond à une demande légitime de la population. N'oublions pas que la mobilité n'est pas la priorité de certains groupes seulement: elle est théoriquement la priorité de l'ensemble des élus, dans le sens où les problématiques inhérentes aux déplacements en Ville sont nombreuses. Il est donc essentiel d'allouer à ce service des moyens suffisants au niveau des imprimantes et du matériel informatique en général. Lui refuser ces moyens, c'est de la mauvaise politique et de mauvaises économies. Le groupe des Verts et l'ensemble de l'Alternative vous proposent donc de rajouter les 26 700 francs supprimés en commission, selon l'amendement suivant que je dépose sur votre bureau, Madame la présidente:

Projet d'amendement

«*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de *4 038 270* francs (…).

»*Art. 2.* – (…) à concurrence de *4 038 270* francs.

»*Art. 3.* – (inchangé).»

M. Lionel Ricou (DC). Tout d'abord, nous félicitons et nous remercions la Direction des systèmes d'information, dirigée par M. Favre, qui a su nous présenter un plan très détaillé, très complet, avec beaucoup d'informations, sur lequel nous pouvions allégrement travailler.

Ensuite, je voudrais revenir sur l'amendement que nous avons déposé avec les libéraux, qui vise une diminution de 200 000 francs. En fait, le calcul est le suivant. Le PIQ prévoyait un montant de 500 000 francs pour une imprimante pour deux personnes. En installant une imprimante pour quatre personnes, il est possible de diminuer de moitié le montant prévu. Comme une réduction de 50 000 francs avait déjà été votée par la commission sur proposition des Verts, nous avons donc déposé un amendement portant sur une réduction de 200 000 francs. Cette proposition, comme vous le voyez, ne tombe pas du ciel, elle procède d'un examen attentif du PIQ.

Notre argument, c'est que les services travaillent de plus en plus dans des *open spaces* – c'est le cas à la rue du Stand – et qu'il n'est plus nécessaire d'avoir

une imprimante pour deux postes. On peut avoir une imprimante pour quatre, voire cinq postes de travail. Ensuite, nous voulons adresser, par ce biais-là, un double message. Le premier, c'est que nous nous préoccupons des principes de l'Agenda 21 et que nous voulons éviter la surconsommation de papier. La diminution des imprimantes est une manière d'inciter les collaborateurs à moins recourir à l'impression. Le deuxième message fait référence aux consignes et recommandations du directeur de la DSI, M. Favre, qui relevait, à la page 6 du rapport, qu'il fallait effectivement que ce ratio soit modifié, en douceur, mais qu'il le soit.

L'autre raison de cet amendement, Madame la présidente, figure sur le tableau accroché dans cette salle qui montre que nous en sommes à 200 millions de francs d'investissements pour l'année en cours. L'année passée, le budget d'investissements a explosé, puisqu'il a atteint 130 millions, et l'endettement s'est creusé. Nous voulons ce soir donner un signe politique, dire qu'il n'y a pas de petites économies. Cette réduction de 200 000 francs est une invitation aux services à réduire leurs ambitions, surtout lorsqu'il s'agit de matériel informatique.

Enfin, on a évoqué le montant initial de 8 millions de francs et le fait que la DSI avait élagué dans les diverses demandes qui lui avaient été adressées. Mais il faut savoir qu'en 2001 nous avions voté une enveloppe de 3 millions pour le PIQ et que les attentes des services étaient aussi importantes. En 2002, parce que les finances allaient mieux, le montant a été augmenté de 1 million, sans pour autant justifier cette augmentation devant la commission de l'informatique et de la communication, qui avait posé la question. Ce que nous voulons dire par là, c'est que cette enveloppe de 4 millions est très relative et qu'elle peut parfaitement être réduite en cas de mauvaise conjoncture.

Mesdames et Messieurs, dans la mesure où actuellement nous vivons une mauvaise conjoncture, dans la mesure où nous devons inciter les collaborateurs à recourir le moins possible à l'impression pour rester dans l'esprit d'Agenda 21, nous vous invitons à soutenir notre amendement et à réduire le crédit de 200 000 francs. Autant, en définitive, que ce montant soit affecté à un soutien direct à la population!

M. René Winet (R). Sans allonger ce débat, je voudrais simplement revenir sur mon intervention, à la page 4 du rapport, fort bien résumée par la rapporteuse M^me^ Hélène Ecuyer. Vous verrez que le Parti radical a soutenu les amendements des Verts et des démocrates-chrétiens, afin de donner un signal en faveur des économies. 4 millions de francs chaque année: je crois qu'il faut vraiment commencer à vérifier les dépenses dans ce secteur.

Jusqu'à présent, nous avons beaucoup investi dans le domaine de l'informatique et c'était justifié, mais actuellement il faut mieux vérifier ce qu'on achète et où l'argent est dépensé. Le Parti radical vous prie également de voter ces amendements.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de MM. Barbey et Ricou est refusé par 36 non contre 26 oui.

Mis aux voix, l'amendement de M. Norer est accepté par 37 oui contre 31 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission et par le plénum est accepté par 37 oui contre 31 non.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 038 270 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2004 (PIQ).

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 038 270 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2006 à 2009.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M^mes^ Nicole Valiquer Grecuccio et Monique Cahannes, renvoyée en commission le 21 juin 2004, intitulée: «Pour une meilleure lisibilité des projets d'habitat en matière de coûts et d'habitabilité» (M-452 A)[1].

Rapporteur: M. Roman Juon.

La commission des travaux a consacré trois séances pour étudier la motion M-452.

La présidence a été assurée par M. Alain Marquet et les notes de séances ont été prises par M^me^ Ursi Frey.

Rappel de la motion

Considérant:

– la nécessité de maîtriser les coûts de construction lors des opérations de construction et de rénovation, pour promouvoir une politique du logement économique;
– la nécessité de prendre en compte des critères qualitatifs en matière de typologies de logement dans le cas de ces mêmes types d'opération;
– l'utilisation récente du code des frais par éléments lors des dernières demandes de crédits de construction soumises à examen,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– fournir un descriptif du code des frais par éléments (CFE) en trois colonnes, reprenant les éléments quantifiés par mètre carré, le prix à l'unité et le coût total, de manière à pouvoir examiner les devis dans la plus grande transparence;
– soumettre un plan type d'appartement avant et après rénovation ou la typologie prévue dans un nouveau projet, de manière à pouvoir étudier les propositions du point de vue de l'habitabilité et des usages;
– dispenser, dans les plus brefs délais, un cours de formation sur l'utilisation de la méthode CFE à l'ensemble du Conseil municipal.

---

[1] «Mémorial 162^e^ année»: Développée, 352.

Séance du 1er septembre 2004

Audition des motionnaires

Mme Cahannes dit qu'il est nécessaire de maîtriser les coûts de construction pour promouvoir le logement économique. Le calcul par éléments, de plus en plus utilisé, le sera dans toute l'Europe dans un futur proche. Il faut se familiariser avec ce système, beaucoup plus transparent et facile à comprendre que la méthode utilisée aujourd'hui. C'est comme pour un repas où chaque ingrédient peut être évalué. Des comparaisons sont possibles grâce à la création d'une banque de données. Dans un premier temps, il est demandé au Conseil administratif de proposer une formation aux commissaires plus particulièrement concernés, quitte à l'élargir ensuite à l'ensemble des élus.

Mme Valiquer Grecuccio n'est pas spécialiste de la méthode de codes par éléments, mais elle a suivi, avec Mme Cahannes, un cours organisé par les syndicats de la construction.

Cette méthode est déjà appliquée à tous les bâtiments publics de l'Etat et aux établissements médico-sociaux. Elle sera obligatoire pour tous les programmes de logements économiques (fondations immobilières de droit public). Elle permet à l'administration ou au maître d'ouvrage de contrôler l'évolution des chantiers et les aspects financiers. Il sera possible, lors de la présentation des projets, de définir des objectifs, le projet d'investissement, de bien cerner les études préliminaires et de faisabilité et de prendre les décisions en connaissance de cause. Le calcul du mètre cube utilisé aujourd'hui manque de transparence et il est impossible de maîtriser le coût avant la fin des chantiers. La nouvelle méthode parle de prix par éléments, une valeur de référence qui se décompose à mesure de l'avancement du chantier. La méthode est appréciée par les professionnels et des bases de données sont disponibles dans des secteurs comme la construction des cycles d'orientation.

Divers tableaux sont présentés avec, entre autres, le détail de chaque élément. On peut même y trouver les heures de travail des ouvriers. La méthode par éléments permettra au Conseil municipal de définir sa politique et de comprendre comment on en est arrivé aux chiffres présentés. Actuellement, ces éléments ne ressortent pas des propositions. Il serait donc intéressant de demander une nouvelle présentation. Certains mandataires travaillant déjà avec la nouvelle méthode, cela ne devrait pas poser problème.

Séance du 10 novembre 2004

Audition de M. Daniel Cheminat, chargé du contrôle technico-économique au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL)

M. Cheminat a été informé qu'on attendait de sa part des informations concernant son activité. Il travaille au DAEL depuis 1993 et est de nationalité

française. On l'a fait venir pour analyser des coûts. On parle souvent de la valeur par mètre cube. Il est vrai que le mètre cube a son intérêt, mais seulement pour des bâtiments ayant la même typologie. Mettre en comparaison les mètres cubes est dangereux, parce que ce n'est pas très transparent. Une meilleure possibilité est la méthode par éléments de construction permettant d'obtenir des références comparables. Pour une toiture végétalisée, par exemple, on peut obtenir différents prix, mais on peut trouver la raison de la différence. Des valeurs de référence sont disponibles au DAEL, même sur le plan suisse.

Lorsqu'un bâtiment est analysé selon ce principe, il peut devenir une référence, alors que cela est difficile avec la méthode CFE.

Séance du 24 novembre 2004

Discussion et vote

Un commissaire demande si les élus devraient apprendre la méthode pour pouvoir bien comprendre les méthodes de calcul des prix. Il lui est répondu que ce n'est pas aux élus de faire le travail des spécialistes chargés du contrôle. Les commissaires pourraient, grâce à cette méthode de transparence, mieux orienter les choix en fonction d'objectifs déterminés.

M. Cheminat a expliqué que l'Etat n'accepte plus, dans le cadre d'un concours, qu'on lui impose un prix, mais en indique un et vérifie ensuite si le projet est conforme. Cela n'est possible qu'avec la méthode par éléments.

M. Cheminat précise, en réponse à la question d'un commissaire, qu'il a proposé d'informer les services de M. Ferrazino et qu'il n'a pas reçu de réponse.

Le rapporteur se doit de rappeler que la méthode CFE avait fait l'objet, lors de la précédente législature, d'une séance d'information présentée par MM. Ruffieux et Baillif, séance qui a été répétée récemment. La Division de l'aménagement et des constructions présente depuis un certain temps les coûts selon la méthode CFE et nous avons été informés qu'à l'avenir toutes les demandes de crédits de construction le seront selon la nouvelle méthode.

Les votes sont les suivants.

Abrogation de la deuxième invite. L'abrogation est acceptée par 11 oui (1 DC, 2 S, 1 T, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 R, 2 UDC) contre 1 non (S) et 3 abstentions (L).

Abrogation de la troisième invite. L'abrogation est acceptée par 12 oui (1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 R, 1 T, 2 UDC) et 3 abstentions (L).

Vote de la motion amendée. La motion ainsi amendée est acceptée par 12 oui (1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 R, 1 T, 2 UDC) contre 3 non (L).

Le Conseil administratif est appelé à poursuivre l'application de la méthode CFE.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à lui fournir un descriptif du code des frais par éléments (CFE) en trois colonnes, reprenant les éléments quantifiés par mètre carré, le prix à l'unité et le coût total, de manière à pouvoir examiner les devis dans la plus grande transparence.

Premier débat

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Mesdames et Messieurs, comme vous l'avez remarqué, l'ensemble des groupes politiques, en commission, étaient d'accord d'appliquer dorénavant, dans les projets de construction, la méthode de code des frais par éléments (CFE). Au nom de l'Alternative, j'aimerais souligner encore une fois que la maîtrise des coûts de construction permettra la réalisation de logements économiques, réalisation que nous appelons de nos vœux et que nous essayons de mettre en œuvre. Cette méthode permet également la transparence des coûts, comme nous l'avons relevé.

Toutefois, nous aimerions soumettre un amendement à ce texte pour réintroduire une invite qui a été supprimée en commission. Je me permets de vous la lire avant de vous la commenter:

Projet d'amendement

«– soumettre un plan type d'appartement avant et après rénovation ou la typologie prévue dans un nouveau projet, de manière à pouvoir étudier les propositions du point de vue de l'habitabilité et des usages.»

Nous plaidons pour réintroduire cette invite pour la raison suivante. J'en appelle particulièrement aux commissaires qui siègent à la commission ad hoc Saint-Gervais et qui ont eu l'occasion de traiter la proposition PR-367 concernant le 9, rue des Etuves. Nous avons eu un débat extrêmement riche, du point de vue culturel et architectural, sur la question de l'habitabilité, parce qu'on nous avait remis le plan de l'immeuble existant et le projet de rénovation, que nous avons pu comparer. Il nous est très vite apparu que ces logements pouvaient convenir à des personnes en formation et nous avons donc demandé une variante, qui nous a été soumise, nourrissant ainsi notre discussion de manière non pas partisane, mais centrée, d'un point de vue culturel, sur les modes d'habiter.

C'est dire que, quand nous avons ce genre de plans dans les propositions, nous pouvons affiner notre discussion et jouer un rôle vraiment politique. Nous plaidons donc pour qu'on nous remette chaque fois un plan type d'appartement avant et après rénovation. De la même manière, on pourrait nous remettre ce plan type d'appartement pour les nouveaux immeubles à construire par la Ville de Genève ou par la Fondation HLM.

Encore une fois, il s'agit là de faciliter notre travail et de faire en sorte que nous discutions les projets sur la base de plans et non pas à partir d'a priori. Ces plans sont la matière de travail des commissions. C'est pourquoi, au nom de l'Alternative, je vous invite à réintroduire cette invite, avant d'accepter cette motion telle que votée en commission.

M. Georges Queloz (L). En commission, j'avais une excellente raison de refuser cette proposition et, aujourd'hui, j'en ai trois! Je commence par celle que je viens d'entendre, à savoir que tout le monde était d'accord avec la présentation des propositions d'après la méthode du code des frais par éléments. Je m'inscris en faux contre cette affirmation, puisque j'ai toujours combattu cette méthode; j'avais d'ailleurs fait une autre proposition, qui n'a malheureusement pas passé la rampe dans ce Conseil municipal.

Ensuite, je dirai qu'on ne se préoccupe plus du tout des coûts ni, surtout, du prix que les gens devront payer pour les logements qu'on met à leur disposition. C'est là ma principale préoccupation.

La troisième raison pour refuser cette motion, c'est le fait que, dans le rapport, les arguments que nous avions évoqués ne figurent nulle part! C'est là encore une bonne raison pour refuser cette motion.

Il faut que la question des coûts soit rediscutée, car c'est comme au restaurant: si vous dites vouloir tel ou tel menu, mais au prix du plat du jour, cela ne va pas! En l'état, on continuera à subventionner, à aider non seulement ceux qui sont en droit d'être aidés, mais également tout et n'importe quoi!

M. Michel Ducret (R). Nous le savions déjà: M. Queloz n'est pas d'accord avec la méthode CFE. M. Queloz est resté à l'âge de la pierre, voire à l'âge du bambou, tant pis! Pour ma part, je n'arrive pas à comprendre que cette démarche intellectuelle qui consiste à analyser les bâtiments par éléments ne fasse pas le bonheur de n'importe quel analyste qui s'intéresse un tant soit peu à la construction. Mesdames et Messieurs, ce n'est qu'ainsi qu'on peut réellement faire des comparaisons de coût sérieuses entre des bâtiments réalisés par la Ville de Genève, par l'Etat de Genève, dans le canton de Zurich, au Tessin ou en Valais…

La comparaison est beaucoup plus convaincante qu'avec le coût au mètre cube SIA ou qu'avec l'ancienne méthode CFC, qui ne découpe pas la construction de manière à permettre une analyse sérieuse des coûts réels.

Cela étant, je rejoins volontiers le préopinant pour ce qui est du rapport qui nous a été remis. Mesdames et Messieurs, on sombre ici dans le scandale! En page 3 du rapport, on parle de l'audition d'un M. Cheminat, et la discussion qui se déroule entre les commissaires en présence de la personne auditionnée se retrouve au paragraphe suivant, sous la séance du 24 novembre 2004, où on mentionne que cette personne est encore là… Je me permets de dire que rendre un rapport d'aussi mauvaise qualité, c'est se moquer du Conseil municipal. C'est d'autant plus navrant que le rapporteur est du même parti que les motionnaires. Je dois dire que c'est un peu surprenant…

Pour revenir au fond et à la motion, celle-ci demande une chose que le département de M. Ferrazino fait depuis maintenant plusieurs années, c'est-à-dire de fournir, en sus des coûts globaux CFE, une deuxième colonne de précision des coûts CFE, ce qui est très utile pour l'analyse effective des coûts des projets les uns par rapport aux autres. Mais cette analyse ne sera possible que dans la mesure où les conseillers municipaux, avec les prix CFE de chacun des projets, pourront disposer – ce n'est pas le cas à l'heure actuelle – d'un catalogue d'éléments comparatifs CFE de différentes réalisations, non seulement de la Ville de Genève, mais également d'autres collectivités publiques, voire de réalisations privées dans notre pays. A défaut d'obtenir un tel catalogue, nous perdons notre temps: la méthode CFE ne sera pas un véritable progrès pour les conseillers municipaux et les commissaires aux travaux, même si elle l'est pour les spécialistes du département. C'est une première remarque.

Ma deuxième remarque a trait à l'amendement de M^me^ Valiquer Grecuccio, qui demande la réintroduction du plan type d'appartement. D'abord, par rapport à ce qu'a dit cette conseillère municipale tout à l'heure, j'aimerais préciser qu'en aucun cas le CFE, par lui-même, ne créera des logements plus économiques. Il peut nous montrer, par exemple, que nous sommes trop cher, et cela non seulement sur le plan global, mais sur quels postes très précisément. C'est là un progrès, mais pour cela il faut avoir des éléments de comparaison que nous n'avons pas actuellement. Ensuite, une fois que nous aurons la preuve que nous construisons trop cher, encore faudra-t-il avoir la volonté politique d'en tirer les conséquences et de construire aux mêmes prix que les autres. Mesdames et Messieurs, ce n'est pas l'introduction d'un système différent qui permettra de construire moins cher, mais bien la volonté politique que manifestera la majorité dans ce Conseil municipal.

Deuxièmement, un plan type ne peut exister dans les cas de rénovation. C'est une aberration totale que de demander un plan type avant et après la rénovation,

d'autant que des modifications typologiques sont rarement souhaitées dans les transformations-rénovations qui sont autorisées dans ce canton. J'aimerais préciser que les plans de chacun des immeubles transformés sont présentés à la commission et qu'il est effectivement inadmissible, si c'est le cas, que ces plans ne restent pas à la disposition de la commission tant qu'elle n'a pas fini de traiter l'objet. En revanche, je répète qu'il n'y a pas de plans types pour les transformations-rénovations et que c'est une aberration de les demander. En effet, cela suppose-t-il une volonté de normalisation à outrance? Faut-il que tout le monde habite dans le même modèle, le même système? Le plan type est la négation même de la rénovation-transformation. C'est bon pour les *Plattenbau* que l'Allemagne de l'Est construisait par lignées sur des kilomètres carrés dans les années 1950-1960, mais pas pour la rénovation-transformation qui, notamment dans le tissu historique de notre ville, doit se faire avec finesse et délicatesse, chaque immeuble étant abordé pour son génie propre.

Le plan type est une aberration et je vous prie, Mesdames et Messieurs, de ne pas voter un tel amendement qui est une idiotie. En ce qui concerne les plans, il suffit au président de la commission ou à n'importe quel commissaire d'exiger que ceux-ci restent à la disposition de la commission pendant qu'elle traite l'objet – ce qui me paraît d'ailleurs la moindre des choses. Mesdames et Messieurs, vous aurez compris que le groupe radical acceptera la motion telle qu'amendée en commission, sans autre modification, et je prie la majorité de bien vouloir en faire de même.

M. Georges Queloz (L). J'ai été mis en cause par le préopinant et je constate malheureusement que notre démocratie est menacée par une forme de terrorisme intellectuel! A partir du moment où quelqu'un n'est pas d'accord avec un mode de faire ou avec un changement, on lui rétorque qu'il en est resté à l'âge de la pierre! Je ne peux pas laisser tenir de tels propos sans réagir.

Mesdames et Messieurs, on peut admettre la présentation CFE suivant à qui s'adresse une construction, quel en sera l'usage et à qui elle sera destinée. S'il s'agit par exemple de prévoir à long terme quels seront les coûts et les investissements pour la construction d'écoles ou autres, il est clair que c'est une donnée qui peut nous satisfaire. Mais nous avons un rôle essentiel, dans notre parlement, qui est d'être responsables et de rendre des comptes sur l'usage que nous faisons des deniers des contribuables. C'est l'argent des contribuables qui nous est confié et nous sommes responsables d'en faire le meilleur usage. Nous devons donc savoir exactement ce qu'a coûté tel ou tel objet, la manière dont il a été réalisé et ne pas nous contenter d'estimations. Je n'accepte donc pas qu'on essaie de me culpabiliser en disant que j'en suis resté à l'âge de la pierre!

Récemment, j'ai déposé un rapport de minorité sur la proposition PR-350 concernant l'immeuble 17, rue des Gares, que nous avions étudiée en commission des travaux. Le Conseil administratif a fait une proposition de 1,8 million de francs pour rénover huit appartements sur quatre étages. A la demande des habitants et en vue, soi-disant, d'un nouveau mode de vie, il est prévu de n'installer qu'un W.-C. pour deux appartements! Nous aurons l'occasion d'en reparler lors des séances de septembre, mais je vous laisse méditer là-dessus… Pour ma part, je trouve cela absolument aberrant et scandaleux. Ce n'est pas respecter les deniers des contribuables.

M. Gérard Deshusses (S). Je n'interviendrai pas sur le fond du rapport, mais sur sa forme qui est, certes, modeste, voire discutable. Nous avons reçu dans cette enceinte des rapports qui étaient bien meilleurs. Madame la présidente, vous transmettrez à M. Ducret que sur ce point je le rejoins. Mais, Mesdames et Messieurs, vous me permettrez de prendre la défense de mon ami et collègue Roman Juon, et de dire qu'avec le temps c'est l'ensemble de nos rapports qui, en termes de qualité, vont baissant. En tant que président, il m'a été donné de lire des rapports qu'il a fallu reprendre, car ils étaient tout simplement non présentables.

Il ne s'agit là de stigmatiser personne, mais de relever simplement que nos conditions de travail sont de plus en plus difficiles, que nous avons de moins en moins de temps. D'ailleurs, il n'est que de voir le peu de commissaires qui se proposent comme rapporteurs pour comprendre le malaise dans lequel nous sommes. Il est facile ici, en plénum, de stigmatiser l'un ou l'autre d'entre nous, mais je crois que le problème est plus grave et plus profond. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, plus loin dans l'ordre du jour, d'en traiter plus largement. Ici, je voulais simplement relever qu'un rapport peut être plus ou moins bon, mais qu'il vise surtout à permettre le débat, et que celui-ci l'a permis.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^me^ Valiquer Grecuccio est accepté par 34 oui contre 31 non (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée à la majorité (quelques oppositions et quelques abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– fournir un descriptif du code des frais par éléments (CFE) en trois colonnes, reprenant les éléments quantifiés par mètre carré, le prix à l'unité et le coût total, de manière à pouvoir examiner les devis dans la plus grande transparence;
– soumettre un plan type d'appartement avant et après rénovation ou la typologie prévue dans un nouveau projet, de manière à pouvoir étudier les propositions du point de vue de l'habitabilité et des usages.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la fermeture définitive de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette (périmètre place Saint-François)» (P-124 A)[1].

Rapporteuse: M^me^ Gisèle Thiévent.

La pétition P-124 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 3 novembre 2004.

La commission a étudié cette pétition lors de ses séances des 6 décembre 2004, 28 février, 21 mars et 18 avril 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle.

Les notes de séance ont été prises par M^me^ Olivia Di Lonardo, que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

[1] «Mémorial 162^e^ année»: Commission, 2608.

Séance du 6 décembre 2004

Audition de M^me^ Anna Leveillé et de M. Vincent Fontana, habitants de la rue Jean-Violette 17, pétitionnaires

M. Fontana explique qu'il s'est installé dans l'immeuble en été. La rue était fermée à cette période, ce qui donnait de la vie au quartier. Il n'a su que plus tard qu'il ne s'agissait que d'un aménagement éphémère. La pétition veut rétablir cet aménagement. En effet, les trottoirs étroits rendent difficile le croisement entre les poussettes et les piétons. La circulation des voitures, scooters et vélos apporte un danger supplémentaire. La fermeture de la rue lui semble impérative. Les commerçants y sont aussi favorables.

M^me^ Leveillé ajoute que l'immeuble voisin, le numéro 15, va être prochainement en travaux. Les échafaudages rendront impossible le passage de poussettes sur le trottoir. De plus, les voitures débouchant très rapidement créent un réel danger.

Questions

Combien de personnes vivent dans le quartier et combien a-t-on récolté de signatures?

M. Fontana répond qu'une cinquantaine de personnes ont signé la pétition. Il ajoute que les immeubles ont été rénovés récemment et que beaucoup de personnes viennent d'emménager.

Les commerçants soutiennent-ils cette requête?

M. Fontana explique que les deux cafés, la boulangerie et le bureau de tabac présents dans la rue sont d'accord avec la demande de fermeture de la rue.

Pourquoi les commerçants ne sont-ils pas présents à la commission pour les accompagner dans leur démarche?

M. Fontana dit que les commerçants ont lancé parallèlement une demande similaire et qu'ils ne trouvaient pas pertinents de venir pour le même objet.

Y a-t-il des commerçants parmi les signataires, comme cela est mentionné dans la pétition?

M. Fontana réplique que non, et que la pétition n'a pas été très bien rédigée. Il précise que les commerçants se sont montrés néanmoins très ouverts.

Le président précise que les cafés et épiceries sont toujours favorables à ce type de projet, ce en raison des terrasses et des avantages subséquents.

Mme Leveillé dit que tout le monde est d'accord sur le danger existant pour les piétons. Il n'y a eu que des échos favorables. Elle précise que les commerçants doivent avoir lancé une pétition. Le président indique qu'il n'en a pas eu connaissance, mais qu'il faudrait se renseigner auprès de l'administration.

Quelle est la longueur de la rue?

M. Fontana répond qu'elle mesure 50 m environ. Il y a une seule voie, une piste cyclable et des trottoirs de 1,5 m de large. Il n'y a pas de places de parc dans ce tronçon. Il y en a quelques-unes à la rue des Voisins, mais aucune ne serait supprimée.

La fermeture de la circulation comprend-elle tous les modes de transport, y compris les cyclistes?

M. Fontana précise qu'il ne s'agirait que des voitures. L'idée serait de rendre la rue plus agréable en y mettant des fleurs et des bancs, par exemple. La rue serait ainsi plus vivante.

Comment seraient, selon eux, déviés les véhicules se rendant à la rue de Carouge?

M. Fontana répond que cela a été fait cet été et qu'il y a eu un réel problème de stationnement sauvage mais que, pour l'éviter, il suffirait de mettre des bornes ne laissant passer que les ayants droit, tels que les commerçants et le centre de radiologie.

Y a-t-il beaucoup de circulation sur ce tronçon?

M. Fontana répond par la négative. Il y en a un peu plus pendant les heures de pointe, mais le problème est la vitesse à laquelle les véhicules y roulent.

Y a-t-il des bouchons?

M. Fontana dit qu'il ne s'agit pas d'une rue très importante, seulement d'un raccourci.

Un commissaire affirme que le Conseil municipal est très intéressé par les expériences relatives aux aménagements éphémères. Il demande quels types d'aménagements ont été réalisés et ce qui a plu aux habitants et habitantes.

Mme Leveillé répond qu'il y a eu plus de rencontres. Les gens descendaient dans la rue et les enfants pouvaient y courir. Elle ajoute que cela était magnifique. Il manquait peut-être un banc ou deux.

Le président explique aux pétitionnaires le déroulement de la procédure. Mme Leveillé répète qu'il faut faire vite en raison des travaux de rénovation qui vont bientôt démarrer et des problèmes que cela va engendrer.

Discussion

La discussion s'ouvre sur le problème de l'absence de signature des commerçants et l'absence de ceux-ci à l'audition. La commission est partagée entre ceux et celles qui sont d'avis qu'il n'est pas du ressort de la commission d'aller chercher qui a signé, ou qui n'est pas d'accord, et ceux et celles qui reconnaissent un grave vice de forme dans le fait que la voix des commerçants, alors qu'ils n'ont pas signé, a été utilisée par les pétitionnaires pour faire valoir la pétition.

Demandes d'auditions

Une commissaire émet l'hypothèse que les commerçants n'ont peut-être pas osé refuser de signer la pétition et ont trouvé une excuse pour s'abstenir de le faire, soit l'existence d'une pétition factice de même teneur qu'ils auraient eux-mêmes élaborée. Elle demande l'audition des commerçants de la rue.

Le président retient cette première demande.

Une commissaire répète que ce tronçon ne sert à rien, même pour les commerçants, que le passage est à la limite du danger, mais qu'elle accepte d'entendre les commerçants.

Une commissaire demande qui va devoir supporter le surplus de circulation que la fermeture va engendrer. Les personnes qui devront le subir aspirent sûrement à moins de trafic également. Elles ajoutent que tous souhaitent plus de zones piétonnes.

Un commissaire ajoute que la demande de fermeture exige que soient consultées les personnes qui ne seraient pas d'accord. Si une autre démarche est en cours, il faut savoir dans quel sens elle va.

Une commissaire demande l'audition des services de M. Ferrazino.

Le président précise qu'il faudra regrouper les demandes qui concernent ce type de sujets.

Un commissaire réitère son inquiétude pour le centre de radiologie; il affirme que certaines activités professionnelles, autres que commerciales, exigent de recevoir de la clientèle.

Une commissaire répète qu'il n'y a aucun sens à laisser cette rue ouverte dans ce quartier résidentiel. De plus, un parking souterrain est à disposition à la rue de Carouge. L'audition des services de M. Ferrazino permettra l'étude d'une vraie continuité des aménagements pour piétons.

Un commissaire revient sur l'audition des commerçants et insiste sur le fait qu'il n'est pas du ressort de la commission de procéder à une enquête publique et

de les auditionner. Il pourra y avoir de toute façon une procédure administrative. Le président ajoute que, si la pétition est renvoyée au Conseil administratif, ce dernier s'en chargera.

La commissaire à l'origine de la demande d'audition des commerçants précise qu'elle aimerait simplement savoir pourquoi les commerçants ont refusé de signer. Elle propose de demander aux commerçants d'envoyer une délégation.

Le président se propose d'aller sur place et de leur demander de venir en délégation.

Un commissaire rappelle que la raison du refus de signer a été donnée par les pétitionnaires, il faut en tenir compte. Il est d'accord de voir en quoi consiste la pétition des commerçants, mais il ne juge pas correct de pousser l'investigation plus loin, cela n'entre pas dans les prérogatives de la commission. Il propose de se renseigner sur la deuxième pétition et d'étudier la possibilité d'organiser une audition.

Une commissaire propose de contacter le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, qui doit avoir le nom des commerçants dans le dossier.

Vote des auditions

L'audition des commerçants est acceptée à la majorité des voix (3 S, 2 Ve, 1 R, 1 DC, 2 L, 1 T) et 2 abstentions (AdG/SI).

Le débat reprend. La commission ne peut se mettre d'accord quant à savoir qui il convient de convoquer et sur quels motifs. Sans remettre le vote en cause, des doutes sur le bien-fondé d'une telle audition sont à nouveau émis. Le président propose de remettre cette pétition à l'ordre du jour. Entre-temps, il se renseignera pour trouver les différentes réponses avant les auditions.

L'audition des services de M. Ferrazino est refusée par 6 non (1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC) contre 4 oui (2 AdG/SI, 2 Ve) et 4 abstentions (3 S, 1 T).

Séance du 28 février 2005

Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et de ses collaborateurs et collaboratrice: M. Ruffieux, M. Meylan, M. Gfeller et Mme Canossa

Note de la rapporteuse: Une lettre de M. de Dardel, envoyée le 14 décembre 2004 à la commission des pétitions, qui confirme l'existence d'une pétition

parallèle lancée par deux commerçants de la rue Jean-Violette et munie de 411 signatures, a rendu caduque la demande d'audition des commerçants. Ils avaient effectivement, comme précisé par les pétitionnaires auditionnés, préféré signer leur propre pétition.

La commission a, par contre, jugé bon de profiter de l'audition des services de M. Ferrazino pour obtenir des renseignements sur les études d'aménagement du périmètre de la place Saint-François.

M. de Dardel revient sur les doutes de la commission liés à l'opinion des commerçants. Après consultation, il s'est avéré que les commerçants avaient la même perspective que les pétitionnaires. Le président rappelle avoir envoyé une copie de la lettre de M. de Dardel aux commissaires (voir annexe) .

M. Gfeller précise que, avant les aménagements éphémères déjà, des tractations étaient en cours avec l'Office des transports et de la circulation depuis un an et qu'un arrêté a été pris dans ce sens. Un travail de concertation a eu lieu avec la paroisse Saint-François, les associations et la maison de quartier. Il y a une zone de rencontre de trois espaces, la maison Freundler, la rue Prévost-Martin et la rue Jean-Violette. Une demande de fermer la rue Prévost-Martin à la circulation existe aussi, mais cet aménagement supprimerait huit places de stationnement à macaron. Un choix est donc à faire.

Un commissaire émet des réserves quant à la pétition, qui demande la fermeture définitive et une zone de rencontre. M. de Dardel répond que la zone donne la priorité aux piétons en maintenant la circulation. Dans la pétition, il s'agit d'une petite rue, pour laquelle un arrêté du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement a été pris (voir annexe). Pour la rue des Voisins, cela peut se discuter; il y a eu fermeture complète cet été et les habitants ont voulu que cela devienne permanent. M. Ruffieux précise que le terme «zone de rencontre» ne doit pas s'entendre selon le terme légal et que, dans le projet lauréat du concours, il existe des espaces fermés à la circulation et d'autres de rencontre. On essaie de combiner les deux.

Quid de l'accès au centre de radiologie?

M. Gfeller précise que le centre de radiologie donne sur la partie large de la rue Jean-Violette qui restera accessible.

Séance du 21 mars 2005

Discussion

La rapporteuse lance le débat sur une possible adéquation de la demande des pétitionnaires avec le projet d'aménagement de la Ville de Genève, présenté lors

de l'audition de M. Nils de Dardel, et qui a donné lieu à un arrêté dans le courant du mois de février. La pétition demande en effet la fermeture complète de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette, périmètre place Saint-François.

Plusieurs commissaires émettent des avis divergents. Une commissaire suggère que des précisions soient requises quant à l'arrêté en question. Il est décidé que la rapporteuse se chargera de contacter les pétitionnaires, d'une part, et les services de M. Ferrazino, d'autre part, afin d'obtenir des compléments d'information et le texte de l'arrêté.

Séance du 18 avril 2005

La rapporteuse est en mesure d'apporter les informations demandées lors de la séance du 21 mars 2005.

La requête des pétitionnaires concerne spécifiquement le boyau de la rue des Voisins. Le texte de la pétition ne reflète pas exactement leur vœu qui est surtout de voir, au plus vite, le boyau, dangereux pour les piétons, fermé à la circulation automobile. L'arrêté du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement prévoit également la fermeture de ce tronçon et correspond donc bien à la demande des pétitionnaires. Cet arrêté datant du 22 février n'a été l'objet d'aucun recours. Il est par conséquent définitif.

La rapporteuse suggère à la commission de procéder au vote sans autre. Elle propose un renvoi au Conseil administratif.

Recommandation

Une commissaire propose une recommandation pour qu'une étude soit entreprise sur le maillage de ce périmètre en vue d'y intégrer une zone résidentielle.

Un commissaire s'inquiète de savoir si on ne se substitue pas ainsi aux pétitionnaires.

Une commissaire précise qu'il ne s'agit que d'aller plus loin que la pétition, que la zone étudiée est complexe et que l'occasion est donnée ici de la clarifier.

La rapporteuse rappelle que, selon les dires de M. de Dardel et de M. Gfeller, des aménagements plus complets sont envisagés pour le périmètre de Saint-François. Un courrier de M. Ferrazino précise aussi que le restant du tronçon de la rue Jean-Violette, depuis la rue des Voisins jusqu'à la rue de Carouge, ainsi que la rue des Voisins, depuis la rue Jean-Violette jusqu'à la place Saint-François, devraient être en zone de rencontre, mais que la procédure ad hoc n'a toujours pas été engagée.

La commissaire revient sur sa recommandation et précise que sa demande est plus prudente que celle des pétitionnaires: elle désire que soit étudié le maillage de la rue de Voisins, situé entre la rue Leschot et le boulevard du Pont-d'Arve. Il pourrait s'agir d'une zone de rencontre, cela lui conviendrait également.

Vote

Le président met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Celui-ci est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 2 S, 1 DC) contre 4 non (2 L, 2 UDC).

Une commissaire explique son refus du renvoi par le fait que la pétition est devenue sans objet.

La rapporteuse relève qu'il convient, au contraire, de la renvoyer afin de montrer que ces aménagements sont voulus par la population du quartier.

Après discussion, la recommandation suivante est soumise au vote: «Au vu du fait que les rues sont aménagées de manière différente, le Conseil municipal demande que le Conseil administratif étende la modération du trafic au périmètre de la rue des Voisins, permettant ainsi un maillage piéton et cycliste.»

La recommandation est rejetée par une égalité de 6 oui (1 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T) et de 6 non (1 S, 1 DC, 2 L, 2 UDC).

Annexes mentionnées

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je m'exprime ici au nom de l'Alternative. Cette pétition a été envoyée par des habitants qui demandent la fermeture des rues des Voisins et Jean-Violette, périmètre place Saint-François, notamment de la partie étroite de la rue Jean-Violette qu'on appelle le «boyau». Entre-temps, une procédure a croisé la demande des pétitionnaires, à savoir l'arrêté cantonal du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, qui a fermé la partie de la rue Jean-Violette, comme le demandaient les pétitionnaires.

Effectivement, les services de la Ville de Genève étudiaient depuis un certain temps déjà la modération de circulation dans ce secteur. Certaines rues sont déjà en zone de rencontre, comme la rue Leschot; d'autres sont encore en zone 50 km/h, comme l'autre partie de la rue des Voisins, à propos de laquelle une recommandation avait été formulée en commission. Comme cette recommandation a été rejetée, je vous la soumets ce soir en déposant l'amendement suivant:

Projet de recommandation

«Au vu du fait que les rues du secteur sont aménagées de manière différente, le Conseil municipal demande que le Conseil administratif étende la modération du trafic à l'autre partie de la rue des Voisins, permettant ainsi un maillage piéton et cycliste.»

Je dépose cet amendement sur votre bureau, Madame la présidente.

M^me^ Catherine Hämmerli-Lang (R). En principe, les radicaux ne sont pas d'avis qu'il faille fermer les rues, car elles ont été créées au fil du temps pour favoriser la communication. Pour les radicaux, les rues ne sauraient être durablement transformées en square, mais pour celles et ceux qui connaissent réellement l'endroit, il faut bien admettre que le vœu des pétitionnaires n'est pas dénué de fondement. C'est pourquoi les radicaux, à l'écoute de la population, acceptent dans ce cas la demande des pétitionnaires.

M. Patrice Reynaud (L). Je vais être très bref pour préciser que les pétitionnaires ont obtenu gain de cause et qu'à une courte majorité, mais à la majorité quand même, la pétition a été renvoyée au Conseil administratif. Pour ce qui est de la recommandation, elle a recueilli une égalité et n'a donc pas été acceptée. M. Buschbeck propose aujourd'hui, en séance plénière, un amendement pour essayer de joindre l'utile à l'agréable… C'est-à-dire que malgré un arrêté qui a force de loi aujourd'hui, puisque le délai référendaire est largement passé, et bien

que la demande des pétitionnaires soit d'ores et déjà concrétisée, il essaie d'aller au-delà, de continuer gentiment cette piétonisation larvée de la Ville de Genève! Cette recommandation n'est rien d'autre que cela!

En l'occurrence, le vote que nous avons à formuler ce soir est celui du renvoi ou non de la pétition au Conseil administratif. A notre avis, renvoyer cet objet est purement inutile, sauf à vouloir encombrer le Conseil administratif. Je rappelle qu'un arrêté a déjà été rendu et que, ce soir, la recommandation dont il est question va bien au-delà. Je tenais à le souligner, de façon que chacune et chacun sache quel est l'enjeu du vote.

M. Pascal Rubeli (UDC). En ce qui concerne l'Union démocratique du centre, après avoir entendu les pétitionnaires nous constatons que leur demande, leur inquiétude est légitime. Mais nous ne voulons pas arriver à une situation où on commence à fermer toutes les rues, même si nous comprenons qu'à un certain moment la chose puisse être imaginée. C'est la raison pour laquelle nous avons pris position contre cette pétition. La recommandation qui avait été déposée en commission avait été rejetée par 6 voix contre 6. Elle vient d'être à nouveau proposée ce soir et il en adviendra ce qu'il en adviendra. Pour notre part, nous restons sur la position que nous avions prise en commission.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Madame la présidente, je vous remercie de bien vouloir transmettre aux préopinants que nous ne demandons pas la fermeture de la rue des Voisins, comme cela a été dit plusieurs fois, mais des mesures de modération de circulation dans cette rue, qui est encore en zone 50 km/h, bien qu'il soit difficile d'y rouler à cette vitesse-là. Pour le reste, je n'y reviendrai pas.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Le Parti démocrate-chrétien votera contre cette recommandation. Alors que la commission des pétitions s'est prononcée, nous trouvons déplorable d'être pris en otages, une fois de plus, en séance plénière. Comme M. Reynaud, nous regrettons cette situation.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Buschbeck est accepté par 33 oui contre 30 non.

Mises aux voix, les conclusions de la commission amendées par le plénum sont acceptées à la majorité (opposition du Parti libéral et de l'Union démocratique du centre, abstention du Parti radical et du Parti démocrate-chrétien).

Les conclusions sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-124 au Conseil administratif en lui demandant, au vu du fait que les rues du secteur sont aménagées de manière différentes, d'étendre la modération du trafic à l'autre partie de la rue des Voisins, permettant ainsi un maillage piéton et cycliste.

8. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la libération de la rue du Cendrier» (P-128 A)[1].

Rapporteur: M. Roberto Broggini.

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions le 3 novembre 2004 puis transférée à la commission ad hoc Saint-Gervais par le Conseil municipal le 1er décembre 2004,

La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Sébastien Bertrand, les 3 et 17 février 2005, ainsi que le 14 avril 2005. Les notes de séance ont été prises par Mme Laurence Schmidlin que nous remercions.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Audition des pétitionnaires

Le président salue et remercie la présence de Mme Guyot, représentante de l'Association genevoise des détaillants en textile (AGDT), de la Fédération des commerces genevois (FCG), de la Fédération économique du centre-ville (FEC) pour la Fédération des entreprises romandes (FER); de M. Kranck (Meubles Kranck); de M. Pralong (Switcher Store, rive droite); de Mme Python (Boutique Linéa 7); de M. Grimm (Pharmacie Plaza) et de M. Harris (Studio Genève).

[1] «Mémorial 162e année»: Commission, 2918.

Mme Guyot explique qu'à leur corps défendant ils ont appris, après le dépôt de la pétition, que l'endroit dont il est question appartenait au domaine privé de la Ville de Genève. Elle précise qu'ils ne s'apprêtent pas à entrer dans ce débat et à discuter des considérations juridiques par rapport au classement des domaines privés et publics.

Concernant la pétition, elle poursuit en expliquant que les milieux qu'elle représente ont l'impression que la Ville de Genève, d'une manière générale, se préoccupe des habitants mais pas des commerçants. Beaucoup de problèmes surviennent à la rue du Cendrier: il y a celui de l'insalubrité, mais aussi ceux de l'accessibilité et du stationnement, puisque 21 places de parc ont été supprimées. Celles-ci sont nécessaires pour, par exemple, pouvoir charger facilement des achats faits aux commerces avoisinants à cette rue.

La situation serait catastrophique, c'est pourquoi, explique Mme Guyot, les commerçants soutenus par diverses fédérations ont déposé cette pétition.

M. Kranck ajoute que le danger principal est la drogue. Il voit régulièrement des gens se promener avec de petites enveloppes blanches dans la rue Rousseau. Les bancs qui ont été installés dans la rue du Cendrier risquent d'attirer des dealers et ce ne sont pas les mamans avec une poussette qui vont en profiter.

M. Pralong pense qu'il faut se demander ce que l'on souhaite faire de cette place. Si on enlève les voitures, il faut en faire un espace de convivialité. Ce lieu n'est pas éclairé la nuit; par conséquent, c'est un endroit rêvé pour y faire son commerce de drogue le soir. La population qui y erre est constituée de beaucoup d'iroquois et de jeunes qui ne semblent pas avoir d'activité lucrative. Il arrive que l'on retrouve le matin des cadavres de bouteilles et des papiers gras qui jonchent le sol, suite à la venue de la police la nuit précédente. M. Pralong évoque sa volonté de ne pas faire fuir ses clients.

Mme Python explique que, depuis la suppression des places de parc, son chiffre d'affaires a baissé de 50%. Alors qu'elle employait six personnes dont deux apprentis, elle a dû licencier. Mme Python a une clientèle spécifique: ce sont des personnes de forte taille qui se déplacent difficilement. Comme il n'y a plus de parking, celles-ci ne viennent plus faire leurs achats dans sa boutique. Mme Python aimerait éviter la faillite. Par ailleurs, elle est également résidente du quartier et confirme le bruit que font les dealers. Elle estime que cet endroit est sale et désagréable, que c'est une rue triste et que les gens sont découragés.

M. Grimm acquiesce aux propos de Mme Python. Il explique que son chiffre d'affaires a baissé de 10%. Il s'insurge contre la politique de M. Ferrazino, qui décourage la présence des voitures en ville. Les gens sont paresseux, ils se déplacent en voiture. Il faut leur laisser des places de parc en ville. En tant que pharmacien, M. Grimm ajoute qu'il a, lors de services de garde, donné jusqu'à

80 seringues à des drogués. Seules 10 lui revenaient. Alors qu'on lui disait que les autres étaient déposées au «bus», il en retrouvait beaucoup par terre. Il rend hommage à Mme Spoerri dont le travail d'épuration est remarquable.

M. Harris est d'accord avec les commerçants qui viennent de s'exprimer. Il pense qu'il faut penser à tout le monde et faire quelque chose de cette place pour tous. Si elle n'est pas jolie, cela ne donne pas aux gens envie d'y venir. Il est important qu'il y ait également des places de parc.

Un commissaire peine à comprendre le lien de cause à effet entre la présence de voitures et l'absence de drogue, et inversement. Il note que dans certains quartiers les deux sont présents.

Mme Python répond que, lorsqu'il y a des voitures, il y a du mouvement. M. Kranck prend l'exemple de Cornavin: il y a de la drogue mais pas de voitures. Il explique que, si l'on met des bacs, on peut facilement y cacher de la drogue. S'ils viennent en voiture, les dealers savent qu'ils risquent d'être identifiés à cause des plaques du véhicule; ils ne la prennent donc pas pour faire leur trafic, mais viennent bien à pied et profitent des aménagements comme auxiliaires à leur trafic.

M. Kranck explique que ces places de parc sont nécessaires à la fois pour les clients qui souhaitent charger les meubles qu'ils ont achetés, mais aussi pour lui, lorsqu'il décharge par exemple des estagnons de mazout pour le chauffage. Il est obligé de s'arrêter devant son magasin tout en sachant qu'il est mal parqué. Il a déjà eu des contraventions à cause de cela.

Concernant le problème de l'éclairage, M. Pralong propose de simplement tendre des câbles avec des néons entre les deux immeubles. Le coût de cette installation serait peu élevé, mais cela suffirait pour éclairer la place la nuit.

Les commerçants déplorent de manière générale le manque d'accessibilité du centre-ville pour les voitures, l'encombrement de celui-ci pour les livraisons et la politique générale de la Ville de Genève vis-à-vis de la circulation automobile.

La pétition a également été adressée au Grand Conseil. Lors de leur audition devant notre commission, les pétitionnaires n'avaient pas encore été entendus par une commission du Grand Conseil.

Séance du 17 février 2005

Audition du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

MM. Nils de Dardel, directeur, est accompagné par M. Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public (SAUEP), et Mme Anne Canosa, architecte au SAUEP.

M. Nils de Dardel rappelle l'aménagement éphémère de l'été 2004 et la suppression d'une vingtaine de places de stationnement et que cela avait été admis par l'Office des transports et de la circulation (OTC).

La Ville de Genève a un projet de construction d'un immeuble. La perte de ces places de stationnement est inéluctable.

Par ailleurs, l'école de commerce Nicolas-Bouvier voisine n'a pas de préau et il y a un besoin évident que les élèves puissent se détendre à l'extérieur, et plus généralement la population du quartier qui n'est pas gâtée en espaces libres dans ce périmètre.

Au vu du régime foncier, il est apparu rapidement que le terrain dont on parle appartient au domaine privé de la Ville de Genève et qu'il n'y avait plus d'arrêté pour le stationnement. Le dernier qui datait de 1967, abrogé en 1980 par le Département de justice et police (voir annexe), est caduc.

Lors de la démolition des pavillons, qui abritaient notamment le Petit Jacob, les places de stationnement ont été réinstallées sans base juridique valable. La situation est pour le moins insolite et certainement que les pétitionnaires sont de bonne foi. En décembre, l'OTC a admis la situation. Il n'y a donc pas de base légale qui peut justifier l'obligation du maintenir des places de parc.

Questions des commissaires

Les commerçants souhaitent qu'un aménagement soit au moins fait pour éviter l'insécurité, qu'il soit au moins convivial, qu'il soit éclairé la nuit, car l'absence de lumière crée un sentiment d'insécurité. Cela sera-t-il au moins fait? Quand est-ce que le projet va démarrer?

Un aménagement provisoire pourra être réalisé.

Des voitures ont continué à parquer malgré le fait que le panneau signalant un parking ait été enlevé.

M. Gfeller présente le projet qui va se faire (voir annexe). Il y aura des aménagements pour deux-roues. Un éclairage sera également installé. Un aménagement urbain avec des bancs et des bacs d'orangerie égayera l'endroit.

Quant à l'insécurité, M^me^ Canosa dit que selon l'îlotier il n'y a eu aucune agression sur cet espace.

A la suite des aménagements éphémères de l'été 2004, l'on a réalisé un aménagement provisoire en attendant de démêler l'écheveau juridique et le flou qui entourait le statut de ces parcelles, propriété de la Ville de Genève. Les

immeubles qui s'y trouvaient avaient été démolis comme devaient l'être ceux des Etuves pour faire passer les nouvelles voies express qui allaient sillonner le cœur de notre cité

Des précisions sont attendues sur les concours. M. Gfeller répond que, cette année, deux concours vont être lancés. Le premier concerne la place Grenus, la rue Grenus, la rue Rousseau et la rue des Etuves; il sera lancé courant avril, pour être jugé début décembre. Le second concerne ce projet d'immeuble; il sera lancé entre l'été et septembre, pour être jugé début 2006. Dès que les mandataires sont choisis, il faut établir le projet, obtenir les autorisations de construire, demander les crédits, etc. Par ailleurs, en ce moment même, se déroule la présélection des ingénieurs qui vont travailler sur le nouvel accès du parking Grenus.

Il est demandé des explications par rapport à un planning sur ces parcelles.

M. de Dardel explique que, aujourd'hui, il est difficile de projeter un planning, car il y a trop d'incertitude, et il pense qu'une information doit être diffusée sur la destination de ces parcelles dans l'attente d'un projet définitif. Un panneau d'information sera placé pour aviser les riverains.

M. Gfeller explique que des panneaux d'information existent sur la place et que des affiches seront posées.

Un commissaire trouve que le parcage était très peu contrôlé et il comprend mieux maintenant, car c'était un parking illégal. Ne serait-il pas possible de laisser des places de parc tout de même?

M. Gfeller dit que l'on peut proposer à l'Office des transports et de la circulation une case de parking handicapé dans la rue Jean-Jacques-Rousseau.

Les aménagements provisoires de la friche urbaine actuelle sont en train de se faire.

Discussion et vote

Après un tour de table qui reconnaît la friche urbaine, la commission tombe d'accord. Le Parti du travail se prononce pour le classement de la pétition.

Le Parti socialiste souligne qu'une amélioration de l'éclairage est souhaitable en attendant que le concours soit effectué pour l'aménagement de ces parcelles, et l'aménagement est attendu le plus rapidement possible.

L'Union démocratique du centre trouve que la pétition n'est pas tellement surprenante, car ces parcelles ont été largement utilisées comme parking. L'abrogation de l'arrêté du Département de justice et police n'a pas été respectée. Pour

couper court à toute spéculation sur ces parcelles, il faut aller de l'avant avec le concours. En attendant, l'Union démocratique du centre est pour le classement de la pétition.

Les Verts se prononcent également pour le classement et pour que les parcelles fassent l'objet d'un aménagement transitoire.

Le Parti démocrate-chrétien estime que l'on ne peut pas faire de recommandation si l'on classe la pétition, solution à laquelle il se rallie.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est pour le classement et attend que le concours soit diligenté le plus rapidement possible.

Le Parti libéral accepte aussi le classement et souhaite une gestion intérimaire.

Le souhait que ces parcelles soient entretenues en attente d'une construction est unanimement partagé par la commission, qui recommande le classement. Le classement de la pétition est accepté à l'unanimité (2 AdG/SI, 3 S, 1 L, 2 Ve, 2 UDC, 1 T, 1 DC).

Annexes mentionnées

PETITION

« Pour la libération de la rue du Cendrier »

Au Grand Conseil de la République et Canton de Genève,
Au Conseil Municipal de la Ville de Genève,

Dans le cadre de l'opération «Les Yeux de la Ville » 2004, une partie de la rue du Cendrier a été transformée en zone piétonne, supprimant de la sorte 21 places de stationnement.

Les riverains ont été « mis devant le fait accompli » : Ils n'ont pas pu se prononcer sur cet aménagement dit « éphémère ».

Or, cet aménagement entrave les activités de tout le quartier, commerçants et habitants. Malgré une autorisation limitée à 60 jours, l'aménagement n'a pas été enlevé à ce jour, 22 septembre 2004.

Cette situation, illégale porte préjudiciable aux intérêts, droits et libertés des citoyens. Elle ne peut plus être tolérée.

A vu de ce qui précède, les soussignés, commerçants, habitants, visiteurs, ou employés dans le quartier de la rue du Cendrier, demandent aux autorités de :

1. Ordonner la suppression immédiate de l'aménagement dit « éphémère » à la rue du Cendrier
2. Ordonner la remise de la rue du Cendrier en son état initial et notamment, le rétablissement des 21 places de stationnement pour voitures.
3. Veiller à ce que la voie publique reste aménagée de manière à répondre aux besoins de la population et à ce qu'elle ne soit pas affectée à l'usage exclusif de quelques privilégiés.
4. Prendre les mesures nécessaires pour garantir à l'avenir le respect des droits des citoyens dans le cadre d'aménagements de ce type.

	Nom et prénom	Adresse (rue et n°, NP et localité)	Signature

Renseignements : Pierrette Python, Boutique *Linea 7,* rue du Cendrier 12, 1201 Genève

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

CD/mg

M. de Dardel PE

R

ARRÊTÉ DU 18 JAN. 1980

LE DÉPARTEMENT DE JUSTICE ET POLICE

vu la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958 ;

vu l'ordonnance sur la signalisation routière, du 31 mai 1963 ;

vu l'article 25 du règlement sur la circulation publique, du 25 janvier 1963 ;

vu le(s) rapport(s) de police du (des)

vu l'échange de lettres entre le Conseil administratif de la Ville de Genève et M. le Procureur général concernant le relogement (commerce) de Mesdames BEHAR,

ARRÊTE :

Son arrêté du 28 novembre 1967 relatif à l'aménagement et à la réglementation du parc de stationnement sis angle rue Rousseau/rue du Cendrier est abrogé.

Cette mesure sera effective dès la dépose des parcomètres placés sur cet emplacement, ordonnée par M. l'officier de police chargé de la circulation, sur avis du service des loyers et redevances de la Ville de Genève.

LE CONSEILLER D'ÉTAT
chargé du Département de justice et police
Guy FONTANET

COMMUNIQUÉ À :

3

L ADMINISTRATIF de la Ville de Genève

Les signaux et marques doivent être conformes aux dispositions de l'Ordonnance sur la signalisation routière en ce qui concerne leur aspect, leurs dimensions et leur placement (art. 72 et suivants OSR). L'Officier de police chargé de la circulation peut donner des instructions sur l'installation des signaux et l'apposition des marques autorisés, faire enlever ou modifier les signaux et marques qui ne correspondent pas aux prescriptions ou qui ont été placés sans autorisation.

Aménagement temporaire à l'angle des rues du Cendrier et Rousseau

Cet espace est une propriété privée de la Ville de Genève. Le stationnement n'y est plus autorisé depuis le 18 janvier 1980, date à laquelle l'arrêté de circulation avait été abrogé

Le statut piétonnier de ce lieu est maintenu suite à l'aménagement éphémère réalisé en 2004 dans le cadre des "yeux de la ville"

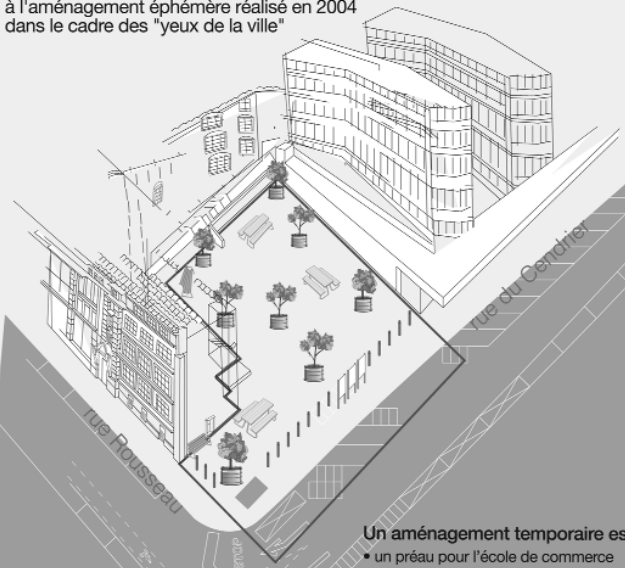

Un aménagement temporaire est en cours de réalisation

- un préau pour l'école de commerce
- trois tables de pique-nique, à disposition des étudiants, riverains et passants
- de la végétation dans des bacs d'orangerie
- de l'information concernant le développement du quartier sur les panneaux d'affichage

Le quartier de Saint-Gervais fera l'objet de transformations importantes dans le futur

La Ville de Genève organise plusieurs concours

- déplacement de la rampe d'accès au parking souterrain de Grenus
- réaménagement en faveur des piétons de la place de Grenus et des rues Rousseau et des Etuves
- construction d'un bâtiment de logements, d'activités et d'équipements publics à l'angle des rues du Cendrier et Rousseau

VILLE DE GENÈVE — DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Renseignements pour ce projet
Service d'aménagement urbain
Tél. 022 418 20 70
www.ville-ge.ch/amenagement

Premier débat

M. Christian Zaugg (AdG/SI). L'Alternative appuie les conclusions de la commission ad hoc Saint-Gervais demandant le classement de cette pétition, avec la cautèle votée par la commission qui propose que les parcelles soient entretenues dans l'attente d'une construction.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Des toilettes pour le public du Théâtre de l'Orangerie» (P-129 A)[1].

Rapporteur: M^me^ Catherine Hämmerli-Lang.

La pétition P-129 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 1^er^ décembre 2004.

La commission l'a étudiée lors de ses séances des 21 mars et 18 avril 2005, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle. Nous remercions M^me^ Olivia Di Lonardo de la parfaite tenue des notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Préambule

Avant de désigner le rapporteur, la commission des pétitions, lors de sa séance du 20 février 2005, a auditionné M. Nils de Dardel pour d'autres pétitions. Ce dernier a informé la commission qu'une entente avec les auteurs de la pétition

[1] «Mémorial 162^e^ année»: Commission, 3058.

P-129 avait été trouvée et que des toilettes provisoires seraient installées pour l'été 2005. Une lettre de M. Christian Ferrazino, du 30 janvier 2005, a été remise au président. Elle figure en annexe au présent rapport.

Séance du 21 mars 2005

Le président rappelle à la commission que M. Nils de Dardel avait confirmé un accord lors de la dernière séance. Il propose de nommer un rapporteur et de passer directement au vote éventuel, de manière à pouvoir rendre le rapport plus rapidement.

Une commissaire s'étonne que, quand bien même des négociations sont en cours, les pétitionnaires ne soient pas auditionnés, et ce même si la pétition est devenue sans objet.

Le président prendra contact avec les pétitionnaires afin de leur demander s'ils veulent être entendu par la commission.

Séance du 18 avril 2005

Audition de M. Mathieu Chardet, directeur du Théâtre de l'Orangerie

M. Chardet se présente en tant que directeur du Théâtre de l'Orangerie et responsable de la programmation de ce dernier durant l'été.

Il explique aux commissaires que le problème des toilettes est récurrent pour le Théâtre de l'Orangerie. Ces installations sanitaires n'ont cessé de se dégrader et, depuis l'été 2004, elles ne fonctionnent plus. Le Théâtre de Verdure, sis à côté du Théâtre de l'Orangerie, possède des toilettes, mais ces dernières ne sont pas ouvertes pour le Théâtre de l'Orangerie, car il y a un problème de clefs.

Au début de l'année, M. Chardet a reçu une réponse qui expliquait que les toilettes seraient rénovées en 2007 et que, jusque-là, il y aurait une installation provisoire. Si le pétitionnaire a désiré être entendu c'est dans le but que les choses bougent. En effet, il existe un autre problème. Rien n'est prévu pour les handicapés. Il est question d'installer une petite roulotte, mais les handicapés ne peuvent y accéder.

Discussion

Des commissaires s'étonnent que les clefs des toilettes mises à la disposition du Théâtre de Verdure ne le soient pas également à celle du Théâtre de l'Orangerie. D'autre part, un commissaire rappelle que les handicapés doivent pouvoir avoir accès aux W.-C., car c'est inscrit dans tous les règlements.

M. Chardet rappelle qu'il prend ses fonctions le 1er mai 2005 et qu'il espère que ce problème sera réglé pour la saison 2005.

L'ensemble des commissaires estime qu'il y a urgence de renvoyer cette pétition au Conseil administratif afin que ce dernier règle ce problème de clefs et celui de l'accès des handicapés aux toilettes. Il est décidé que le président posera une question orale lors de la séance du Conseil municipal du 19 avril 2005 afin que le Conseil administratif intervienne très rapidement.

La commission décide donc, à l'unanimité, de renvoyer au Conseil administratif la pétition P-129 avec la recommandation suivante: la mise à disposition immédiate de toilettes pour le Théâtre de l'Orangerie, soit par l'octroi du double des clefs attribuées au Théâtre de Verdure, soit par la mise à disposition d'une roulotte, sans omettre l'accès pour les handicapés.

THÉÂTRE DE L'ORANGERIE

Parc de La Grange, Genève
Direction : Mathieu Chardet
Administration :
15, rue des Savoises
CH 1205 Genève
Tél. (+41 22) 800 28 38
Fax (+41 22) 800 28 39
E-mail : mchardet@worldcom.ch

(1)

Genève, le 30 novembre 2004

Conseil municipal de la Ville de Genève
A l'att. de Monsieur Gérard Deshusses
Président du Conseil

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

Je soumets aux membres du Conseil municipal une requête concernant l'aménagement des toilettes du théâtre de l'Orangerie.

Une pétition a été déposée au théâtre durant la saison d'été 2004 qui a récolté 670 signatures du public. En voici la teneur :

> « Depuis 23 ans que le THEÂTRE DE L'ORANGERIE existe il n'y a toujours pas de toilettes pratiques et décentes dans ce lieu.
>
> Les seules qui existent à l'intérieur du bâtiment ne sont pas accessibles au public.
>
> Les autres sont situées à 100m et sont dans un état indigne de ce théâtre.
>
> Des toilettes provisoires et rustiques ont été aménagées à côté du théâtre de Verdure mais elles sont trop éloignées de l'Orangerie et ne sont disponibles que les soirs de concerts.
>
> Nous pensons que cette situation est indigne d'un lieu appartenant à la Ville de Genève et subventionné par le département des affaires culturelles.
>
> Nous demandons donc aux autorités municipales d'aménager DES TOILETTES POUR LE PUBLIC DE CE THEÂTRE. »

En vous remerciant d'avance de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'expression de ma considération distinguée.

Mathieu Chardet
Directeur du théâtre de l'Orangerie

Annexes : feuilles de signatures.

(2)

PETITION POUR L'AMENAGEMENT DE TOILETTES CONVENABLES AU THEÂTRE DE L'ORANGERIE

Depuis 23 ans que le THEÂTRE DE L'ORANGERIE existe il n'y a toujours pas de toilettes pratiques et décentes dans ce lieu.

Les seules qui existent à l'intérieur du bâtiment ne sont pas accessibles au public.

Les autres sont situées à 100m et sont dans un état indigne de ce théâtre.

Des toilettes provisoires et rustiques ont été aménagées à côté du théâtre de Verdure mais elles sont trop éloignées de l'Orangerie et ne sont disponibles que les soirs de concerts.

Nous pensons que cette situation est indigne d'un lieu appartenant à la Ville de Genève et subventionné par le département des affaires culturelles.

Nous demandons donc aux autorités municipales d'aménager DES TOILETTES POUR LE PUBLIC DE CE THEÂTRE.

NOM & Prénom	Adresse complète	Signature

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Genève, le 24 janvier 2005

Note à :

Monsieur
Gérard Deshusses
Président
Conseil municipal de la Ville
de Genève

Objet : Frontenex 71, route de – La Grange, Parc Orangerie – Théâtre / restauration

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour information :

- copie de ma lettre de ce jour à Monsieur Matthieu Chardet, Directeur du Théâtre de l'Orangerie,

en réponse au courrier que ce dernier vous a adressé le 30 novembre 2004 concernant l'aménagement des toilettes du théâtre susmentionné.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Christian Ferrazino

Annexe mentionnée

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, case postale 3983, 1211 Genève 3
Tél. 022 418 20 20 - Fax 022 418 20 21 - Télex 422583 VDGCH - Internet: www.ville-ge.ch / www.geneva-city.ch
Accès TPG: bus 36 (arrêt Hôtel-de-Ville)

Dép. Aménagement des Constructions P-129

Département de l'aménagement, des constructions
et de la voirie

Ville de Genève

Le Conseiller administratif

Genève, le 21 janvier 2005
BPB/vs

Théâtre de l'Orangerie
Parc de La Grange, Genève
Administration
Rue des Savoises 15
1205 Genève

A l'att. de M. M. CHARDET

Concerne : Frontenex 71, route de – La Grange, Parc Orangerie – Théâtre / restauration

Monsieur,

Je me réfère à votre courrier du 30 novembre dernier adressé à Monsieur Gérard Deshusses, Président du Conseil municipal de la Ville de Genève, et relatif à la **demande d'aménagement des toilettes pour le théâtre** cité en référence.

Après consultation du service d'architecture, je vous informe que, dans le cadre des futurs travaux de restauration du bâtiment, dont la proposition de crédit de construction est en préparation, il a été prévu l'installation de nouvelles toilettes. Les premières seront aménagées à l'intérieur de l'ancien « local poterie du SEVE », attenant aux nouvelles loges avec un accès direct depuis l'extérieur et les secondes, dans la nouvelle buvette qui sera reconstruite en bois.

Quant aux toilettes publiques se trouvant dans une des dépendances de la Villa La Grange, elles seront réhabilitées et mises en conformité, dans le cadre de la rénovation de l'ensemble des dépendances dont la proposition de crédit de construction était à l'ordre du jour des séances du Conseil municipal les 18 et 19 janvier 2005 et a été renvoyée en commission des travaux.

Ces toilettes ne pourront être opérationnelles que pour la saison 2007 au plus tôt, ceci sous réserve du vote du crédit de construction.

Dans l'attente de la réalisation de ces travaux, j'ai demandé à mes services d'étudier la possibilité d'installer à titre provisoire un lieu d'aisance à proximité immédiate du Théâtre de l'Orangerie. Je vous propose de contacter à ce sujet mon collaborateur Monsieur Francis Demierre, chef du service logistique et technique (☎ 418.42.30) afin de définir avec lui les infrastructures dont vous souhaiteriez disposer.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous présente, Monsieur, mes meilleures salutations.

Christian Ferrazino

Annexes : plans du projet d'architecture - théâtre et buvette

Copie à : Monsieur Nils de Dardel, directeur du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
Madame Martine Koelliker, directrice-adjointe du Département des affaires culturelles
Monsieur Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions
Monsieur Claude-Alain Macherel, directeur de la Direction des espaces publics et de la voirie

Division de l'aménagement et des constructions
Service d'architecture
Case Postale 3903
4, rue de l'Hôtel-de-Ville
1211 Genève 3
Tél. 022 418 21 10

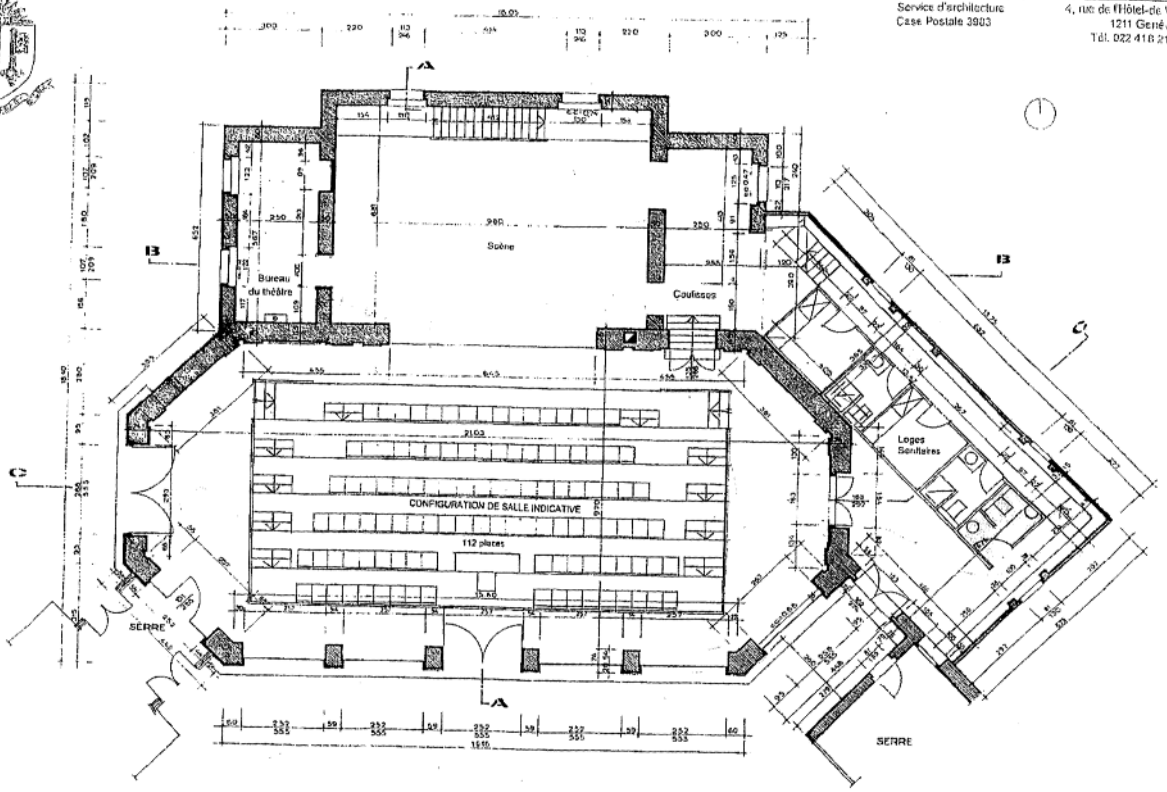

ORA - Rénovation et transformation de l'Orangerie-Théâtre et des serres attenantes - Parc La Grange

Plan de rez-de-chaussée

février 2004

0 100 500

ETAT FUTUR

Massimo Lopreno
architecte EAUG SIA
24, chemin Frank-Thomas
1208 Genève
Tél. 022 786 01 68
Fax 022 786 59 27
e-mail : massimolopreno@swissonline.ch

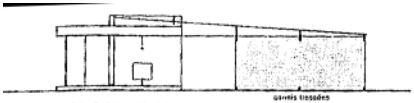

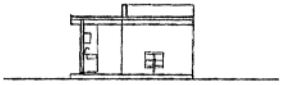

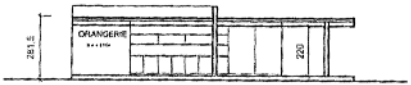

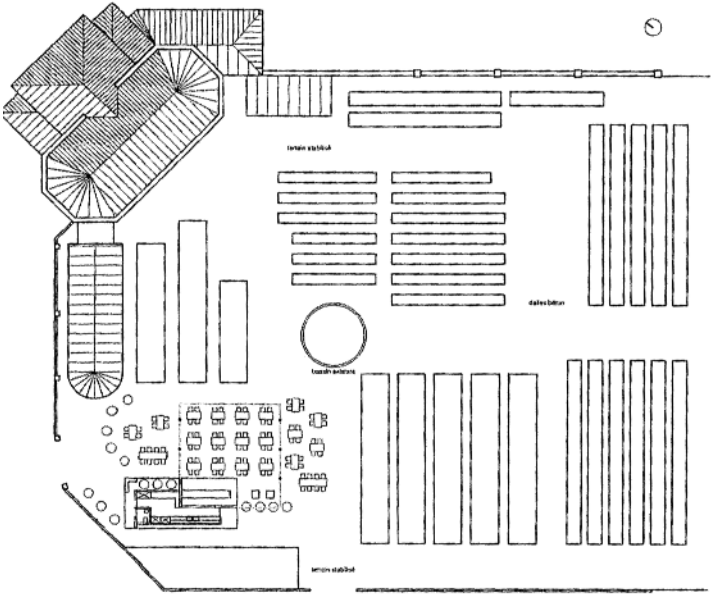

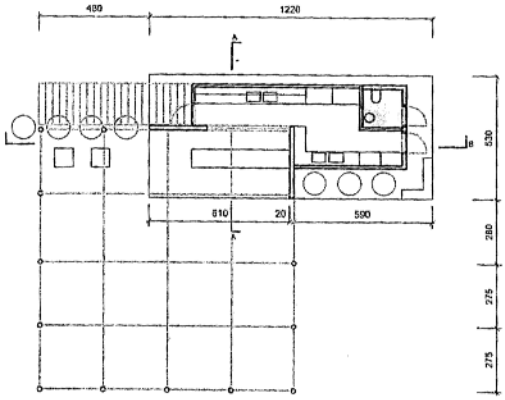

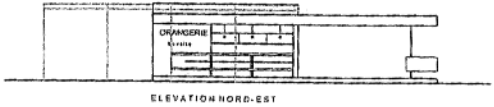

ORA

AVANT - PROJET SAISON ESTIVALE : Buvette ouverte avec terrasse abritée

BUVETTE ORANGERIE THEATRE

PLAN, COUPES, ELEVATIONS

ECH. 1/500 - 1/200

DATE 11.10.04

Massimo Lopreno arch. EAUG SIA
24, ch. Frank-Thomas 1208 Genève
Tél. 022 786 01 69 Fax 022 786 59 27
e-mail: massimolopreno@swissonline.ch

Premier débat

M^me^ Gisèle Thiévent (AdG/SI). Je vais intervenir au nom de l'Alternative. Cette pétition porte sur une demande du Théâtre de l'Orangerie de mettre à la disposition du public des installations sanitaires, les anciennes étant hors d'usage. Une entente a été trouvée pour la saison 2005/2006, durant laquelle sera mise à disposition une installation provisoire en attendant la mise en place d'une installation nouvelle, conjointement aux travaux de restauration du bâtiment, pour lesquels la proposition de crédit de construction est en préparation.

Mesdames et Messieurs, je vous encourage à voter les conclusions de la commission des pétitions sans discussion.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-129 au Conseil administratif en lui recommandant de mettre immédiatement des toilettes à la disposition du Théâtre de l'Orangerie, soit par l'octroi du double des clefs attribuées au Théâtre de Verdure, soit par la mise à disposition d'une roulotte, sans omettre l'accès pour les handicapés.

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Horaire 2006 de la Compagnie générale de navigation» (P-135 A)[1].

Rapporteuse: M^me^ Marie-France Spielmann.

La pétition P-135 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 15 février 2005.

[1] «Mémorial 162^e^ année»: Commission, 4497.

La commission, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, a étudié cette pétition concernant la Compagnie générale de navigation (CGN) lors de sa séance du 11 avril 2005.

La rapporteuse remercie M^me^ Olivia Di Lonardo de la prise des notes de séance.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 11 avril 2005

Audition des pétitionnaires: MM. Claude Ulmann, président du Groupement des actionnaires privés de la CGN (ci-après GAP), et Pierre Bernhard, secrétaire du GAP

Les auteurs de la pétition remercient la commission de les recevoir et d'examiner cette pétition ainsi que l'avenir de la navigation des bateaux de ligne de la CGN sur le lac Léman. Depuis trois-quatre ans, les petits actionnaires se sont organisés afin de sauver ce qui peut encore l'être de la navigation sur le lac Léman. Les membres de l'association sont des passionnés du lac, ils doivent hélas constater une baisse de l'offre de la CGN pour les usagers. Les pétitionnaires reconnaissent qu'il est difficile de maintenir les offres précédentes de la CGN, même s'il y avait beaucoup de tours intéressants. Certains accès et certains ports sont fermés, par exemple Bellerive, Anières ou encore Savigny, et il n'est pas prévu de les rouvrir, ce qui est plus que dommage.

La flotte historique du Léman

Une seconde inquiétude est formulée par les pétitionnaires et concerne la sauvegarde de la flotte historique. Actuellement, huit bateaux naviguent sur le Léman avec des roues à aubes, dont cinq fonctionnent à vapeur, mais l'*Helvétie* ne fonctionne plus et d'autres ne naviguent qu'au ralenti. De plus, il serait question de supprimer l'*Italie* et le *Vevey*. Une autre association se charge de cette problématique, l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman (ABVL), son objectif est de soutenir les bateaux, elle a d'ailleurs sauvé le *Simplon*.

Le GAP s'est adressé à toutes les autorités compétentes, il serait également souhaitable de prendre contact avec le Conseil du Léman.

Les bateaux à vapeur, tels que l'*Italie* ou le *Vevey*, sont équipés de moteurs diesel. Pour le fonctionnement d'un bateau naviguant au diesel, il faut quatre

membres d'équipage, contre sept pour un bateau à vapeur. Mais ceux à vapeur ont tous un charme, ce sont des monuments historiques. Ils sont classés par le Canton de Vaud et inscrits à l'inventaire du patrimoine vaudois.

Avec les changements prévus, le Léman n'aura bientôt plus que des petits bateaux, ce qui signifie la mort programmée de la CGN et de la navigation sur le lac Léman. Aujourd'hui, les personnes qui veulent naviguer sont démotivées, ce qui est inquiétant. Il s'agit d'investissements pour une valeur patrimoniale qui sont rentabilisés par le tourisme et les recettes qui en découlent. La CGN, c'est aussi un lien, par le lac, entre trois cantons et deux pays.

Les pétitionnaires précisent qu'il y avait 12 bateaux historiques sur le Léman, dont quatre sont déjà à la ferraille. Le Canton de Vaud a dit ne vouloir en sauver que cinq. Le *Vevey* devrait être retiré de la navigation le 31 décembre 2006 et l'*Italie* dès le 31 décembre 2005. Il est question de réparer ces deux unités, mais cela dépendra des moyens disponibles.

Horaires

La Ville de Lausanne ainsi que celle de Montreux ont déjà manifesté leurs inquiétudes en ce qui concerne le projet de la nouvelle grille horaire 2006. En 2006, il ne sera plus possible d'accéder directement à Montreux, idem pour la destination Genève-Chillon. Un deuxième axe est visé par les réductions d'horaires, celui de Genève-Evian, qui ne sera plus desservi. Il faudra changer à plusieurs reprises de bateau, ce qui est aberrant, car c'est une destination très touristique. Le tour du Haut-Lac ne sera plus possible, on ne passera plus par la côte française. C'est pour cette raison que les pétitionnaires ont conduit une action commune auprès de toutes les collectivités et communes concernées.

Un troisième problème soulevé par les pétitionnaires et le personnel de la CGN est celui de l'aménagement du temps de travail lié à loi fédérale qui doit être appliquée. La CGN doit faire face aux exigences de l'Office fédéral des transports concernant la nouvelle réglementation des horaires. Le personnel souhaite des journées longues, vu qu'il y a des compensations qui ne sont pas négligeables pour eux. Pour l'instant, le bateau qui fait le tour du lac part à 9 h et revient à 20 h 45. L'année prochaine, avec la nouvelle grille horaire, cette ligne partira à 10 h et le retour est prévu à 22 h, mais les voyageurs devront changer cinq fois de bateau.

Le tour du lac en douze heures a peu de succès; c'est trop long. En revanche, il est possible de le faire en moins de temps. Quant au mode de financement, les communes peuvent payer. Avec un petit effort, il serait possible d'obtenir une subvention supplémentaire pour sauver ces services qui font partie de l'histoire de Genève et du Léman.

L'Office fédéral des transports pose l'obligation d'avoir deux équipages, ce qui augmente les coûts, mais cela pourrait aisément être compensé par des subventions des pouvoirs publics. Le Canton de Vaud a clairement exprimé sa volonté d'économiser sur les coûts de navigation. Quant à l'étude de marché, elle a mal ou pas du tout été faite. Le chef du marketing dit supprimer les courses où il n'y a personne. Mais le prix d'un billet pour faire Genève-Evian est le même que pour faire le tour complet du lac. Il n'a donc aucun moyen de vérifier quelles sont les destinations que les gens choisissent.

L'Office fédéral des transports exerce une grande pression sur la CGN. L'année dernière, il a déposé une plainte contre la CGN, car elle ne respectait pas les normes en ce qui concerne les horaires de travail. Le personnel a désapprouvé cette plainte et était d'accord avec les horaires de travail. La navigation sur les lacs de Neuchâtel et des Quatre-Cantons n'a pas eu les mêmes difficultés, à la suite des directives de l'Office fédérale des transports, car ces lacs sont plus petits et ils ne sont pas touchés par le problème des douze heures. Il faut savoir que, pour un bateau à vapeur, le service des mécaniciens doit commencer deux heures avant le départ et finit une heure après l'arrivée.

En fait, ce sont les horaires qui sont mal conçus. Il faut changer cinq fois de bateau pour aller à Montreux. Les pétitionnaires ont fait des propositions d'horaires qui rentreraient dans les cadres posés par l'Office fédéral des transports, mais il y a eu un refus absolu d'écoute de la part de la direction de la CGN. L'impression est qu'il y a une volonté de détruire les anciens bateaux. En 2001, lorsque la direction a été nommée, certains capitaines ont vu la chose arriver. L'un d'eux est venu dire aux pétitionnaires que c'était quand même fou qu'on ne laisse pas travailler ceux qui en ont envie, alors qu'il y en a tellement qui ne font rien.

Les horaires 2006 ont été mis en consultation et les cantons les ont acceptés, y compris Genève, par une réponse de M. Carlo Lamprecht. Les villes ont été plus soucieuses de ce problème, tel est le cas de Lausanne, Montreux, Yvoire et Genève, dont les lettres sont annexées au présent rapport.

Les bateaux de la CGN ne naviguent que de la mi-mai à la mi-septembre. Il est vrai que, pour l'hiver, ceux à diesel sont très agréables. Mais ces derniers sont moins confortables pour les longs trajets. Depuis près de septante ans, il n'y avait plus eu de course l'hiver. Cela a été repris, il y a trois ou quatre ans, et cela marche bien. Maintenant, la CGN est victime de son succès, tel a été le cas pour les soirées fondues, qui ont été complètes tous les soirs. Les destinations les plus fréquentées sont Nyon, Montreux, Genève, Yvoire, Ouchy et Chillon.

Les bateaux rentrent trop tard le soir avec le nouvel horaire. Beaucoup de personnes ne veulent pas rentrer chez elles si tard. De plus, les expériences faites sur le bateau *Montreux* en ce qui concerne la restauration vont se reproduire avec le

Savoie dont les services seront aussi assurés par un grand hôtel, ce qui provoque une hausse importante des prix. La mairie d'Yvoire a précisé que le bateau qui rejoint Lausanne est toujours plein. Il est prévu de le supprimer et de le remplacer par des navettes qui ne pourront pas transporter plus de 100 personnes.

Financement

Des commissaires demandent si le taux de fréquentation des bateaux n'entre pas aussi en ligne de compte, car la navigation marche bien et les gens vont se battre pour que ce service soit maintenu. Est-il possible de savoir combien de billets sont vendus? Il est répondu par les pétitionnaires que les comptes se faisaient en regardant sommairement le nombre de personnes qui montent sur le bateau. Il y a des lignes qui marchent moins bien, mais certaines doivent être sauvées. Le GAP se bat pour maintenir trois bases. Il peut y avoir des services qui compenseraient un déficit. L'hiver, les petites courses marchent extrêmement bien.

Les recettes perçues par la navigation ne couvrent qu'une partie des coûts, le solde est financé par des subventions des Cantons de Vaud, de Genève et du Valais, selon une clé de répartition qui tient compte des prestations respectives de la CGN. La Ville de Genève est actionnaire de la CGN et ses actions ne rapportent pas de dividendes. La Ville de Genève verse des subventions à la CGN et est représentée au sein de la CGN. Les autorités suisses et françaises viennent de signer un accord sur le financement, cet accord ne concerne pas les horaires de la CGN.

Conclusion de la commission

Les pétitionnaires réclament le rétablissement des liaisons pour Montreux et Evian, et le tour express. Ils souhaitent aussi le maintien de la flotte, mais cela entre dans le cadre de l'activité de l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman. Ils expliquent aussi qu'il y a sept ou huit ans la CGN a pris la décision de hausser son capital, en vue de revaporiser les bateaux. L'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman a fait un travail considérable pour trouver des fonds d'un montant de 1 million de francs. Le budget s'élevait à 4 millions pour quatre bateaux, Or la revaporisation pour le seul bateau *Montreux* a coûté 11 millions de francs.

Des commissaires proposent l'audition de la CGN, mais d'autres proposent le renvoi direct au Conseil administratif, car le projet de l'horaire 2006 est en phase de consultation. Cette dernière option a été approuvée par la commission à l'unanimité. Le Conseil administratif pourra ainsi prendre les mesures nécessaires plus rapidement.

La commission des pétitions, en conclusion de ses travaux, accepte à l'unanimité de renvoyer cette pétition directement au Conseil administratif avec la recommandation d'entreprendre toutes mesures utiles pour que la CGN modifie ses projets d'horaires 2006 dans le sens demandé par les auteurs de la pétition P-135.

Les documents remis par les pétitionnaires après leur audition à la commission des pétitions sont joints en annexe au présent rapport.

Annexes:

- Texte de la pétition
- Lettre de M. François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, du Canton de Vaud
- Lettre de M. Carlo Lamprecht, conseiller d'Etat, président du Département de l'économie, du Canton de Genève
- Lettre de M. Jean-Charles Rey-Bellet, conseiller d'Etat, chef du Département des transports, du Canton du Valais
- Lettre de M. Daniel Brélaz, syndic de Lausanne
- Lettre de M. P. Salvi, syndic de Montreux
- Lettre de M. J.-F. Thonney, syndic de Pully
- Lettre de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale de la Ville de Genève
- Lettre de M^me^ Maria Anna Hutter, sautière du Grand Conseil
- Lettre de M. Jean-Claude Fert, maire de la commune d'Yvoire
- Interpellation urgente au Grand Conseil genevois

Premier débat

M^me^ Marie-France Spielmann (T). Au nom de l'Alternative, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, avec la recommandation d'entreprendre toutes mesures utiles pour que la Compagnie générale de navigation (CGN) modifie son projet d'horaire 2006 dans le sens demandé par les auteurs de la pétition. Si le projet d'horaire 2006 de la CGN vient à voir le jour, celui-ci défavorisera la desserte du bout du lac et donnera ainsi un signal négatif aux magistrats, aux autorités et aux divers groupements qui se mobilisent en faveur de la navigation touristique et commerciale.

C'est pourquoi nous vous demandons de suivre le vote de la commission des pétitions et de renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M^me^ Catherine Hämmerli-Lang (R). Mesdames et Messieurs, vous le constatez à la lecture du rapport, la commission des pétitions a renvoyé à l'unanimité cette pétition au Conseil administratif. Il appartient dès lors à l'exécutif de prendre des dispositions qui favorisent l'usage des transports publics – qui ne doivent pas se limiter au rail et à la route, mais qui doivent s'étendre également au lac – en faisant corriger les intentions maladroites des organes de la CGN.

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs, dans certains exposés ou certaines interventions, il est peut-être bon, par efficacité, de commencer par la fin, c'est-à-dire par les conclusions. Celles-ci sont absolument évidentes, puisque la commission conclut à l'unanimité au renvoi de cet objet au Conseil administratif pour qu'il intervienne et prenne les dispositions nécessaires.

Dans le cas particulier, il m'a semblé intéressant de remettre le sujet dans une petite perspective historique – je ne vais pas être trop long. Cela me permet de rappeler que le premier bateau à vapeur de Suisse a été lancé sur le lac Léman, à Genève, en 1823 par un consul américain qui s'appelait M. Church. Ce bateau lui avait coûté 117 000 francs de l'époque et il a été le premier transport public à un prix abordable sur les rives de notre lac Léman. Deux ans plus tard, un bateau dénommé *Winkelried* a rejoint le premier qui, lui, s'appelait *Guillaume Tell*. Vous voyez qu'on avait un sens du patriotisme qui s'est peut-être un peu perdu par la suite…

La Compagnie générale de navigation date de 1873, elle a donc largement plus d'un siècle d'existence. Durant toute la première moitié du XIX^e^ siècle, il y

avait des compagnies concurrentes, mais elles ont fini par fusionner pour éviter une concurrence ruineuse et la CGN est ainsi née, comme je l'ai dit, en 1873. Il y a eu des incidents de parcours, quelques-uns dramatiques que je vous cite à titre anecdotique. En 1883, au mois de novembre, deux bateaux se sont éperonnés au large de Morges; l'un des deux a coulé: 11 noyés. En 1892, c'est une chaudière qui a explosé au port de Lausanne-Ouchy: 26 morts. Puis, si on fait de l'histoire, on ne peut pas méconnaître le bateau *Genève*, sur lequel l'impératrice Elisabeth d'Autriche est décédée, en 1898, après avoir été poignardée par un anarchiste sur le quai du Mont-Blanc, en face de l'Hôtel de la Paix. C'était la belle époque du tourisme, avant la grande cassure de la Première Guerre mondiale 1914-1918. Ensuite sont revenues de belles années, suivies par les années de crise et la Seconde Guerre mondiale. Peu à peu, les moyens de transport ont évolué. Avec le temps, les bateaux à vapeur du lac Léman ont perdu leur vocation de moyen de transport public, ils ne sont restés qu'une attraction touristique.

A ce jour, la CGN dispose de seize bateaux: huit bateaux à roues à aubes, dont cinq fonctionnent à vapeur – ce sont de vrais vapeurs – et trois au système diesel électrique; les huit autres, à hélice, sont équipés du système diesel. Parmi les problèmes de gestion que connaît la CGN, citons celui des distances. Nous ne sommes pas dans le cas du lac des Quatre-Cantons, qui est un petit lac offrant de grandes diversités de paysage sur des distances restreintes. Sur le Léman, environ 90 km séparent Genève de Villeneuve et le voyage aller et retour prend la journée entière. La situation de ces transports touristiques s'est peu à peu dégradée; il y a un certain nombre d'années, il y avait encore des bateaux directs qui ne mettaient que sept heures environ pour faire le tour complet du lac. Ces courses ont disparu. En revanche, il y a certaines améliorations concernant Genève qu'il convient de souligner: ainsi, des croisières diverses et plus courtes qui n'existaient pas auparavant et qui connaissent un succès certain.

Les problèmes de la CGN sont lourds, d'abord parce qu'il y a d'importantes rénovations de matériel à effectuer, avec des dérapages budgétaires dans certains cas. La revaporisation du *Montreux* a coûté 11 millions de francs il y a trois ou quatre ans, c'est-à-dire beaucoup plus que le devis initial. De gros travaux restent à faire et le problème est que certaines unités sont peut-être un peu encombrantes par rapport à la demande touristique actuelle. J'ajoute que l'Office fédéral des transports – comme le relève le rapport d'ailleurs – a imposé une réduction assez draconienne des horaires de travail du personnel navigant, matelots comme capitaines. Ce personnel est extrêmement motivé, cela d'après les conversations que j'ai pu avoir avec plusieurs de ces personnes. Je n'oublierai jamais un entretien avec un mécanicien de bateau à vapeur, dans la soute, qui allait prendre sa retraite une année plus tard et qui disait à peu près ceci: «Mais que vais-je devenir quand je ne pourrai plus faire ce métier?» C'est dire la motivation du personnel. Les horaires étaient plus lourds auparavant, mais il y avait d'importantes compensa-

tions en morte-saison, plus que proportionnelles, et tous ces gens exerçaient un second métier lié à l'entretien des bateaux durant la saison d'hiver. C'est donc un cas tout à fait particulier et si on peut avoir le plus grand respect pour des normes de travail convenables, on peut se demander si des mesures draconiennes telles qu'elles ont été décidées ne produisent pas finalement un effet négatif. Mais je n'ouvrirai pas ici ce débat, car je ne veux pas allonger plus qu'il ne faut.

Un autre problème est lié à la situation du principal actionnaire de la CGN qu'est le Canton de Vaud. Celui-ci est largement majoritaire et il est de loin le premier contributeur pour la couverture des déficits et des frais de rénovation. Or, il connaît actuellement les mêmes problèmes budgétaires que le Canton de Genève et cela entraîne une fermeture des robinets financiers qui n'est pas sans conséquences sur le sujet que nous discutons.

Voilà le bref résumé que je voulais faire. La région lémanique est une région touristique de première importance. Le bateau n'est plus un moyen de transport courant, encore qu'il faille souligner que la CGN a introduit cette année une navette translémanique entre Nyon et Nernier, pour éviter des transports automobiles; c'est un point à mettre à son actif, en plus de la traversée traditionnelle de Lausanne-Ouchy à Evian. Les problèmes sont réels, mais la desserte touristique autour du lac à partir de Genève est d'une importance majeure. Il ne peut être question de lâcher la bride et que ces sites importants que sont Evian, Thonon-les-Bains, Lausanne, Vevey, Montreux, Chillon ne soient plus accessibles par le lac dans des temps normaux.

Après ce développement complémentaire, je reviens là où j'ai commencé. Les conclusions de la commission ont été acceptées à l'unanimité des commissaires, libéraux y compris. Nous soutiendrons donc avec fermeté cette pétition, en exprimant le souhait que son renvoi au Conseil administratif donnera des résultats efficaces le plus tôt possible.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je serai plus bref que mon préopinant. Compte tenu de la situation des finances cantonales et particulièrement de celles de Genève, il est bien naturel que le Canton ait adhéré aux nouveaux horaires de la CGN, qui produisent des effets rationnels sur les coûts en matière de personnel et sur les coûts de fonctionnement de ces bateaux. En revanche, nous avons lu dans ce rapport que les villes, notamment Lausanne, Montreux, Yvoire et Genève, ont un point de vue différent. C'est là tout le paradoxe des décisions qui sont prises. La Suisse, notre Canton, la Ville de Genève ne cessent de plaider en faveur du tourisme, qui constitue l'une de nos matières premières, dit-on. Or, chaque fois qu'il faut accorder une attention particulière à cet aspect, on en oublie les principes. Ces beaux bateaux, notamment les bateaux à roues à aubes, qui

sillonnent notre lac, font partie de notre patrimoine et ils méritent d'être vus, notamment à travers des circuits directs vers les sites qui sont particulièrement prisés par le public.

C'est la raison pour laquelle nous invitons le Conseil administratif, auquel nous renvoyons cette pétition, à être particulièrement attentif à la volonté des pétitionnaires.

M. Armand Schweingruber (L). Mesdames et Messieurs, je voudrais juste ajouter une petite anecdote. J'ai sous les yeux une «Notice sur les bateaux à vapeur du lac Léman» que j'ai oublié de citer tout à l'heure. Nous sommes en 1840 et un certain M. Perdonnet, de Lausanne, pour expliquer les avantages du bateau, parle d'un cordonnier établi à Villeneuve qui devait aller s'approvisionner en peaux et en cuir à Genève. Il a fait le calcul des coûts: s'il y allait à pied, parce que la diligence c'était trop cher, cela lui coûtait à l'époque 18,10 francs et quatre jours au moins, tandis que s'il utilisait le bateau pour Genève, cela ne lui prenait qu'un jour et demi et le coût du transport était réduit à 15,60 francs. Le bénéfice de 2,50 francs à l'époque était tellement substantiel que, pour lui, l'arrivée des bateaux à vapeur sur le Léman était un vrai miracle!

La présidente. Merci, Monsieur Schweingruber, pour ce cours d'histoire!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission des pétitions sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-135 au Conseil administratif avec la recommandation d'entreprendre toutes mesures utiles pour que la CGN modifie ses projets d'horaire 2006 dans le sens demandé par les auteurs de la pétition P-135.

11. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2004 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 3 927 800 francs:
- **un crédit de 3 342 800 francs destiné à la restauration de la villa dite «Moynier», sise rue de Lausanne 120 b, sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;**
- **un crédit de 297 000 francs destiné au déménagement et à l'équipement en mobilier, pour la villa dite «Moynier», sise sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;**
- **un crédit de 288 000 francs destiné à l'équipement en micro-informatique et au déménagement du POP (fibre optique) pour la villa dite «Moynier», sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-339 A/B)[1].**

A. Rapporteur de majorité: M. Roman Juon.

C'est sous les présidences de MM. Christian Zaugg et Alain Marquet que la commission s'est réunie les 19 et 26 mai 2004, 21 septembre 2004, les 5, 12 et 26 janvier 2005.

M[me] Ursi Frey a rédigé les procès-verbaux.

C'est à titre personnel que le rapporteur apporte, hors procès-verbal, les informations suivantes: la commission a valablement voté les arrêtés de la proposition PR-339 le 26 janvier 2005. Le Conseil municipal a reçu une nouvelle proposition PR-384 datée du 12 janvier 2005, qui a été ensuite retirée par le Conseil administratif lors de la séance du Conseil municipal du 16 février 2005.

M. Christian Ferrazino a expliqué par lettre que la proposition PR-384 était un amendement à la proposition PR-339 et qu'il avait été soumis à la commission des travaux à la demande de cette dernière. Dans le même temps, le Conseil municipal a été informé par un article paru dans la *Tribune de Genève* du 2 février 2005 que le conseiller administratif Manuel Tornare renonçait à s'installer à la villa Moynier. La proposition PR-339 était de fait sans objet. Le rapport, au vu de ces circonstances, ne relatera que très brièvement le déroulement des séances.

[1] «Mémorial 161[e] année»: Proposition 6392.

Séance du 19 mai 2004

Audition de M^me^ Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, de M^me^ Paule Martin, architecte au Service d'architecture, de M. Spitsas, architecte, et de M. Ponti, ingénieur

L'information a porté sur l'urgence de procéder à des travaux d'entretien et sur les équipements prévus pour l'installation du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Séance du 26 mai 2004

Visite de la villa Moynier.

Séance du 21 septembre 2004

La commission a décidé de demander au Conseil administratif un document sur la situation des logements administratifs.

Séance du 5 janvier 2005

La commission a auditionné le Cogesim (Comité de gestion immobilière), représenté par M. Michel Ruffieux, directeur de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions, et M. Eric Hermann, directeur de la Direction des finances.

Séance du 12 janvier 2005

La commission a entendu les interventions de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, et de son directeur M. Philippe Aegerter, ainsi que de M^me^ Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture.

MM. Ferrazino et Tornare ont présenté des économies sur les crédits demandés.

Séance du 26 janvier 2005

La commission a auditionné les mêmes personnes que lors de la séance du 12 janvier 2005, à l'exception de M. Christian Ferrazino.

Discussions et divers votes

La proposition de demander à MM. Tornare et Ferrazino de revenir avec une proposition d'installation à la villa Moynier de la direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement est refusée par 8 non (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

Le président passe au vote de trois articles à ajouter à l'arrêté I.

Mis aux voix, l'ajout d'un premier article mentionnant: «L'esplanade se situant devant et autour de la villa ne sera en aucun cas affectée au stationnement de véhicules» est accepté par 7 oui (1 T, 2 AdG/SI, 1 R, 1 Ve, 2 S) contre 2 non (1 L, 1 UDC) et 5 abstentions (2 L, 1 Ve, 1 S, 1 DC).

Mis aux voix, l'ajout d'un deuxième article stipulant: «La villa Moynier sera affectée à la direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement» est accepté par 6 oui (3 S, 2 Ve, 1 T) contre 5 non (3 L, 1 DC, 1 UDC) et 3 abstentions (2 AdG/SI, 1 R).

Mis aux voix, l'ajout d'un troisième article disant: «Le bail relatif à l'immeuble sis rue de l'Athénée 7 sera immédiatement résilié par la Ville de Genève dès l'entrée en force de l'arrêté» est accepté par 8 oui (3 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T) et 6 abstentions (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

Le président met aux voix l'ensemble de la proposition ainsi amendée. Elle est acceptée par 8 oui (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) contre 6 non (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

M. Pattaroni annonce un rapport de minorité.

PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 342 800 francs destiné à la restauration de la villa dite «Moynier», sise rue de Lausanne 120 b, sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – L'esplanade se situant devant et autour de la villa ne sera en aucun cas affectée au stationnement de véhicules.

Art. 3. – La villa Moynier sera affectée à la direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Art. 4. – Le bail relatif à l'immeuble sis rue de l'Athénée 7 sera immédiatement résilié par la Ville de Genève dès l'entrée en force du présent arrêté.

Art. 5. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 342 800 francs.

Art. 6. – Un montant de 33 600 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 7. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 50 000 francs du crédit d'étude PR-300 voté le 11 février 1998, soit un montant total de 3 392 800 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2005 à 2024.

Art. 8. – La parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, est propriété de l'ONU. Il n'y a donc pas lieu d'amortir le terrain.

Art. 9. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes sur la parcelle concernée permettant la réalisation de cette opération.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 297 000 francs destiné au déménagement et à l'équipement en mobilier pour la villa dite «Moynier», sise rue de Lausanne 120 b, sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 297 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 297 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2005 à 2012.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 288 000 francs destiné à l'équipement en micro-informatique et au déménagement du POP (fibre optique) pour la villa dite «Moynier», sise rue de Lausanne 120 b, sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 288 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 288 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2005 à 2008.

B. Rapporteur de minorité: M. Robert Pattaroni.

Remarque liminaire du rapporteur: La situation qui a conduit le Conseil administratif à faire cette proposition au Conseil municipal a fondamentalement changé.

A l'origine, soit le 26 juin 2002, l'exécutif avait décidé que la villa Moynier serait affectée au relogement de la présidence du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, ainsi que du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Il s'est ensuivi une étude interne relative aux travaux à effectuer, qui a débouché sur la proposition PR-339, datée du 31 mars 2004.

Or, alors même que la majorité de la commission avait pris une décision favorable, non sans peine (voir le rapport de majorité), le magistrat décidait de renoncer à son installation dans la villa Moynier, rendant ainsi sans objet cette proposition et, partant, la décision de la commission.

Ainsi, le rapport de minorité annoncé en vue de plaider contre la proposition devenait aussi sans objet, encore que la nouvelle situation permet au rapporteur de plaider également un non, mais pour une autre raison: selon un principe largement admis au sein du Conseil municipal depuis bien des années, on ne vote pas des travaux importants de rénovation d'un immeuble sans savoir avec précision quelle sera son affectation.

Il intéressera probablement les conseillères et conseillers de connaître, au moins en résumé et de manière synthétique, les arguments de la minorité pour s'opposer à la proposition initiale. Il y en avait deux principaux:

– la villa Moynier, même augmentée des surfaces des deux loges d'entrée de la Perle du Lac n'était pas suffisante pour loger l'ensemble du personnel des deux unités prévues (la direction du département et le Service des écoles et institutions pour l'enfance), qui correspond à 42 ou 43 personnes actuellement, sans tenir compte de probables augmentations à court ou moyen terme;
– en outre, une partie de la commission a considéré non opportun que le magistrat chargé de ce département s'installe en un lieu nettement éloigné de ses principaux services et, au surplus, qu'il donne, en choisissant ce bâtiment à grande allure bourgeoise, une image décalée par rapport à sa fonction de répondant des affaires sociales.

Ces messages de la minorité ont-ils été entendus par le magistrat? Toujours est-il qu'il a pris la sage décision, au dernier mais au bon moment, de renoncer à son projet.

Et maintenant?

Eh bien, comme indiqué au début de ce bref rapport, un autre signe de sagesse va consister, pour notre Conseil, à renvoyer le dossier au Conseil administratif en l'invitant à se décider dans les plus brefs délais à choisir une autre affectation pour ce bâtiment, superbe et si bien situé, et à présenter une nouvelle proposition de rénovation en rapport avec l'affectation.

Pour conclure, un point de détail qui compte. La majorité de la commission a voté l'article 4 suivant de l'arrêté I: «Le bail relatif à l'immeuble sis rue de l'Athénée 7 sera immédiatement résilié par la Ville de Genève dès l'entrée en force du présent arrêté.» Cette décision n'est plus adéquate vu que la direction du département n'a actuellement aucune solution de rechange pour son relogement; il n'est pas décent de la mettre à la rue. Tout en souhaitant qu'une nouvelle décision soit prise très rapidement, laissons-lui néanmoins le temps de la prendre.

M. Roman Juon, rapporteur de majorité (S). Sur ce sujet délicat, je vais intervenir en tant que rapporteur, puis je donnerai la position de l'Alternative.

Mesdames et Messieurs, je ne savais pas que la *Tribune de Genève* était devenue la *Feuille d'avis officielle* du Conseil administratif… En effet, c'est par la *Tribune de Genève* que nous avons appris que M. Tornare, notre maire actuel, renonçait à s'installer à la villa Moynier. C'est la raison pour laquelle mon rapport est un simple historique des dates auxquelles la commission des travaux a siégé, car je ne tenais pas à passer trop de temps sur cette proposition, compte tenu de cette nouvelle situation.

Pour la villa Moynier, d'autres propositions ont été faites, par exemple celle de M. Tornare pour une maison des mariages. Nous pensons que cela pourrait être intéressant, mais d'autres affectations vont être suggérées qui pourraient être intéressantes aussi.

En ce qui concerne le département de M. Tornare, il existe un autre projet, à savoir la proposition PR-357, que l'Alternative soutient et dont nous reparlerons demain lors du troisième débat. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance ainsi que la Délégation à la jeunesse, les deux services importants de M. Tornare, vont se regrouper au 100, rue de la Servette. A l'époque, j'avais proposé que la Délégation à la jeunesse fasse partie du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Pour des raisons internes à ces services, cela ne s'est pas fait et, pour ma part, je me réjouis que, dorénavant, ces services travaillent ensemble, au même endroit.

Une autre piste existe, en ce qui concerne le déménagement de nos magistrats. M. Tornare trouvera certainement un autre logis, peut-être plus centré. Mais on ne connaît pas encore les propositions qui vont être faites.

Mesdames et Messieurs, à notre avis, il est préférable de voter le rapport de minorité, car le rapport de majorité n'a plus de raison d'être et je vous invite à le refuser.

La présidente. Nous saluons à la tribune du public M. Dominique Louis, chef du protocole adjoint à l'Etat de Genève. *(Applaudissements.)*

M. Robert Pattaroni, rapporteur de minorité (DC). Je pense, Madame la présidente, qu'il est tout de même intéressant de s'arrêter un moment sur la conclusion négative de la minorité de la commission, parce que celle-ci remet en question la façon dont le Conseil administratif prépare ses propositions. Il s'agissait, dans un premier temps, d'offrir à la direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement – et à un des services – un lieu d'activité plus approprié que celui qui est le sien jusqu'à présent. Nous avons donc commencé par examiner si, entre les besoins quantitatifs et les possibilités d'aménagement de la villa Moynier, le problème pouvait être résolu. C'était sans doute la première question à laquelle le Conseil administratif aurait dû répondre. Or il est apparu à la commission que ce n'était pas une bonne idée de mettre autant de personnes dans cette villa et dans ses proches annexes, puisque les conditions ainsi offertes n'étaient pas bien meilleures qu'à l'Athénée et qu'au surplus il fallait s'attendre, à court terme, à devoir trouver d'autres locaux. Sur ce point, la minorité de la commission et une large partie de la majorité étaient d'accord.

La deuxième question que la commission s'est posée était celle-ci: du point de vue de la signification de cette implantation, valait-il vraiment la peine de faire ce transfert? Il faut relever que tous les commissaires ont beaucoup de respect pour la villa Moynier. C'est un des joyaux du patrimoine de notre ville qui est, au surplus, indépendamment de son architecture, particulièrement bien située et qui pourrait être un symbole d'une activité principale de notre commune. Dans ce sens, Madame la présidente, vous conviendrez avec moi qu'y transférer l'actuel maire, c'était certes donner un côté majestueux à la réalisation. Mais pour notre part, sans aucune sentimentalité, nous nous sommes demandé s'il était opportun de déplacer la direction aussi loin par rapport aux principaux services, par rapport à la mission même du département, qui s'occupe essentiellement des affaires sociales – même s'il a d'autres activités nobles – et des écoles. De ce point de vue là, nous avons considéré que ce n'était pas non plus une bonne idée. C'est la raison pour laquelle la minorité de la commission a conclu par la négative.

D'aucuns, un peu malins, se sont amusés de voir le chef du département s'installer dans un «château»… Mesdames et Messieurs, vous connaissez les commissaires: certains d'entre eux aiment bien plaisanter, exagérer parfois, et je mentionne donc cette remarque.

Premier débat

M. Manuel Tornare, maire. Je serai bref, car pour moi cette histoire, c'est du réchauffé! Roman Juon a relevé que la Délégation à la jeunesse et le Service des

écoles et institutions pour l'enfance, à ma demande, vont déménager au 100, rue de la Servette. Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'ailleurs d'avoir accepté la proposition PR-357, même si certains veulent la diminuer de 470 000 francs; vous êtes maîtres de la décision et vous vous prononcerez demain en troisième débat. En l'occurrence, nous avons donc trouvé une solution pour ces deux services et je m'en réjouis.

Maintenant, pourquoi ai-je proposé à mes collègues du Conseil administratif de m'installer dans la villa Moynier? D'abord, je dirai que M. Pattaroni devrait revoir ses notions d'histoire de l'art, car la villa Moynier n'est ni un palais ni un château. Heureusement qu'avec la nouvelle maturité des cours d'histoire de l'art sont obligatoires, car cela évitera aux conseillers municipaux, dans quelques années, de parler d'un château dans le cas d'une villa patricienne de la fin du XVIII^{e}, début du XIX^{e} siècle! Ensuite, je rappellerai qu'à maintes reprises, et déjà lorsque j'étais conseiller municipal, j'ai toujours soutenu qu'il fallait économiser les frais de location. Actuellement, nous payons un loyer à des privés, en l'occurrence à la hoirie Bandelier, propriétaire du 7, rue de l'Athénée. Tant mieux pour eux, ils encaissent chaque année 300 000 francs, mais je trouve que nous pourrions faire l'économie de cette somme, sachant que la Ville possède des locaux, des bâtiments, des maisons, qui ne sont ni des palais ni des châteaux! C'est de la bonne gestion, mais vous n'en avez pas voulu. *Vox populi, vox Dei*, pour parler comme les démocrates-chrétiens: je respecte cette décision et je ne vais pas y revenir.

En revanche, Monsieur Pattaroni, vous savez qu'avec la réorganisation du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) nous aurions pu réfléchir à un projet sur l'ensemble du site. Le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la direction du département auraient pu récupérer les locaux du SEVE situés juste à côté de la villa Moynier, puisque j'ai supprimé le service informatique du SEVE qui a été rapatrié chez M. Muller. J'avais d'ailleurs également supprimé, dès 1999, le service informatique du Service des écoles et institutions pour l'enfance, puisque la Direction des systèmes d'information travaille pour l'ensemble de l'administration. Comme pour les doublons entre la Ville et l'Etat, supprimer ces doublons à l'intérieur de la Ville est de la bonne gestion – je vois que M. Maudet m'approuve. Nous aurions donc pu réfléchir à cette réorganisation. Vous n'en avez pas voulu et je ne veux pas y revenir.

Cela dit, le constat que je fais, Monsieur Pattaroni, c'est que vous raisonnez comme des passéistes d'avant la loi de fusion de 1931. Pour vous, la commune du Petit-Saconnex ne semble pas encore faire partie de la Ville de Genève. On croirait vraiment que la ville se résume au centre-ville et à la Cité et que l'administration doit absolument s'y situer. Enfin, c'est votre choix, mais de là à donner cette villa – car la louer, comme on le faisait, pour 1 franc symbolique, c'est la donner!

– au Centre européen de la culture, il n'en est pas question. Car je rappelle que le Parti démocrate-chrétien, il y a quelques semaines, voulait réinstaller dans cette villa le Centre européen de la culture. Cette motion M-505 avait recueilli deux voix sur quatre-vingts: beau succès du Parti démocrate-chrétien…

M. Didier Bonny (DC). Trois!

M. Manuel Tornare, maire. Oui, trois voix! Même M. Bonny s'y est opposé. Je rappelle quand même que le Centre européen de la culture a été soutenu depuis 1945 par la CIA américaine, preuves à l'appui. Des thèses ont été écrites par de grands spécialistes de la politique d'après-guerre et si cela vous intéresse, Monsieur Pattaroni, je vous donnerai les textes!

Certains parlent maintenant d'installer dans cette villa l'Institut universitaire de hautes études internationales (IUHEI). Mais n'est-ce pas le rôle de l'Etat de trouver des locaux pour cet institut universitaire? La Ville doit-elle aussi subventionner cet institut – voilà qui serait encore un doublon! – qui dépend de la Confédération et de l'Etat? J'admets qu'il concoure à la renommée de la Ville de Genève, mais d'une manière très indirecte.

Pour finir, je dirai que si j'ai retiré cette proposition, c'est que j'ai pris exemple sur un grand magistrat radical, c'est-à-dire M. Guy-Olivier Segond, qui s'était trouvé dans la même seringue en 1988, avec la villa Dufour. Il avait retiré son projet – il m'en a encore parlé l'autre jour – et qu'y a-t-il maintenant à la villa Dufour? Une société de sous-officiers qui se réunit une fois pas an aux frais des contribuables de la Ville de Genève! Bravo, le Conseil municipal!

M. Michel Ducret (R). Le magistrat se gausse des décisions du Conseil municipal, mais je rappellerai ici que l'affaire de la villa Dufour était liée à celle de Contamines et que ce ne sont pas forcément ceux qu'il fustige ici qui sont coupables de cet errement. D'autant qu'il y a d'autres errements… En effet, le conseiller administratif vient faire la leçon au Conseil municipal, mais il est un peu mal parti en parlant des lois de fusion de 1931, sachant qu'actuellement un de ses collègues est en train de développer, dans le cadre du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, une police des constructions bis. C'est tout de même un peu fort, alors que le pouvoir de police des constructions a complètement été délégué à l'Etat dans le cadre des lois de fusion. Messieurs du Conseil administratif, il faudrait savoir ce que vous voulez. J'entends bien le discours de M. Tornare, mais ce serait bien que vous accordiez vos violons!

Cela étant, Monsieur le magistrat, j'aimerais tout de même préciser qu'aucun conseiller municipal ne s'est jamais opposé au fait de chercher à économiser les loyers des locaux du 7, rue de l'Athénée. Ces locaux ne conviennent plus pour votre administration, le loyer en est trop élevé et si l'on pouvait se débarrasser de cette location, ce serait très bien. Je ne crois pas qu'un seul conseiller municipal dans cette salle pense qu'il faille continuer à bêtement payer ce loyer. En revanche, ce qui est apparu aux commissaires qui ont travaillé sur ce dossier, c'est que la première proposition concernant la villa Moynier n'était pas convenable. La surface des locaux à disposition étaient insuffisante par rapport au programme que vous vouliez faire entrer dans cette villa, il n'y avait pas plus de surfaces que celles que vous avez actuellement à disposition. Le deuxième projet, qui nous est arrivé de façon cavalière, à peine étudié, ne nous a pas plus convaincus. Nous sommes donc allés un peu plus loin dans la réflexion que le Conseil administratif et nous avons pensé que nous pouvions peut-être faire mieux. Nous, conseillers municipaux, nous réservons de faire une proposition un peu plus réfléchie au Conseil administratif, pour mieux utiliser ces locaux, à la satisfaction de la population et du Conseil administratif. En ce moment, nous avons une discussion en cours sur les problèmes posés par différents autres bâtiments, par différentes autres affectations, et nous vous ferons donc une proposition en temps utile, qui recueillera les faveurs d'une majorité des représentants des différents partis de ce Conseil municipal.

Ne faites donc pas, Monsieur le magistrat, un mauvais procès aux conseillers municipaux quand ils essayent de travailler au mieux et au plus près des intérêts de la population. Vous n'avez peut-être pas vu les choses par la bonne lunette. Parfois, il est possible que le Conseil municipal ait raison et c'est le cas ici. Ce soir, nous allons renvoyer cette proposition à ses auteurs, parce qu'elle n'a pas convaincu une majorité suffisante de commissaires et que les événements qui sont survenus après-coup ont fini par convaincre tout le monde que la proposition n'était pas mûre.

Cela étant, Monsieur le magistrat, il est parfaitement vrai que les mêmes dépenses devront être engagées en ce qui concerne la restauration de la villa Moynier. Mesdames et Messieurs, il ne faut pas nous leurrer: le probable renvoi de la proposition au Conseil administratif ne nous épargnera pas un centime s'agissant de la rénovation de l'enveloppe du bâtiment. Il ne faut pas se faire d'illusion. Reste que nous voulons un usage mieux pensé de l'ensemble des locaux que nous avons à disposition. La proposition du Conseil administratif ne nous a pas convaincus. Nous avons un autre projet en vue, mais la chose n'est pas tout à fait mûre et nous vous en ferons part en temps voulu, Monsieur le magistrat. Voilà la raison qui nous a conduits à prendre cette position et il ne sert à rien de faire un procès au Conseil municipal qui, en l'espèce, a bien travaillé.

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Je trouve, Monsieur Tornare, que vous avez le sens de l'humour un peu timide quand vous vous adressez à M. Pattaroni, qui défend le rapport de minorité… Ce soir, j'aimerais juste dire que, pour nous, il était important que vous-même et votre direction soyez logés dans l'hypercentre, afin d'être toujours en phase avec les problèmes sociaux, entre autres, dans cette ville. L'éloignement de la villa Moynier était ce qui nous dérangeait le plus.

Il est vrai aussi que nous nous attendions quand même à ce que le Conseil administratif vienne avec des projets plus ambitieux pour ce genre de propriétés. A la commission des travaux, nous étudions en ce moment la proposition PR-376 pour la rénovation des annexes du parc La Grange et je dois admettre que certains commissaires sont à nouveau déçus par le manque d'ambition du Conseil administratif. Ces propriétés ne sont pas des châteaux, certes, mais je crois, Messieurs les conseillers administratifs, qu'il est de votre devoir de venir avec des propositions plus sérieuses, plus importantes, et que vous-mêmes restiez au contact de la population, en ville et pas au milieu d'un parc…

M. Manuel Tornare, maire. Je comprends cet appel, je comprends que M. Blaise Hatt-Arnold ait envie que je sois moins à gauche et plus au centre, j'ai enregistré la demande… Mais trêve de plaisanterie, Mesdames et Messieurs! Pour l'instant, avec mes collègues du Conseil administratif, nous sommes en train de réfléchir au moyen de déplacer la direction de mon département installée au 7, rue de l'Athénée, dans l'hypercentre. On ne peut pas faire plus centriste, Monsieur Hatt-Arnold, et nous vous donnerons des informations à ce sujet dans les jours qui viennent.

En ce qui concerne les annexes du parc La Grange, je vous rappelle que ce n'est pas mon département qui a déposé la proposition, mais le département de Christian Ferrazino, qui est chargé des constructions. Celui-ci a enregistré les demandes du SEVE qui occupe le train de ferme situé en dessus de la villa. Il a aussi pris en considération les dispositions légales fédérales qui veulent qu'il y ait des vestiaires, des douches et des toilettes séparés pour les hommes et les femmes, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Etant donné que nous engageons de plus en plus de jardinières, cela me paraît être la moindre des choses. C'est une politique en faveur des femmes qui ne déplaira évidemment pas à la présidente.

Monsieur Ducret, si j'avais vraiment pris ce Conseil municipal de haut, je n'aurais pas retiré la proposition pour la villa Moynier. C'est bien parce que j'ai écouté le Conseil municipal que je l'ai retirée, avec un effet de surprise qui n'a d'ailleurs pas beaucoup plu à M. Juon… J'ai renoncé à installer le Service des écoles et institutions pour l'enfance et la direction de mon département dans la

villa Moynier, mais nous examinons en ce moment un autre projet visant à y installer éventuellement un «palais des mariages» au rez-de-chaussée, ainsi que l'Office d'état civil. Cela permettrait de déplacer le Service des pompes funèbres et cimetières, qui loge actuellement en face d'Eaux-Vives 2000, dans des locaux loués pour 300 000 francs par an. Avec les propositions que je vais vous soumettre, nous pourrions faire 600 000 francs d'économie par an, mais vous aurez l'occasion d'étudier ces propositions, rien ne va vous être imposé.

Pour ma part, je pense qu'aménager un palais des mariages à la villa Moynier serait une bonne solution, car la Mairie des Eaux-Vives n'est pas très appropriée. Ceux qui se sont mariés là-bas pourront le confirmer, notamment M. Maudet que j'ai marié l'année passée… Il n'y a pas de dégagement à la sortie pour prendre des photos, c'est dangereux, il n'y a pas de restaurants à proximité et, en plus, on ne peut pas dire que l'endroit soit vraiment beau pour un mariage. La villa Moynier me paraît être un lieu beaucoup plus approprié, mais vous en discuterez. C'est dire, Mesdames et Messieurs, que nous réfléchissons à une solution et que nous allons dans votre sens pour essayer de faire des économies et éviter de louer des locaux à des privés.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est refusé à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est refusé à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté III est refusé à l'unanimité.

12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, René Grand, Olivier Coste, Mmes Sandrine Salerno, Annina Pfund, Monique Cahannes et Christiane Olivier, renvoyée en commission le 7 octobre 2003, intitulée: «Pour un concept d'aménagement de la zone des Vernets» (M-356 A)[1].

Rapporteur: M. Pascal Rubeli.

La commission s'est réunie les 30 mars, 24 août et 21 septembre 2004. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

– que l'espace occupé par la caserne des Vernets, propriété de l'Etat de Genève, conviendrait pour construire des logements et des locaux d'artisans;
– que, dans ce contexte, il est à considérer la réorganisation de l'Armée XXI et les décisions d'économie ou de déplacement qui pourraient intervenir;
– que, l'administration municipale étant à l'étroit, il faudrait envisager de regrouper certaines de ses activités dans un seul bâtiment afin d'améliorer les synergies entre ses services;
– que, si cet espace était mieux organisé, il permettrait d'édifier un bâtiment pour accueillir des activités culturelles;
– que l'esplanade de la patinoire pourrait être aménagée en véritable place publique pour des activités populaires et culturelles;
– que ce serait l'occasion d'établir un concept général pour les activités de loisirs diurnes et nocturnes;
– que la clause du besoin en matière de construction de logements n'est plus à démontrer et qu'il est urgent de prendre les mesures adéquates pour pallier cette situation,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'engager une étude générale du secteur des Vernets en étroite collaboration avec le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Les associations des quartiers des Acacias et de Plainpalais-Jonction devront être étroitement associées à cette étude.

---

[1] «Mémorial 161e année»: Développée, 2002.

Séance du 30 mars 2004

Audition des motionnaires

Le président accueille M. Roman Juon, motionnaire, accompagné de MM. Vincent Carrare et Bao Tri, consultants.

M. Juon prend la parole, mentionne que cette motion est une proposition de réflexion sur la zone des Vernets et explique ensuite qu'il ne s'agit pas de remettre en question l'armée et sa caserne, mais bien de réfléchir sur l'ensemble des Vernets qui est un immense capharnaüm, alors que le potentiel est immense. Il évoque par exemple le centre sportif d'Okenheim qui dégage des revenus et rappelle que le bail de l'armée prendra fin en 2025.

M. Carrare ajoute que l'intention est de vitaliser la rive gauche de l'Arve. Il mentionne qu'il existe un projet de logements à terme sur la caserne. Quant à la passerelle, elle devrait changer de nature pour devenir agréable. Il mentionne encore qu'une zone administrative pourrait être envisagée, tout comme une zone de culture. Il pense que toute la partie sportive devrait être aménagée avec, en bordure, des établissements publics et un jardin Robinson. Il montre alors un plan.

M. Juon mentionne qu'il ne s'agit encore que de schémas. Il pense qu'il serait également envisageable d'y installer la Comédie ou la Maison de la danse ou encore un musée. Il ajoute qu'il faudra également repenser le parking et sans doute densifier la voirie.

M. Carrare remarque encore qu'une zone verte est également envisagée.

M. Tri rappelle ensuite que la caserne est plus ancienne que la patinoire. Cette dernière avait été déplacée du site du Palais des expositions.

M. Juon déclare alors que le déplacement de la caserne a été estimé à 80 millions de francs. Il ajoute que, si vingt ans est un délai considérable, c'est le laps de temps nécessaire pour mener un tel projet. Il pense que l'armée devra logiquement partir à terme. Quant à la valorisation de ces terrains, elle ne sera pas compliquée. Il précise que Zurich envisage la construction d'une tour de 100 mètres pour des logements avec un établissement médico-social, malgré un manque à gagner de 200 millions de francs sur les impôts.

Un commissaire radical félicite les socialistes pour l'excellence de ce travail. Il rappelle effectivement que, entre l'autorisation de construire et la concrétisation, quinze à dix-huit ans sont généralement nécessaires. Il se demande comment réaliser la passerelle à Sainte-Clotilde. Il mentionne par ailleurs que la vision politique de M. Ferrazino est de construire la campagne en ville et qu'un tel projet ne s'inscrit pas forcément dans cet état d'esprit. Il demande ensuite si un report de droits à bâtir est effectif pour la caserne.

M. Juon répond qu'il est imaginable de renvoyer cette réflexion à la Division de l'aménagement et des constructions. Il remarque encore qu'il est également possible d'imaginer que l'armée se retire d'ici à dix ans en mettant 40 millions dans ce projet. Il termine en mentionnant qu'il ne faut pas se baser sur la pérennité du Conseil administratif.

M. Carrare mentionne que, si une tour est envisagée, c'est parce que la tour de la Télévision suisse romande est à proximité.

Un commissaire demande s'ils ont pris langue avec le Département militaire.

M. Carrare rappelle que la commission des sports et de la sécurité s'est penchée sur les incidences d'Armée XXI.

Un commissaire remarque que des investissements importants ont été réalisés dans la caserne.

Un commissaire mentionne que ce projet est intéressant, car il répond à la motion libérale pour des logements sur de grandes surfaces. Il se demande quel est le statut du parking. Il se demande également si les 80 millions représentent la valorisation des terrains. Il demande par ailleurs s'il serait possible d'envisager des échanges de parcelles. Il pense en outre que les bords de l'Arve pourraient être aménagés.

M. Juon répond que le parking est en zone industrielle. Quant aux 80 millions de francs, ils ont été articulés pour la reconstruction du bâtiment.

Un commissaire se demande ce qu'il en est de la valeur du terrain.

M. Juon l'ignore. Il évoque ensuite les bords de l'Arve et mentionne que l'aménagement y est en cours dans le cadre des aménagements urbains.

Un commissaire signale que le concept Armée XXI a entraîné la suppression du régiment 3. Il se demande comment ce montant de 80 millions a été estimé.

M. Juon répond que c'est le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement qui a fourni cette information.

Un commissaire pense qu'il serait intéressant de savoir si l'armée veut maintenir des infrastructures militaires à terme sur le canton de Genève.

Une commissaire prend la parole et rappelle que les berges de l'Arve sont d'une grande pauvreté par rapport à celles du Rhône. Elle pense qu'il devrait être possible de mettre en œuvre certains projets d'aménagement en attendant le départ de la caserne. Elle ajoute que les objets architecturaux proposés dans ce projet sont forts et que l'espace collectif est réduit. Elle se demande s'il est prudent d'hypothéquer l'espace par le biais de projets ponctuels.

M. Carrare répond que l'espace libre est important sans même prendre en compte celui de la caserne.

M. Juon signale encore que ce projet entraîne également la création d'une nouvelle artère depuis Plainpalais.

Un commissaire se demande si des parkings en sous-sol ont été chiffrés. Il pense qu'une place de parc à cet endroit reviendrait à 50 000 francs.

M. Juon répond que ce projet n'est pas chiffré.

Un commissaire pose la question de savoir pourquoi la passerelle a été construire de manière décalée par rapport à l'axe de la rue de l'Ecole-de-Médecine.

Il lui est répond que c'était un accès provisoire dans la perspective d'un pont définitif qui, lui, devait être dans l'axe.

Un commissaire demande si ce projet envisage un nouveau pont.

M. Juon répond: «Putôt une passerelle réaménagée.»

La question est posée de savoir quelle serait la compatibilité entre les piétons et les voitures sur ce pont.

M. Juon répond que l'étude n'a pas été poussée aussi loin. Il répète qu'il s'agit d'une idée jetée sur le papier et qu'il sera nécessaire de réaliser une étude importante.

Le président demande quels sont les rapports entre les surfaces de logements et les autres espaces. Il se demande également combien de logements il serait possible d'imaginer.

M. Carrare répond que tout dépend de la densité.

Le président remercie alors M. Juon, M. Carrare et M. Tri. Ces deux derniers se retirent à 20 h 45.

Un commissaire propose d'auditionner le Département militaire.

Un commissaire intervient et pense qu'il serait nécessaire de définir la philosophie qu'il convient de donner à cette motion avant de rentrer dans les détails, un autre se demande s'il ne faudrait pas renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M. Juon pense que ce serait effectivement la solution la plus simple tout en l'assortissant de recommandations.

Certains commissaires déclarent qu'il ne faut pas tomber dans un pseudo-réalisme. Il s'agit d'intentions à donner, il est donc inutile de procéder à de nombreuses auditions.

Un commissaire remarque avoir le sentiment que privilégier l'administratif ou le logement contreviendrait à l'esprit de la motion. Il propose de voter cette motion afin de générer une réflexion et, dans un second temps, de définir des options. Il rappelle que, selon M. Mugny, la Ville travaille en collaboration avec l'Etat.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas faire une distinction entre la caserne et le reste de la zone. Elle craint, le cas échéant, que les délais inhérents au bail de la caserne ne gèlent ce projet. Elle pense en outre qu'il serait possible d'entendre le Conseil administratif sur cet objet afin de mener une réflexion.

Le président acquiesce et se demande si le Département militaire fédéral (DMF) ne pourrait pas également être entendu. Il auditionnerait le DMF et les services de la Ville.

Un commissaire pense que la convention avec l'armée à propos de la caserne a des chances de ne pas être poursuivie jusqu'en 2025. Il ajoute qu'il serait intéressant d'entendre le commandant de la place. Il est rappelé que la commission des sports et de la sécurité a déjà entendu ce dernier. Son avis ne devrait pas avoir changé. Il ajoute que l'armée ne souhaite pas partir.

Il faudrait alors encore auditionner la Ville et le Canton.

M. Juon évoque le document du 20 mai 2002 que l'armée avait rédigé en déployant une argumentation juridique impressionnante afin de défendre sa position.

Un commissaire mentionne que l'on ne parle pas de contrat mais de vision.

Une commissaire aimerait en savoir plus sur l'arsenal.

Deux commissaires sont d'avis qu'il serait judicieux d'assortir cet objet de recommandations en évoquant des aspects structurants et les délais d'étude. Elles ajoutent qu'il serait judicieux d'être prêts le jour où ce terrain sera libre.

Un commissaire ajoute que les réformes sont rapides au sein de l'armée et qu'il ne faut pas se bloquer sur une affaire contractuelle.

Le président propose un vote d'entrée en matière sur les auditions.

Votes

La commission accepte-t-elle le principe des auditions dans le cadre de la motion M-356?

Le principe des auditions est accepté par 10 oui (1 R, 1 DC, 2 UDC, 3 S, 1 Ve, 1 AdG/SI, 1 T), 2 non (1 AdG/SI, 1 Ve) et 3 abstentions (L).

Un commissaire mentionne qu'il serait nécessaire d'entendre deux départements, le DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) et le Département des affaires militaires.

Le président propose de passer au vote de l'audition de Mme Brunschwig Graf, chargée du Département cantonal des affaires militaires, tout en demeurant sceptique sur l'audition du DAEL.

L'audition de Mme Brunschwig Graf est acceptée par 6 oui (1 R, 1 DC, 2 UDC, 1 Ve, 1 T), 6 non (2 AdG/SI, 1 Ve, 3 S) et 3 abstentions (L).

Séance du 24 août 2004

Audition de Mme la conseillère d'Etat Martine Brunschwig Graf, chargée du Département des affaires militaires

Mme Brunschwig Graf déclare connaître les préoccupations de la commission. Elle signale ensuite les différents courriers concernant Armée XXI et la caserne des Vernets. Elle explique alors qu'Armée XXI ne met pas fin à l'instruction militaire et à la conscription. Elle ajoute que la caserne ne sera pas moins occupée, même si les effectifs seront moindres, puisqu'elle sera sollicitée une fois de plus par an par la troisième école de recrue. Mme Brunschwig Graf rappelle encore que les missions prioritaires des troupes basées à Genève relèvent du sauvetage. Elle déclare ensuite que la caserne possède encore des missions secondaires, comme l'accueil des troupes intercantonales, des polices cantonales, lors des événements internationaux. Elle précise que le nouvel hôtel de police se situe à proximité de la caserne, ce qui représente un atout important au niveau logistique. Elle mentionne en outre que la proximité du centre sportif rend également la caserne nécessaire, laquelle accueille les bénévoles lors des manifestations sportives importantes. Elle remarque donc que ces différents aspects devront être étudiés dans les perspectives de la problématique de la caserne. Elle évoque ensuite l'arsenal, lequel se trouve également dans le proche voisinage de la caserne. Elle rappelle ensuite les trois centres qui forment la Maison de la paix qui accueille des personnalités étrangères et pour lesquels la caserne joue un rôle logistique. Elle rappelle finalement la convention avec la Confédération qui cessera en 2025. Elle explique que, si la caserne ne rentre plus dans la convention à cette date, il sera nécessaire de trouver un nouveau site équivalent avec des infrastructures similaires.

Un commissaire prend la parole et déclare qu'il ne s'agit pas de supprimer la caserne, mais d'un problème d'urbanisme. Il explique que ce site est à présent au centre de la ville et qu'il serait sans doute judicieux de déplacer la caserne dans un autre site plus excentré.

Mme Brunschwig Graf répète que ce site est intéressant pour la caserne en raison des différents arguments qu'elle a évoqués précédemment. Elle ajoute avoir vu un grand nombre de sollicitations et de projets pour ce site, par exemple un musée d'ethnographie. Elle ajoute que ces intentions urbanistiques sont encore très floues et que, s'il apparaît judicieux d'y songer, la nécessité demeure très relative pour le moment. Elle précise par ailleurs que les nuisances de la caserne sont minimes et qu'il est important de conserver une situation similaire, afin d'éviter que des chars et des blindés ne traversent continuellement la ville. Elle pense qu'il faudra discuter de l'avenir de ce site cinq ans avant la fin du contrat. Elle termine en affirmant ne pas souhaiter ouvrir ce front qui engendrerait plus de problèmes qu'il n'en règlerait.

Le commissaire demande si l'arsenal fait l'objet de la même politique.

Mme Brunschwig Graf acquiesce et rappelle que l'arsenal est passé sous le contrôle de la Confédération depuis le début de l'année grâce à une convention. Elle évoque ensuite la place d'armes d'Epeisses, laquelle est fort appréciée de tous. Elle mentionne encore que, si les plans devaient changer, une réflexion avec la Ville de Genève serait bien entendu nécessaire.

Une commissaire déclare que ce projet doit se comprendre pour l'ensemble du site. Elle rappelle qu'il s'agit d'un secteur en forte mutation et qu'une réflexion plus large permettrait d'esquisser des scénarios qui supprimeraient sans doute quelques embûches. Elle remarque que, si ce site devait être développé, notamment en termes de logements, il serait évidemment nécessaire de prendre en compte les différents programmes.

Mme Brunschwig Graf explique que la caserne ne comporte pas seulement des logements, mais également des salles d'instruction, une salle de conférence, des sanitaires et des réfectoires. Elle ajoute qu'il ne sera guère possible de transformer cette caserne. Elle mentionne encore que la police est également intéressée par ce site qui pourrait lui servir de base de commandement. Elle répète qu'il faudra revenir sur cette question avant l'échéance de la convention en prévoyant une concertation entre la Ville et le Canton.

Un commissaire demande ce qu'il en est des travaux qui ont été effectués ainsi que des réfections prévues.

Mme Brunschwig Graf répond que le bâtiment des officiers et les deux bâtiments servant à l'instruction ont été rénovés. Reste le bâtiment des lits à rénover. Elle précise que Genève doit participer à hauteur de 5 à 10 millions, bien que cette participation doive encore être négociée. Elle ajoute que la Confédération a encore demandé de rafraîchir les sanitaires pour un montant de 400 000 francs.

Le commissaire demande ensuite quel est le statut des employés de l'arsenal.

Mme Brunschwig Graf répond que ce sont des fonctionnaires cantonaux, mais que les nouveaux venus seront engagés par la Confédération.

Le président remercie alors Mme Brunschwig Graf, qui se retire. Il remarque ensuite que la position du Conseil d'Etat est très claire et que la caserne ne sera pas remise en question. Il pense, en conséquence, qu'il ne sera pas utile d'entendre le DAEL.

Une commissaire intervient et déclare souhaiter que cette motion ne soit pas enterrée. Elle salue la proposition de Mme Brunschwig Graf, mais elle remarque que la motion englobe un secteur beaucoup plus grand que celui de la caserne. Elle ajoute que nombre de projets se développent de manière ponctuelle sans que la commission soit au courant. Elle évoque également la Société d'art public, qui s'oppose à la création d'un musée sur l'esplanade de la patinoire, car cela nuirait à l'aspect monumental de cette dernière. Elle craint que, à force de développer un urbanisme au coup par coup, il n'y ait plus rien à dire.

Un commissaire déclare alors qu'il est évident que Mme Brunschwig Graf ne pouvait pas tenir un autre discours que celui qui a été le sien. Il remarque cependant qu'il existe certains signes, notamment de la Berne fédérale, qui ne sont pas anodins. Il pense, quant à lui, qu'il est nécessaire d'entendre le DAEL et de dresser un inventaire des besoins.

Le président propose alors de voter l'audition du DAEL.

Votes

La commission accepte-t-elle l'audition du DAEL? Cette audition est acceptée par 8 oui (2 AdG/SI, 3 L, 1 Ve, 1 T, 1 R), 1 non (UDC) et 6 abstentions (3 S, 1 UDC, 1 DC, 1 Ve).

Une commissaire demande l'audition de la Société d'art public ainsi que celle du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

La commission accepte-t-elle l'audition de la Société d'art public? Cette audition est acceptée à l'unanimité.

La commission accepte-t-elle l'audition du Département municipal de l'aménagement? L'audition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 21 septembre 2004

Audition de M. Daniel Schmitt, adjoint de direction au Service d'urbanisme

Le président rappelle la problématique et accueille M. Schmitt à qui il souhaite la bienvenue.

M. Schmitt prend la parole et remarque avoir très peu de choses à expliquer. Il rappelle l'adoption de la motion M-202 concernant la convention avec la Confédération. Il précise que ce dossier est en cours. Il mentionne ensuite que diverses opportunités sont évoquées dans la motion M-356 et qu'il ajouterait la reconstruction du pont de l'Ecole-de-Médecine. Il précise que ce dernier avait été emporté par les flots. Il explique ensuite que différentes affectations sont proposées. En l'occurrence, une projection de logements a été réalisée sur le périmètre de la caserne. Il en ressort qu'il devrait être possible de bâtir 600 à 700 logements pour une densité de 1,5 à 1,8. Il rappelle alors que les Charmilles ont vu un projet de 900 logements avec un peu plus d'activités qu'aux Vernets. Il observe encore, quant à l'étude générale qui est suggérée, qu'il n'y a pas de problèmes de collaboration avec l'Etat. Il déclare qu'il est toutefois problématique de définir une étude avec des considérants aussi flous. Il remarque que cette étude restera donc générale au vu, en outre, des coûts liés à de telles démarches. Il termine en mentionnant qu'une dépense de cette ampleur serait prématurée par rapport aux délais.

Une commissaire prend la parole et évoque le document de travail réalisé par son groupe et qui élargit le périmètre, notamment le long de l'Arve, vers l'esplanade de la patinoire, vers la Parfumerie et le jardin Robinson.

M. Schmitt rappelle que la Parfumerie pourrait être reprise par l'entreprise Firmenich, qui souhaite s'étendre. Ce projet est toutefois ancien et M. Schmitt déclare ne pas savoir ce qu'il en est pour le moment.

Le président déclare alors que le débat s'est focalisé sur la zone de la caserne, une zone qui semble intouchable d'ici à 2020. Il mentionne ensuite que certains commissaires souhaitent toutefois anticiper les délais et envisager le devenir urbanistique de l'ensemble de cette zone. Il se demande si la Ville de Genève s'est penchée sur ce devenir.

M. Schmitt répond par la négative et déclare que la Ville s'est uniquement intéressée aux rives de l'Arve, par le biais du Service d'aménagement urbain, il y a cinq ou six ans. Il ajoute qu'un concours s'était déroulé et que différents projets s'en étaient dégagés.

Un commissaire demande si cette perspective concerne la zone entre le pont de Saint-Georges et la passerelle Ernest-Ansermet.

M. Schmitt répond que c'est plus ou moins cette zone.

Le commissaire demande s'il s'agit des rives et de leurs abords.

M. Schmitt acquiesce et mentionne que ces projets ne concernent à sa connaissance qu'un seul côté du fleuve. Il ajoute que ces aménagements ont un caractère précaire à cause des crues du fleuve.

Un commissaire pose la question de savoir si une étude globale avec l'Etat est possible.

M. Schmitt répond par l'affirmative.

Le commissaire demande quel en serait le coût.

M. Schmitt répond que c'est la maîtrise du coût, lequel peut varier de 5000 à 100 000 francs, qui est difficile à gérer.

Il est également remarqué qu'il y a dans cette zone des espaces en demi-friche. Il ajoute qu'il n'y a visiblement aucune vision urbanistique, ce qui signifie que ce sont des projets ponctuels qui risquent de se développer.

M. Schmitt répond que cette zone n'est pas laissée à l'abandon. Il rappelle la présence de la caserne et de Firmenich.

Un commissaire répète qu'il n'y a aucune réflexion sur la ville pour les trente prochaines années.

M. Schmitt répète que la seule perspective de développement demeure le périmètre de la caserne. Il ajoute qu'il existe évidemment une politique sur la zone industrielle.

Le commissaire demande ce que la Ville souhaite à la place de la caserne.

M. Schmitt répond que des logements seraient pertinents, avec peut-être une école. Il rappelle qu'il est difficile de planifier les besoins scolaires.

Une commissaire remarque que la démarche peut donc soit se développer au coup par coup, soit suivre un concept général. Elle ajoute qu'il serait nécessaire de réfléchir à l'avenir de l'esplanade de la patinoire en même temps qu'à celui de la caserne.

M. Schmitt acquiesce et remarque qu'il n'est possible que de faire des esquisses pour le moment.

Un commissaire mentionne qu'il ne reste que l'hypothèse de la passerelle de l'Ecole-de-Médecine, laquelle pourrait être améliorée.

M. Schmitt signale que le projet qui avait été proposé en son temps ne plaisait à personne, car il encaissait toute la zone.

Le commissaire répond que ce projet est donc au point mort. M. Schmitt acquiesce.

Le commissaire pense que ce sera donc une réfection sur cette passerelle qui sera envisagée. M. Schmitt l'ignore. Il montre ensuite différents plans et il précise que l'Etat détient presque l'ensemble du terrain dans le périmètre de la caserne.

Un commissaire demande s'il existe une volonté d'excentrer les zones industrielles à terme.

M. Schmitt répond que ce n'est pas une volonté existante pour le moment. Il mentionne qu'il existe toutefois un projet de loi que le Grand Conseil étudie afin d'ouvrir l'affectation de la zone industrielle. Il remarque que cela aura évidemment une incidence sur le prix du terrain. Il doute en l'occurrence que les parcelles pouvant se libérer dans la zone industrielle, le long de la route des Jeunes, voient se développer des logements. Ces derniers seraient en effet trop isolés et soumis à de trop nombreuses nuisances.

Le président remercie alors M. Schmitt, qui se retire.

Audition de M. Alfredo Scilacci, chef du Service cantonal des plans directeurs localisés

Le président accueille M. Scilacci.

M. Scilacci prend la parole et rappelle avoir travaillé au Service d'urbanisme de la Ville de Genève pendant de nombreuses années avant d'entrer au DAEL. Il remarque que ce dernier est évidemment d'accord de travailler conjointement avec la Ville de Genève. Il signale ensuite que le périmètre en question ne fait pas l'objet d'une étude spécifique. Il ajoute qu'il n'est donc possible que d'adhérer à une démarche visant à une planification urbanistique du lieu. Il pense cependant qu'il est important de connaître les visions de la Ville de Genève et de définir un cahier des charges ainsi que des objectifs.

Une commissaire précise que la zone envisagée est relativement importante. Elle rappelle ensuite les délais attachés à la caserne et elle se demande ce qui pourrait être fait afin d'anticiper les futures potentialités sans pour autant hypothéquer l'avenir.

Un commissaire demande encore si une politique d'aménagement entre le Canton et la Ville existe. Il demande par ailleurs de quelle manière s'enclenche le processus de planification.

M. Scilacci répond que la planification directrice anticipe évidemment le futur. Il précise que le Canton travaille sur cette planification en définissant les priorités. Il ajoute que le Canton soutient les efforts de planification communale lorsque la commune concernée en émet le désir. Il remarque que le plan directeur cantonal s'occupe pour le moment d'autres périmètres.

Le commissaire remarque que ce sont les conseillers municipaux et non les conseillers administratifs qui ont lancé cette réflexion. Il se déclare en fin de compte très étonné de cet état de fait.

M. Scilacci répond que le Canton souhaite réaliser plus de projets. Cependant, le temps manque pour ce faire. Il rappelle encore que des études spécifiques sont réalisées par les services concernés par des problématiques spécifiques. Il pense qu'il serait nécessaire de faire la liste de toutes les études existantes sur ce périmètre afin de les mettre en phase.

Une commissaire déclare alors imaginer que ce périmètre élargi appartient au plan directeur communal. Elle se demande ensuite quand ce dernier doit être révisé.

M. Scilacci répond que ce plan date de 1993 et qu'il n'a jamais été avalisé par le Conseil municipal ni entériné par le Conseil d'Etat. Il rappelle alors la loi qui oblige l'adoption de plans directeurs communaux et constate que celui de la Ville de Genève fait encore défaut. Il pense en l'occurrence que ce serait toutefois un plan plus local qui pourrait apporter des solutions.

Un commissaire demande s'il souhaite que le Canton et la Ville de Genève s'associent pour réfléchir au devenir de cette zone.

M. Scilacci acquiesce.

Le commissaire demande alors quel pourrait être l'outil d'aménagement utilisé.

M. Scilacci répond qu'il serait souhaitable d'utiliser un plan directeur de quartier qui soit issu d'une concertation. Il doute cependant de son efficacité et il se demande si un concours ne serait pas plus utile. Il pense que cela permettrait d'établir un cahier des charges.

Un commissaire remarque qu'il pensait que la législation concernant les plans directeurs avait été modifiée.

M. Scilacci acquiesce et répète que toutes les communes doivent établir un plan directeur communal d'ici à trois ans, à l'exception des communes de moins de 1000 habitants. Il précise que seuls les plans de six communes ont été adoptés pour le moment par le Conseil d'Etat.

Le commissaire constate qu'il est donc nécessaire de refaire ce plan pour Genève.

M. Scilacci acquiesce.

Le président évoque alors le plan directeur du Jardin des Nations. Il se demande s'il serait possible d'envisager un plan directeur de quartier pour la zone des Vernets.

M. Scilacci répond que c'est le plan directeur cantonal qui a actionné cette démarche. Il rappelle ensuite qu'un plan directeur de quartier peut être mis en œuvre par le Canton ou par une commune. Il ajoute qu'un tel plan peut naître en cours d'étude.

Une commissaire se demande s'il serait intéressant d'englober une plus grande partie de cette zone pour une telle étude.

M. Scilacci répond que c'est à réfléchir et que tout dépend des éléments. Il ajoute que ce serait évidemment bien plus pertinent.

Le président remercie alors M. Scilacci, qui se retire.

Audition de M. Marcellin Barthassat, président de la Société d'art public, accompagné de M^me^ Claden

M. Barthassat explique que la Société d'art public (SAP) n'a pas de position déterminée pour le moment concernant la zone des Vernets. Il rappelle alors l'audition de la SAP effectuée par la commission du logement et la remise en question de la zone industrielle qui avait été faite à cette occasion. Il répète qu'il existe en effet de forts potentiels dans les zones industrielles où des logements sont envisageables. Il évoque ensuite la petite révolution de la mobilité qui est en train de se dérouler à Genève. Il précise que la SAP suit les débats des différentes entités publiques, mais que son souci principal relève du patrimoine, même si la qualité de vie la préoccupe également. Il évoque par exemple le CEVA en mentionnant s'y être vivement intéressé. Il remarque encore que la zone des Vernets et la Praille ont fait l'objet de démarches architecturales étonnantes et originales qui seraient susceptibles d'être conservées. Il reste cependant beaucoup de parkings. Il termine en évoquant Bâle et Zurich, où la mixité au sein des zones industrielles existe avec succès. Il précise encore que la Fédération des architectes suisses a le projet de lancer un concours à compte d'auteur sur la zone de la Praille.

M^me^ Claden signale alors que plusieurs bâtiments ont déjà attiré l'attention par le passé: Rolex, des ensembles de logements et de bureaux, la station-service Eurogaz, les bâtiments de British American Tobacco ainsi que le bâtiment Cicli. Elle pense que ce ne sont pas moins d'une vingtaine de bâtiments qui mériteraient d'être discutés et peut-être conservés. Elle évoque encore un projet de concours au bas de la colline de Lancy, où les CFF souhaitent valoriser le terrain.

Une commissaire se demande ce qu'il faut penser de la relation architecturale entre la caserne et l'esplanade de la patinoire.

M. Barthassat répond en évoquant le projet du musée d'ethnographie. Il remarque ensuite que l'axe de l'Ecole-de-Médecine risque de devenir un axe très important à l'avenir. Il déclare alors que la SAP s'oppose à la création d'un musée sur l'esplanade de la patinoire, afin de conserver l'aspect monumental de cette dernière. Il pense cependant que la question de la caserne est réelle et qu'elle doit être discutée.

Un commissaire demande s'il peut fournir à la commission la liste des bâtiments classés ou pouvant être classés.

M. Barthassat répond qu'il y en aurait quatre.

Mme Cladenajoute que c'est le Service des monuments, de la nature et des sites qui peut fournir cette liste.

Le commissaire remarque qu'une démarche urbanistique pourrait débuter par le biais de la Ville de Genève.

M. Barthassat répond que la SAP a écrit au DAEL afin de faire un plan de site et de classer certains bâtiments dans cette zone. Il rappelle alors l'existence du *Guide du XXe siècle*, qui fait référence dans le domaine patrimonial. Il ajoute qu'il devrait être possible de fournir à la commission un certain nombre d'indications. Il remarque par exemple que la Voirie elle-même ne connaît pas la valeur de son bâtiment, qui possède des potentialités très fortes. Il termine en mentionnant qu'il est également nécessaire de songer au paramètre végétal dans cette problématique.

Le président demande si la commission peut obtenir cette liste.

M. Barthassat acquiesce.

Le commissaire remarque qu'il y a une contradiction entre la volonté de voir évoluer le secteur et celle d'y classer les bâtiments qui s'y trouvent.

M. Barthassat évoque alors la Turbinenplatz à Zurich, qui a été réhabilitée par des architectes genevois de manière étonnante. Il précise que c'était un quartier mort qui est en train de renaître. Il pense à cet égard qu'il est nécessaire d'impliquer le privé, comme Rolex.

Un commissaire demande si ce patrimoine industriel est apparu comme étant exceptionnel durant les Journées du patrimoine de 2000.

Mme Cladenrépond par la négative et déclare que c'est une prise de conscience progressive. Elle rappelle que la SAP agit souvent dans l'urgence et demande le classement en cas de problèmes.

M. Barthassat évoque encore le système de portée statique exceptionnel de la station-service.

Un commissaire remarque que Turbinenplatz est en effet un lieu exceptionnel, mais que le contexte diffère énormément de la zone des Vernets.

M. Barthassat répond que ses collègues suisses allémaniques sont toujours étonnés de voir la faible densification du quartier des Vernets.

Un commissaire se demande si Genève ne manque pas d'imagination.

M. Barthassat répond qu'il préfère la ville aux procédures. Il regrette en l'occurrence que l'habitude genevoise revienne soit à faire *tabula rasa,* soit à figer les choses. Il remarque encore que Genève est une cité exceptionnelle à bien des égards, notamment par rapport à la proximité de la ville et de la campagne.

Un commissaire prend la parole et déclare que Genève souffre du nombre de recours lancés contre chaque projet. Il se demande, si ce problème était réglé, dans quelle mesure la préservation de certains bâtiments ne serait pas plus aisée.

M. Barthassat répond que c'est la qualité qui demeure l'enjeu fondamental.

Le commissaire ajoute que Genève possède un trop grand nombre de normes qui empêchent la création et l'originalité. Il évoque, par exemple, Uni-Pignon comme symbole du «classicisme» genevois moderne.

M. Barthasat répond qu'il est convaincu que des solutions peuvent être dégagées, comme pour le Plaza. Il répète que c'est la qualité des modifications qui doit être considérée.

Le président remercie alors M. Barthassat et M^me^ Cladden, qui se retirent.

Le président propose un tour de table.

Un commissaire socialiste prend la parole et déclare que ces auditions ont été très instructives et qu'elles lui ont appris qu'il y avait une réelle insuffisance en termes de vision urbanistique. Il espère en conséquence que cet objet aboutira.

Un commissaire Vert remarque que les procédures de la Ville de Genève sont en effet étonnantes. Il évoque ensuite les considérants de la motion et remarque que le secteur indiqué est uniquement les Vernets et la caserne. Le mot «Arve», par exemple, est inexistant et il devrait, au vu des discussions, être signalé. Il ajoute que les termes «étude générale» sont trop flous. Il remarque encore que les aménagements au coup par coup illustrent bien l'absence de plan directeur. Il pense qu'il est nécessaire d'attendre ce dernier.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) adhère à ce qui a été dit jusqu'à présent. Elle se demande en outre s'il est possible d'amender la motion afin de l'élargir.

Un commissaire du Parti du travail déclare, quant à lui, que les auditions ont été très intéressantes et qu'un élargissement de ce secteur semble opportun. Il adhère au demeurant à ce qui a été dit.

Le président remarque que la vision des Verts et des socialistes diffère quelque peu.

Une commissaire démocrate-chrétienne prend la parole et déclare qu'on ne peut qu'adhérer à cette démarche sur le fond. Elle mentionne cependant que le délai de la convention et les incertitudes au sujet de sa reconduction impliquent des incidences importantes, raison pour laquelle elle ne croit pas qu'il soit possible de voter cet objet lors de cette séance. Elle rappelle alors qu'il a été proposé d'y revenir cinq ans avant la fin de la convention. Elle craint en définitive que les différents intervenants ne s'assoient sur ce projet d'ici là et elle suggère de revenir à des propos d'actualité. Elle termine en mentionnant que ce projet est une très bonne idée, mais qu'elle votera toutefois non.

Un commissaire libéral signale qu'un état des lieux a pu être dressé. Il remarque que cette motion propose une réflexion afin de dégager une image sur ce périmètre. Il pense également qu'il serait intéressant d'élargir ce dernier. Par ailleurs, il est regrettable que les deux premiers considérants de la motion soient antimilitaristes, car cet aspect risque de nuire à cette motion. Il précise qu'il est vrai qu'une place d'armes est plus cohérente en campagne qu'en pleine ville. Il regrette également que toutes les démarches pour améliorer la situation de l'administration et la centraliser aient échoué, conditionnant dès lors l'espace de ladite administration à des lieux restreints. Il évoque ensuite l'audition de la SAP, qui juge dignes certains bâtiments et il se déclare inquiet de constater la médiocrité et la laideur de ces derniers.

Un commissaire radical se demande qu'elle sera l'image de Genève et ses besoins dans vingt-cinq ans. Il pense que cela est très difficile à dire. Il ajoute qu'une vision à long terme est effectivement nécessaire, mais il envisage relativement mal de faire travailler des gens pour définir un projet qui pourrait prendre forme dans vingt-cinq ans. Quant à la mixité de la zone industrielle, il remarque qu'il serait nécessaire d'avoir une vision intercommunale pour la créer. Il soutiendra cette motion en espérant que l'accent sera mis sur le plan directeur communal.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre salue la démarche, qui est intéressante. Il remarque qu'un certain nombre de questions se posent. Il pense qu'il serait sage d'attendre le plan directeur. Toutefois, en raison de l'intérêt de ce projet, il votera en faveur de cette motion.

Le président remarque que, hormis le Parti démocrate-chrétien, qui s'est montré très clair, les autres partis sont en faveur de cet objet, qui devrait être élargi. Il rappelle alors que seules les invites peuvent être amendées.

Un commissaire socialiste mentionne qu'il semble que l'on construit en ville de Genève sans intention. Il ajoute qu'il est inutile d'attendre le plan directeur communal qui est de toute façon déjà obsolète. Il répète que ce n'est pas la caserne qui est visée, mais bien un périmètre plus large. Il pense qu'il ne faut pas

attendre, car la Ville sera à nouveau dans l'urgence dans vingt ans. Il propose de trouver un *modus vivendi,* afin de relancer le plan directeur communal en rédigeant une motion. Il ajoute qu'il serait peut-être judicieux de demander une étude via un concours. Il déclare encore que tous les bâtiments évoqués par la SAP ne seront de toute façon pas sauvés.

Une commissaire socialiste remarque que cette motion a le mérite de faire apparaître l'absence de plan directeur communal. Elle pense que la démarche sera longue et que le périmètre évoqué par la motion peut être élargi. Elle pense également qu'un concours serait utile. Elle précise que ce dernier ne serait, selon elle, pas anticipé, mais qu'il permettrait de dégager des éléments. Elle rappelle encore que ce quartier risque de se développer plus avant une fois que le chantier du tram sera terminé. Elle termine en mentionnant qu'il convient d'être prudent par rapport au plan de site dont l'image est toujours très forte.

Le président remarque qu'un plan de site entraîne un blocage pendant cinq ans.

Un commissaire libéral remarque que cette motion n'a pas besoin d'un plan directeur communal pour être votée. Il pense qu'un concours d'idées serait une mesure opportune. Il propose alors d'intégrer dans la première invite de la motion: «lancer un concours». Il précise que cette réflexion ne doit pas être uniquement aux mains des autorités. Il ajoute qu'il est en outre nécessaire d'augmenter le périmètre. Il remarque, par ailleurs, qu'associer le Canton et les petites associations est quelque peu réducteur. Il pense qu'il est nécessaire de soit les supprimer, soit énumérer tous les intervenants.

Un commissaire Vert se déclare en faveur des arguments libéraux. Il pense qu'il devrait être possible d'élargir ce projet à la commune de Carouge. Il ajoute qu'il faudra tenir compte de l'ensemble des acteurs, comme dans le cadre du projet du Jardin des Nations. Il termine en déclarant qu'un concours d'aménagement en vue d'un plan directeur de quartier semble possible.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) propose alors de réaliser un plan directeur de quartier. Il remarque en outre que la mixité proposée lors des auditions existe déjà à Plan-les-Ouates.

L'UDC propose de préciser la zone en définissant le triangle route des Jeunes-Acacias-Arve.

Un commissaire socialiste se déclare d'accord avec la proposition de l'UDC. Il ajoute que la participation de la population est trop anticipée. Il mentionne ensuite que cette motion ne contient pas de dimension antimilitariste. Il précise que l'armée est une régie fédérale à l'instar des CFF.

Le président remarque que les considérants de la motion visent la zone des Vernets et que la proposition de l'UDC risque de sortir du cadre. Il se demande dès lors s'il ne faut pas modifier les considérants.

Une commissaire socialiste propose alors de supprimer «une étude générale» et de mentionner «établir un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours d'idées».

Les Verts suggèrent d'ajouter «concernant notamment le triangle compris entre la route des Jeunes, les Acacias et l'Arve».

Le président précise «secteur élargi».

Les socialistes se déclarent d'accord avec ces différentes propositions et suggèrent encore «pour l'établissement à terme d'un plan directeur de quartier».

Le président passe alors au vote.

La commission accepte ces différents amendements à l'unanimité.

Le président propose de voter sur l'amendement visant à mentionner: «les acteurs économiques, politiques et sociaux concernés».

Cet amendement est accepté à la majorité moins une abstention démocrate-chrétienne.

Le président passe au vote de la suppression de la seconde invite.

La commission accepte la suppression de cette seconde invite à l'unanimité.

Le président passe alors au vote de la motion M-356 amendée.

La commission accepte cette motion amendée à la majorité (1 opposition démocrate-chrétienne).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à établir un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours d'idées concernant notamment le triangle compris entre la route des Jeunes, les Acacias et l'Arve, secteur élargi, pour l'établissement à terme d'un plan directeur de quartier, cela en étroite collaboration avec les acteurs économiques, politiques et sociaux concernés.

M. Pascal Rubeli, rapporteur (UDC). Je dirai juste quelques mots. La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 30 mars,

24 août et 21 septembre 2004. Les considérants de la motion font ressortir quelques points importants qui ont marqué toute l'analyse de cette motion. Je les rappelle rapidement: l'espace occupé par la caserne des Vernets conviendrait pour construire des logements et des locaux d'artisans; il est à considérer la réorganisation de l'Armée XXI sur les lieux de cette caserne; l'administration municipale est à l'étroit; si cet espace était mieux organisé, il permettrait d'édifier un bâtiment pour accueillir des activités culturelles; l'esplanade de la patinoire pourrait être aménagée en véritable place publique pour des activités populaires et culturelles; ce serait l'occasion d'établir un concept général pour les activités de loisirs diurnes et nocturnes; enfin, la clause du besoin en matière de construction de logements nous est connue.

Cela nous a conduits à travailler de manière très intéressante sur le fond de cette motion. Nous avons auditionné un des motionnaires, qui était accompagné de deux spécialistes, ainsi que Mme la conseillère d'Etat chargée du Département des affaires militaires, qui nous a expliqué que la caserne avait toujours sa raison d'être et que sa mission n'avait pas changé pour l'instant. Nous avons également auditionné M. Schmitt, adjoint de direction au Service d'urbanisme, ainsi que M. Barthassat, président de la Société d'art public, qui nous ont aussi expliqué ce qu'il en était de l'esplanade de la patinoire.

Toutes ces auditions ont été très intéressantes et nous ont permis d'examiner cette motion de manière large, avec tous les éléments qui pouvaient y être inclus. L'étude a débouché sur plusieurs amendements et la commission a finalement voté un texte invitant le Conseil administratif à «établir un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours d'idées concernant notamment le triangle compris entre la route des Jeunes, les Acacias et l'Arve, secteur élargi, pour l'établissement à terme d'un plan directeur de quartier, cela en étroite collaboration avec les acteurs économiques, politiques et sociaux concernés».

Premier débat

M. Roman Juon (S). Au nom de l'Alternative, je m'exprimerai d'abord sur l'historique de ce projet, puis Mme Nicole Valiquer Grecuccio parlera des problèmes techniques et d'urbanisme – ce qui est sa spécialité et non la mienne.

Je ne vais pas revenir dans le détail sur le projet évoqué par la motion, qui tournait autour de la caserne et du complexe sportif des Vernets, comme M. Rubeli l'a expliqué. Entre-temps, la commission – qui a fort bien travaillé et nous remercions tous les commissaires – est allée plus loin et a englobé le quartier des Acacias. En l'occurrence, il faut constater que si l'ensemble sportif des Vernets fonctionne bien, il pourrait fonctionner encore mieux, à l'exemple de ce

qui se passe en Allemagne, à Okenheim, où le centre sportif inclut une patinoire, une grande piscine, divers services sociaux et municipaux, et dégage des revenus. Le but de cette motion est donc de dire que, dans un avenir assez proche, on devra réfléchir à l'ensemble du secteur des Vernets.

Nous connaissons tous le problème de la caserne. Nous savons aussi que l'armée connaît une réorganisation et une évolution très rapide. Le Conseil d'Etat, dans sa majorité, souhaite garder cette caserne pour les besoins du Canton lors des conférences internationales, afin d'y loger les soldats, les services de sécurité. Mais on pourrait imaginer que ceux-ci seraient peut-être mieux placés dans de nouveaux baraquements situés à côté de l'aéroport, plus proches ainsi des organisations internationales.

Mesdames et Messieurs, vous connaissez la crise du logement: il ne se passe pas une journée sans que nos quotidiens ou les médias parlent de la crise du logement à Genève. Il faudra donc qu'on se penche sérieusement sur ce secteur des Vernets, où 2500 logements pourraient être construits, ainsi que des locaux d'artisans. Le bail de l'armée prendra fin en 2025. Nous avons en principe encore vingt ans, mais il faut savoir que, sur le plan fédéral, les représentants genevois, tous partis confondus, essaient d'accélérer la décision sur la caserne des Vernets.

Nous demandons donc au Conseil administratif, qui a des pouvoirs importants au niveau communal, de montrer sa volonté de transformer ce secteur, qui est situé quasiment au centre-ville, vu l'évolution de Plainpalais, des Acacias et de Carouge. Avec la passerelle réaménagée pour les piétons et les cyclistes, nous pourrions envisager de lier le quartier de Plainpalais et la zone des Vernets. L'aménagement de ce secteur serait certainement aussi intéressant que ceux de la gare des Eaux-Vives ou de Sécheron.

Mesdames et Messieurs, l'Alternative vous prie d'accepter la motion amendée par la commission.

M^me^ Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom de l'Alternative, j'apporterai quelques précisions pour compléter ce qui a été dit par mon collègue Roman Juon. Je rappelle que ce site est d'une très grande valeur paysagère, puisque l'ensemble de la zone se développe autour de l'Arve. Nous avons maintes fois évoqué la possibilité de mettre en valeur cette promenade, qui est trop souvent occupée par des voitures, des crottes, et j'en passe, et qui n'est pas du tout valorisée comme elle le mérite, du point de vue paysager et de la détente.

Par ailleurs – et c'est d'une grande banalité que de le dire – ce secteur est en pleine mutation et a un fort potentiel de développement, ne serait-ce que grâce à la présence du tram. De plus, comme il a été relevé, il y a sur ce site des bâtiments

industriels de qualité, qui ont été répertoriés comme dignes représentants de l'architecture moderne et contemporaine. Des bâtiments de ce type ont donné lieu à des réhabilitations et à des utilisations extrêmement intéressantes dans d'autres villes de Suisse, je pense à Zurich.

Forte de l'ensemble de ces éléments, la commission a beaucoup insisté sur l'importance d'anticiper le développement de ce quartier, d'où l'idée de proposer un plan directeur de quartier. Je rappelle que, pour l'instant, nous n'en avons voté qu'un seul qui est celui du Jardin des Nations. Un tel plan permet de donner des lignes directrices fortes, significatives, sur le développement souhaité d'un secteur, et il engage l'Etat et les autorités communales. C'est donc un instrument qui a une valeur juridique, tout en laissant plus de souplesse que des plans localisés de quartier qui seraient, eux, centrés sur la mise en œuvre concrète et opérationnelle. Un tel plan nous permettrait, lorsque la caserne des Vernets sera libérée, d'affronter rapidement les défis qui se poseront en matière de développement de la ville.

Nous insistons sur le fait qu'avec ce plan, lié à un concours d'architecture et d'urbanisme, la Ville aurait en mains un instrument opérationnel d'envergure, avec une réelle ambition, qui nous permettrait de répondre aux défis qui seront les nôtres ces dix prochaines années.

M. Guy Dossan (R). De prime abord, la motion M-356 paraît intéressante, comme les deux préopinants viennent de l'expliquer, mais elle serait vraiment intéressante si la Ville avait les cartes en main, si nous étions chez nous. Ce n'est évidemment pas le cas, puisque le terrain appartient à l'Etat et que, visiblement, l'Etat n'a pas vraiment envie de s'en défaire; je crois que la magistrate libérale qui a été auditionnée l'a fait clairement comprendre.

C'est dire que, sans velléité d'ouverture de l'Etat, on va tirer des plans sur la comète, on va faire plancher les collaborateurs de la Ville sur des projets qui ne verront peut-être jamais le jour, ce qui paraît être un gaspillage d'énergie et d'argent assez important. Nous n'avons pas ce terrain, nous ne l'aurons peut-être jamais, en tout cas pas avant 2025 et, à cette date, on ne sait pas si l'Etat sera d'accord de nous le vendre, de nous le donner ou autre…

Pour le Parti radical, il est donc urgent d'attendre. Il nous semble que la Ville a d'autres projets dont elle a la maîtrise; je pense aux Halles de l'Ile, à la Comédie, dossiers qui traînent, qui sont perdus je ne sais où… Il faut d'abord s'occuper des projets où nous sommes maîtres de la situation, avant de s'occuper d'affaires qui ne se concrétiseront peut-être jamais.

Par conséquent, le Parti radical refusera les conclusions de ce rapport.

M^me^ Alexandra Rys (DC). Comme tous les groupes qui se sont exprimés, nous pensons que la motion qui a été étudiée par la commission de l'aménagement et de l'environnement présente de nombreux intérêts. L'un des points les plus intéressants est la tentative d'avoir une vision globale pour un futur quartier; à notre sens, on manque trop souvent de vision globale et la proposition, à cet égard, était assez rafraîchissante.

Cependant, pour nous, il y a un problème important. Nous parlons ici d'un terrain qui, outre le fait qu'il ne nous appartient pas – comme l'a relevé M. Dossan – a surtout une affectation jusqu'en 2025. Quand on voit le nombre de propositions urgentes que le Conseil administratif nous a présentées au cours de ces derniers mois, on constate qu'il a manifestement du mal à suivre ce qu'il est vraiment nécessaire de faire dans des délais raisonnables. Il nous paraîtrait donc ridicule de demander au Conseil administratif de travailler sur un projet qui ne verrait le jour que dans vingt-cinq ans au mieux, soit dans une génération!

Que le Conseil administratif commence par faire ce qu'il doit faire d'urgence, sans précipiter nos débats et modifier sans cesse notre ordre du jour. Nous reparlerons de ce projet cinq ans avant l'échéance de la convention. A ce moment-là, nous aurons une vision plus claire de ce que veut faire l'armée et il sera alors possible, dans un délai raisonnable à vue humaine, de discuter avec l'Etat. En conséquence, le Parti démocrate-chrétien refusera cette motion.

M. Patrice Reynaud (L). Contrairement à l'habitude, je vais me démarquer par rapport à ce qu'ont dit les intervenants radical et démocrate-chrétien. Nous, libéraux, avons une conception un peu différente qui consiste à dire que l'absence totale de vision urbanistique, non seulement pour les vingt ans à venir, mais pour les prochaines années, nuit à notre ville. Comme vient de le dire M^me^ Rys, ces propositions urgentes – nous avons parlé tout à l'heure de la proposition PR-419 concernant la plaine de Plainpalais – sont le résultat de cette absence de vision d'ensemble qui conduit au saucissonnage des projets. Sans reprendre les propos du prince Charles à propos des rives de la Tamise, je dirai que nous sommes en train de découper la ville à peu près n'importe comment.

Ce projet des Vernets n'est ni un projet de gauche, ni un projet de droite: c'est un projet commun. Or nous savons tous que ce projet commun, comme l'a rappelé M^me^ Brunschwig Graf, en tant que responsable du Département des affaires militaires, ne verra pas l'ombre d'un début de réalisation avant 2025, c'est-à-dire avant le jour où la caserne des Vernets sera rendue à l'Etat.

En l'occurrence, l'objet de cette motion est très large, je dirai presque qu'il est apolitique, si on peut utiliser ce terme dans ce parlement. Il consiste à interpeller non seulement le Conseil administratif mais également l'ensemble «des acteurs

économiques, politiques et sociaux concernés». Mesdames et Messieurs, vous aurez évidemment compris, à la lecture d'une telle phrase, que l'objet de cette motion ne peut être réduit au seul Conseil administratif.

Il existe à Genève, et vous le savez aussi bien que moi, Madame la présidente, des zones qui sont presque des no man's land. Je citerai la pointe de la Jonction, dont nous avons suffisamment parlé, et la zone des Vernets. C'est là une zone dont on ne veut pas parler, parce qu'elle abrite la caserne, mais en dehors de celle-ci il y existe aussi un potentiel de logements relativement considérable. Or vous n'ignorez pas, Madame la présidente, que la préoccupation non seulement du Parti libéral mais de tous les partis représentés ici est le logement: il nous faut promouvoir des logements en ville de Genève.

Aujourd'hui, étudier des possibilités de logements pour dans vingt, vingt-cinq, trente, trente-cinq ans, c'est peut-être ubuesque, utopique. Il est clair qu'en ce qui me concerne je ne serai sans doute plus là pour voir ces logements, mais cela ne m'empêche pas d'en parler et au moins d'en émettre l'idée. C'est pourquoi, contrairement aux autres représentants de l'Entente, je me suis rallié, en tant que commissaire libéral, à cette motion dont l'origine est purement socialiste. Je n'ai pas le sentiment qu'en disant cela j'aide particulièrement les socialistes. Mais si je les aide, c'est pour m'aider moi-même, c'est-à-dire pour aider la population à trouver une solution à terme dans cette ville qui en a bien besoin.

Voilà la raison pour laquelle, contrairement aux groupes radical et démocrate-chrétien, nous allons soutenir ce projet de motion amendée, comme nous soutiendrons le Conseil administratif lorsqu'il nous présentera sa réponse – je suis parfaitement conscient que ce ne sera pas demain matin. Je rappelle qu'il lui est demandé «d'établir un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours d'idées»: plus vague que cela, tu meurs, si vous me permettez l'expression! Mais, au moins, nous aurons essayé de donner le signal du démarrage, le premier coup d'accélérateur à ce que nous voulons toutes et tous.

Il y a trop de no man's land dans cette ville. Nous les dénonçons toutes et tous, en nous critiquant mutuellement d'ailleurs et en nous renvoyant la balle: «Ce n'est pas ma faute, c'est la faute de l'autre!» Pour une fois, essayons d'aller de l'avant, en sachant que vingt-cinq ans dans l'histoire d'une ville, c'est peu de chose. Je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à aller au-delà de cette vision un peu obscurantiste qui consiste à ne voir que les deux mois qui viennent. Pour une fois, essayons de voir un peu plus loin!

M. Roman Juon (S). Nous avons entendu le dernier intervenant et nous sommes très contents! Que le Parti radical tienne à faire de la caserne un monument historique, je peux le comprendre; il y a déjà un moment que nous enten-

dons ce refrain et c'est son droit. Pour ma part, je suis optimiste et je pense qu'on pourra aménager cette zone avant vingt-cinq ans. Le terrain appartient à l'Etat, mais l'Alhambra lui appartenait aussi: cela prouve qu'à tout moment on peut décider autre chose et que cela peut aller très vite. Construire du logement est une priorité que les citoyens attendent. D'ailleurs, le logement va être un thème des élections de cet automne.

Il ne faut donc pas être aussi pessimistes et parler de 2025, alors que nous savons par nos représentants au parlement fédéral – et pas seulement les représentants socialistes – que Berne cherche à se débarrasser de la caserne. En l'occurrence, l'Etat veut conserver la caserne parce que c'est pratique, parce que Genève se doit de protéger les conférences internationales.

Dans ce dossier, ceux qui m'étonnent, ce sont les démocrates-chrétiens. En général, le Parti démocrate-chrétien soutient des projets d'envergure: il a proposé de construire des tours à la Jonction, de faire un tunnel sous les quais pour enterrer les voitures… Or, là, aux Vernets, alors qu'il s'agit de logement, les démocrates-chrétiens font preuve d'une prudence qui m'étonne, sachant que la caserne pourrait fermer très rapidement et qu'il y a d'autres solutions pour la surveillance des ambassades et des organisations internationales.

Nous, partis de gauche, espérons voir des changements dès cet automne, y compris au Conseil d'Etat, puisqu'on se plaint toujours du Conseil d'Etat qui nous empêche de faire ceci ou cela. La majorité peut changer et le nouveau Conseil d'Etat pourrait décider autrement; c'est ce que nous souhaitons, bien entendu!

M. Pierre Rumo (T). J'aimerais ajouter un mot. Il me semble que la société civile – comme on dit – a également lu cette motion, puisque les milieux représentant les architectes, les urbanistes, avaient décidé d'ouvrir un concours d'idées sur le périmètre route des Jeunes/Acacias/Vernets/Arve. Cette motion a donc déjà eu un écho au sein de la société civile. J'ai cru comprendre que, malheureusement, le conseiller d'Etat et le conseiller administratif concernés – c'est-à-dire MM. Moutinot et Ferrazino – n'étaient pas très contents de ce concours d'idées. Pour ma part, je crois au contraire qu'il faut s'en féliciter. En ce qui nous concerne, nous voterons donc cette motion amendée et nous espérons qu'elle recueillera une large majorité de ce Conseil municipal.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à la majorité (opposition des Partis radical et démocrate-chrétien et 2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à établir un cahier des charges en vue de l'organisation d'un concours d'idées concernant notamment le triangle compris entre la route des Jeunes, les Acacias et l'Arve, secteur élargi, pour l'établissement à terme d'un plan directeur de quartier, cela en étroite collaboration avec les acteurs économiques, politiques et sociaux concernés.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 250 000 francs destiné à l'étude des cheminements et espaces piétonniers publics de la pointe de la Jonction (PR-365 A)[1].

Rapporteur: M. Eric Fourcade.

M. Gfeller explique que ce crédit d'étude comporte deux volets. Il signale que le premier volet relève de l'ancien projet de revalorisation des friches qui existent dans la pointe de la Jonction et qui sont inhérentes aux dépôts des TPG. Il mentionne que ce projet de revalorisation a été repris et que le but est d'encourager l'Etat à valoriser ce secteur. Il remarque que, pour ce faire, l'établissement de cheminements piétonniers semble une mesure judicieuse. Il déclare ensuite que le second aspect relève du projet de tram qui passera dans la rue des Deux-Ponts dans quelques années. Il pense qu'il convient dès lors de réfléchir aux différentes voies de circulation et aux accès piétons sur cette rue depuis la pointe de la Jonction. Il précise que le projet de chemins piétonniers peut, bien entendu, être réalisé indépendamment du projet concernant la rue des Deux-Ponts. Il signale par ailleurs qu'un projet de parcours Vita a été envisagé afin de lutter contre la sédentarisation. Il rappelle que ces parcours font l'objet de normes et il ajoute qu'il

[1] «Mémorial 162e année»: Proposition, 2258.

existe déjà deux parcours Vita urbain dans le canton. Il mentionne que celui-ci passerait par la pointe de la Jonction via le bois de la Bâtie et qu'il comporterait plusieurs stations. Il remarque encore que la Fondation des parcours Vita est favorable à ce projet.

M. Gfeller déclare ensuite que l'infrastructure de ce parcours a déjà été devisée et que le sol ne doit pas être adapté. Il rappelle, en l'occurrence, que ce secteur est déjà parcouru par nombre de coureurs. Il montre ensuite un plan et explique que les aménagements devront être discrets du côté du bois de la Bâtie tout en sécurisant le parcours. Il précise, par ailleurs, qu'une extension de la zone 30 km/h est envisagée dans la pointe de la Jonction en parallèle à ce projet. Il explique encore que le parcours ferait 1,2 km et que des lattages de bois seraient disposés sur le sol des postes du parcours Vita.

Un commissaire libéral demande quel est le planning et la durée de ce projet. Il rappelle, en effet, qu'il existe des projets d'aménagements globaux sur la pointe de la Jonction.

M. Gfeller répond que ce projet peut être réalisé dès demain et que le parcours Vita pourra être maintenu après le réaménagement de ce secteur.

Une commissaire socialiste demande alors si la Ville de Genève et le Canton ont donné suite aux études qui ont été réalisées sur la pointe de la Jonction.

M. Gfeller répond par la négative et explique, toutefois, qu'un groupe de travail constitué par des représentants du Canton et de la Ville de Genève doit être créé.

La même commissaire se demande comment se déroulera l'articulation de ce projet avec celui du réaménagement de la pointe de la Jonction.

M. Gfeller répond que la démarche doit se faire par étapes avec, dans un premier temps, la création de ce parcours urbain puis, dans un second temps, l'établissement d'un parc sur la pointe de la Jonction. Il ajoute que des synergies peuvent être dégagées, notamment avec le bois de la Bâtie qui est voisin et qui est largement utilisé par les habitants de la Jonction, de Saint-Jean et de Lancy. Il précise que le futur aménagement de la pointe de la Jonction ne doit pas être conçu indépendamment du bois de la Bâtie.

Un commissaire libéral demande ensuite ce qu'il en est des associations culturelles qui sont évoquées dans ce projet.

M. Gfeller répond que la réflexion portant sur le projet «Au fil du Rhône» envisage un certain nombre d'éléments artistiques et que, via le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, un artiste serait attaché à ce projet de cheminements piétonniers de la pointe de la Jonction.

Un commissaire des Verts prend la parole et se demande s'il existe une demande en ville de Genève pour un parcours Vita.

M. Gfeller répète que la Fondation des parcours Vita s'est déclarée très intéressée. Il répète également qu'il existe peu de ces parcours dans le canton et que le trajet qui est envisagé sur la pointe de la Jonction est déjà utilisé par de nombreux sportifs.

Une commissaire socialiste rappelle alors qu'il avait été convenu que la Ville de Genève devait être un protagoniste dans la valorisation de la pointe de la Jonction, même si c'est le Canton qui est le principal propriétaire foncier de ce secteur. Elle demande alors si des projets plus globaux ont été approfondis.

M. Gfeller répond qu'il faudrait poser cette question aux services concernés. Il déclare que, quoi qu'il en soit, il est nécessaire de travailler en complémentarité avec le Canton.

Un commissaire libéral se demande alors à quoi servira un crédit de 30 000 francs pour simplement établir ce secteur en zone 30 km/h.

M. Gfeller répond que cette somme recouvre les études pour les aménagements urbains qui doivent accompagner la zone 30 km/h et permettre de déposer les requêtes en autorisation.

Le même commissaire poursuit et demande ensuite pour quelle raison ce projet d'étude et sa réalisation ne sont pas inscrits au plan financier d'investissement, alors que les projets sur la pointe de la Jonction sont très anciens.

M. Gfeller répond qu'il est nécessaire d'évoquer le programme financier quadriennal, puisque ce dernier comporte des lignes générales, lesquelles financent les cheminements piétonniers. Il précise qu'il sera toutefois nécessaire de prévoir une ligne particulière pour les équipements, une ligne qu'il souhaite voir établie à la fin de cette année.

Un commissaire libéral demande quels sont les éléments de ce projet qui devront être modifiés lorsque le projet d'aménagement de la pointe de la Jonction sera réalisé.

M. Gfeller répond qu'il faudra certainement déplacé quelques stations. Il répète que le parcours est déjà praticable.

Le président remercie alors M. Gfeller, qui se retire à 18 h 10. Il demande ensuite si les commissaires ont des demandes d'audition.

Un commissaire des Verts pense qu'il serait judicieux d'entendre le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement.

Une commissaire socialiste se demande s'il ne faudrait pas s'adresser dans un premier temps au Service d'urbanisme de la Ville de Genève.

Le président rappelle alors que le but est de donner plus de vie à ce périmètre. Il ajoute que la question porte finalement sur la synergie de ce projet avec les visions d'aménagement plus générales portant sur la pointe de la Jonction.

La même commissaire socialiste mentionne qu'il ne faudrait pas refaire toute la réflexion qui a déjà été menée lors de l'étude du projet de la pointe de la Jonction.

Le commissaire Vert retire alors sa proposition d'audition.

La commissaire socialiste fait de même.

Conclusions

Le Parti libéral signale, quant à lui, qu'un projet plus élaboré et plus général serait plus judicieux. Il pense, en outre, qu'un parcours Vita, un aménagement sportif selon lui désuet, n'est finalement qu'un prétexte pour l'établissement d'une zone 30 km/h. Il ajoute que cette dépense paraît peu opportune, d'autant plus qu'elle n'est pas prévue dans le plan financier d'investissement.

Le Parti du travail rappelle alors que la pointe de la Jonction est l'un des plus beaux sites de la ville. Il pense que tout ce qui peut l'améliorer est bienvenu. Et il remarque que, si un parcours Vita peut paraître curieux, il votera tout de même cette proposition. Il termine en mentionnant que ce ne devrait pas être une zone 30 km/h mais bien une zone de rencontre qui devrait être envisagée dans ce périmètre.

Le groupe de l'Union démocratique du centre pense que la réflexion a déjà été faite. Il s'abstiendra sur cet objet.

Un commissaire des Verts précise que son groupe se soucie des délais inhérents à ce projet. Il ajoute ne pas remettre en question l'utilité d'un parcours Vita, mais il craint que l'argent nécessaire à ce projet soit jeté par les fenêtres au vu des visions d'aménagement portant sur ce quartier. Il signale ensuite que son groupe souhaite faire de ce périmètre une zone piétonne et il ne croit pas que le projet qui a été présenté à la commission vaille la peine, puisque ces installations ne dureront que peu de temps. Il termine en mentionnant que son groupe ne rentrera pas en matière.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déclare alors partager les avis qui ont été exprimés en ajoutant douter que ce parcours Vita soit très utilisé par la population. Il mentionne qu'il s'abstiendra.

Une commissaire du même parti acquiesce, mais rappelle toutefois que le Conseil municipal avait voté la réalisation d'études sur les cheminements piétonniers.

Une commissaire du Parti socialiste déclare alors qu'elle aimerait rattacher cette étude à la réflexion sur la pointe de la Jonction. Elle ajoute que son groupe préfère un projet plus ambitieux, notamment en privilégiant le projet «Au fil du Rhône». Elle déclare ensuite que la Ville de Genève doit donner une ligne directrice pour la pointe de la Jonction afin de permettre aux autres projets de s'y rattacher. Elle termine en déclarant que son groupe s'abstiendra.

Un commissaire du Parti libéral précise que cette proposition doit effectivement s'intégrer dans un projet global d'aménagement de ce périmètre. Il mentionne encore que son groupe n'est évidemment pas opposé aux cheminements piétonniers.

Vote

La commission est-elle en faveur de la proposition PR-365?

La proposition PR-365 est rejetée par 5 non (2 Ve, 3 L) contre 3 oui (AdG/SI, T) et 5 abstentions (3 S, 2 UDC).

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les lignes directrices du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, de septembre 2002;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à l'étude des cheminements et espaces piétonniers publics de la pointe de la Jonction.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

Premier débat

M^me^ Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). La présente proposition trouve son origine dans un ancien projet de revalorisation des friches qui existent à la pointe de la Jonction et qui sont inhérentes aux dépôts des TPG. De plus, cette proposition cherche à répondre aux attentes de longue date des citoyens et citoyennes, notamment des habitants du quartier, concernant l'aménagement d'un cheminement qui soit bien articulé avec celui du bois de la Bâtie. Cette proposition se situe également dans une réflexion plus globale sur les voies de circulation et les accès piétons qui déboucheront sur la rue des Deux-Ponts, depuis la pointe de la Jonction.

Le Service d'aménagement urbain nous a confirmé que ces aménagements peuvent néanmoins se faire de manière indépendante par rapport aux futures voies de tram sur la rue des Deux-Ponts, ou encore par rapport aux futurs aménagements qui pourront voir le jour – espérons-le – sur le site de la Jonction. Cette revalorisation se veut également une invitation au Canton à envisager une revalorisation du site entier. Je précise encore que, par rapport à ces parcelles, la Ville de Genève a une maîtrise qui se limite à des bandes de terrain bordant le Rhône et l'Arve.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) suivra le Conseil administratif dans cette proposition, avec un petit bémol. Effectivement, nous avons quelques doutes sur le bien-fondé de l'aménagement d'un parcours Vita sur ce site. Mais étant donné que l'infrastructure de ce parcours a déjà été devisée et qu'il ne nécessite aucune adaptation du sol, nous sommes d'avis d'aller de l'avant et d'accepter ce projet, ce qui revient à dire que nous refuserons les conclusions de la commission.

M. Pierre Rumo (T). Je prends la parole pour corriger une légère erreur dans le rapport de M. Fourcade. En effet, à la page 4, il est écrit que le Parti du travail, par mon intermédiaire, votera le projet. C'est bien ce que j'ai fait. Or, à la page 5, il est mentionné qu'au vote le Parti du travail s'est abstenu. Il y a donc une erreur de fait dans le rapport de M. Fourcade. *(Corrigé au Mémorial.)*

Je sais que, pour ne pas allonger les débats, il n'y a en principe qu'un orateur pour l'Alternative, mais je voulais corriger cette erreur et annoncer que nous soutiendrons ce projet, même s'il peut paraître modeste, peu ambitieux. Il nous

semble en effet important de revaloriser la pointe de la Jonction, qui est un des plus beaux sites de la ville. Tout projet pour améliorer ce secteur me paraît souhaitable et à encourager. J'espère donc qu'une majorité votera aujourd'hui le projet d'arrêté et refusera les conclusions du rapport.

M. Olivier Norer (Ve). Pour ma part, je ne parlerai pas au nom de l'Alternative, mais uniquement au nom des Verts: la position que nous avons tenue en commission et celle que nous tiendrons aujourd'hui sera identique; il n'y a pas d'erreur dans le rapport à cet égard.

La pointe de la Jonction et, par extension, l'ensemble du quartier de la Jonction seront appelés à connaître de profonds changements dans peu d'années. En effet, outre l'aménagement lui-même de la pointe de la Jonction et le déplacement du dépôt des bus, la ligne de tram Onex-Bernex est appelée à traverser la rue des Deux-Ponts. Le délai de réalisation du tram est relativement proche, à l'horizon 2010.

Les Verts, à la première lecture de ce projet, se sont déclarés satisfaits de voir qu'on s'intéressait à la question des déplacements piétonniers dans ce quartier. En effet, comme dans l'ensemble des quartiers d'ailleurs, les piétons méritent que la mobilité douce soit bien étudiée. Le parcours Vita – là, je ne rejoins pas la préopinante de l'Alliance de gauche – nous a intéressés. Pour certains, ces parcours Vita peuvent paraître un peu anodins, inutiles, ringards – ce sont les mots que nous avons entendus en commission – mais je pense que c'est une erreur de jugement. En effet, à l'heure actuelle, un des maux dont souffre la population est la sédentarité. Nous sommes de plus en plus motorisés dans tous nos déplacements, qu'ils soient horizontaux comme en voiture, ou verticaux, par exemple avec les ascenseurs. La politique actuelle de l'Etat, de l'action sociale, vise à combattre la sédentarité de la population, en l'encourageant à utiliser les escaliers à la place des ascenseurs, le vélo à la place de la voiture, en l'encourageant à faire du sport, non pas en allant en voiture dans la périphérie, mais en le pratiquant en ville, ou à proximité de la ville. En ce sens, le parcours Vita est tout à fait judicieux et permet de valoriser un moyen de transport écologique et une activité sportive sympathique.

Toutefois, malgré ces considérations, nous émettons un bémol, dans le sens où nous avons trouvé que le projet était plutôt mal lié avec les projets existants. En effet, certaines choses vont être réalisées – un parcours Vita, des aménagements piétonniers – mais nous craignons qu'une ou deux années après, à cause du chantier du tram, tout doive être démoli et refait. Cela n'est pas acceptable. Au lieu de réaliser à grands frais des aménagements provisoires, il s'agit plutôt de les insérer dans un plan d'ensemble. C'est pourquoi les Verts ont répondu par la négative en commission et feront de même en séance plénière.

Nous préférons que ces cheminements piétonniers soient réalisés dans le cadre d'un projet d'ensemble, par exemple dans le cadre de l'arrivée du tram à la Jonction. A ce moment-là, nous pourrons examiner ces aménagements en ayant tous les tenants et aboutissants économiques. Ce soir, nous refuserons donc la proposition PR-365.

La présidente. Nous saluons à la tribune du public Mme Gonzalez-Charvet, ancienne conseillère municipale, et son mari. *(Applaudissements.)*

M. Guy Dossan (R). Ce soir, à plusieurs reprises, des remarques ont été faites sur la qualité des rapports. Pour celui-ci, le Parti radical constate qu'il n'est pas indiqué qui présidait la commission, à quelles dates celle-ci s'est réunie, qui prenait les notes de séances… C'est là une petite remarque anodine, mais les rapporteurs doivent tout de même suivre quelques règles…

Cela dit, une fois n'est pas coutume, le Parti radical se ralliera aux conclusions des Verts. Au départ, nous avions aussi trouvé la proposition PR-365 intéressante, mais, après réflexion, nous estimons qu'à la vitesse à laquelle va se développer ce quartier ces aménagements devraient être rapidement démolis. Ce ne serait pas la première fois qu'on ferait ce genre de chose, mais ce n'est pas une raison pour continuer! Comme l'a dit M. Norer, le tram passera par la rue des Deux-Ponts, il faudra trouver d'autres dépôts que ceux de la Jonction pour entreposer les trolleybus et les bus des TPG: tout cela pourra se faire assez rapidement et nous pensons qu'il n'est pas utile, pour le moment, de dépenser de l'argent pour ces cheminements et cette piste Vita. A cet égard, nous ne rejoignons pas les Verts: nous sommes peut-être trop sédentaires, mais il n'empêche qu'une piste Vita paraît un peu obsolète de nos jours.

Mesdames et Messieurs, nous accepterons donc les conclusions de la commission, qui s'est prononcée pour le refus de cette proposition.

Mme Nicole Valiquer Grecuccio (S). En préambule, au nom de l'Alternative, j'aimerais dire qu'il peut y avoir parfois variation sur une même mélodie et que chaque groupe, ce soir, parle effectivement pour lui-même. Mais ce n'est pas grave du tout, cela montre la variété dans le débat démocratique.

Au nom du Parti socialiste, j'aimerais dire que nous sommes contents d'avoir entendu le préopinant radical. Tout à l'heure, on nous reprochait de trop rêver, d'élaborer des projets pour les années à venir sur des terrains qui ne nous appartenaient pas. Nous constatons que nous avons finalement convaincu

le groupe radical, puisque, à la pointe de la Jonction, aucun terrain n'appartient à la Ville de Genève, moins que rien, si ce n'est les cheminements piétonniers.

Mais qu'à cela ne tienne, nous restons cohérents. Nous sommes donc enchantés de voir qu'il va être possible de développer un projet de qualité à cet endroit, non pas grâce à la proposition PR-365 qui nous est soumise et qui relève de l'anecdote, mais grâce à la motion M-377, qui a été votée par notre Conseil et qui demandait d'élaborer, pour la pointe de la Jonction, un projet d'aménagement urbain en partenariat entre la Ville et l'Etat. Forts du soutien que nous avons manifesté à cette motion et au rapport M-377 A, nous allons nous dispenser de voter la proposition PR-365 faite par le Conseil administratif.

Le projet d'aménagement de la pointe de la Jonction pourrait être réellement ambitieux et intéressant. Il pourrait mêler projet urbain de qualité, projet de logements, projet de mobilité piétonnière; il pourrait mettre en avant les valeurs paysagères d'un site magnifique. Or, là, dans la proposition PR-365, on se contente de nous demander si nous voulons, oui ou non, un parcours Vita pour améliorer les cheminements piétonniers. C'est là une toute petite proposition eu égard au projet d'envergure et ambitieux que nous pourrions développer. En conséquence, le groupe socialiste acceptera les conclusions du rapport et refusera ce projet d'arrêté.

M. Patrice Reynaud (L). Si vous m'y autorisez, Madame la présidente, je voudrais rejoindre nombre des précédents intervenants et relever un illogisme majeur dans le rapport. Je ne fais pas de critique au rapporteur: je prends acte du fait qu'il a parfaitement retracé cet illogisme, que je vais expliquer.

L'administration municipale, que nous avons entendue en commission, nous a d'abord parlé d'un projet de revalorisation des friches. C'était intéressant, mais je ne suis pas persuadé que c'était à l'ordre du jour… En fait, il a surtout été question du projet de tram qui passera dans la rue des Deux-Ponts. Sur la base de ce projet de tram – dont la réalisation n'interviendra pas avant huit ou neuf ans – il nous a été dit qu'il convenait, d'ores et déjà, de réfléchir aux différentes voies de circulation et, donc, aux accès piétons qui existeraient entre la rue des Deux-Ponts et la pointe de la Jonction. Mais, dans le même temps, il nous a été précisé que ce projet était totalement indépendant de celui du tram. Et on en est arrivé au projet, ô combien mirifique et tellement passionnant, du parcours Vita. Car il ne faut pas se leurrer: la seule raison d'être de cette proposition est la mise en place du parcours Vita, qui coûtera la somme non négligeable de 250 000 francs. Nous, libéraux, n'avons rien contre le sport, il nous arrive d'en faire, mais nous ne sommes pas persuadés qu'un tel parcours soit vraiment nécessaire aujourd'hui.

D'autant plus, comme je le disais tout à l'heure, que la Ville n'a strictement aucun projet d'avenir pour cette pointe de la Jonction et qu'elle ne sait pas très bien quoi en faire. Vous me direz que c'est normal, puisque notre commune n'est propriétaire de rien. Elle ne risque pas d'avoir beaucoup de projets sur des terrains dont elle n'est pas propriétaire…

Et puis cela va encore au-delà, puisque, comme vous l'aurez lu, il serait aussi question de profiter de cette proposition pour étendre une zone 30 km/h… La raison d'être de cette proposition, c'est donc, encore une fois, de limiter la circulation dans cette ville. Pour ce faire, on avance le fallacieux prétexte d'un parcours Vita pour faire la jonction – c'est le cas de le dire ici! – avec les zones 30 km/h qui prolifèrent aux alentours. Nous, libéraux, l'avons déjà dit: nous ne sommes pas forcément contre les zones 30 km/h, mais à la condition qu'elles demeurent isolées, ce qui à l'évidence n'est plus le cas, puisqu'il n'y aura bientôt plus que des zones 30 km/h, et je ne parle même pas des zones de rencontre!

C'est pour toutes ces raisons que nous nous opposons à cette proposition. Au même titre que plusieurs partis de cette enceinte, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir aller dans le sens de la commission, c'est-à-dire de refuser le projet d'arrêté.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le refus de la proposition sont acceptées à la majorité (opposition de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et du Parti du travail).

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Mesdames et Messieurs, avant de nous quitter, j'aimerais encore vous dire qu'il est possible de laisser vos affaires ici jusqu'à demain soir. J'aimerais également décerner une mention spéciale du bureau à M. Froidevaux, qui est le seul dans cette assemblée à avoir réussi à garder la cravate et la veste malgré la chaleur! *(Applaudissements.)*

Je vous souhaite une bonne fin de soirée. A demain!

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 566

2. Communications du bureau du Conseil municipal 566

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 470 000 francs, ramené à 1 000 000 de francs, destiné à la transformation et la réorganisation de locaux aux 6e et 7e étages, pour accueillir la direction et l'administration du Service social, situés au 100, rue de la Servette, parcelle 3123, feuille 29, section Genève Petit-Saconnex (PR-357 A) 566

4. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 21 janvier 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 379 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment et à la création d'un appartement de deux pièces dans les combles, sis à l'avenue de Frontenex 2, place des Eaux-Vives 7, rue du Parc 1, parcelle 402, feuille 12 du cadastre de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève (PR-325 A) 581

5. Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juillet 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 4 088 270 francs, ramené à 4 038 270 francs, destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2004 (PIQ 2004) (PR-359 A) 586

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de Mmes Nicole Valiquer Grecuccio et Monique Cahannes, renvoyée en commission le 21 juin 2004, intitulée: «Pour une meilleure lisibilité des projets d'habitat en matière de coûts et d'habitabilité» (M-452 A) 606

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la fermeture définitive de la rue des Voisins et de la rue Jean-Violette (périmètre place Saint-François)» (P-124 A)..... 614

8. Rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la libération de la rue du Cendrier» (P-128 A) 630

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Des toilettes pour le public du Théâtre de l'Orangerie» (P-129 A) 639

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Horaire 2006 de la Compagnie générale de navigation» (P-135 A) 648

11. Rapports de majorité et de minorité de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2004 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 3 927 800 francs:
   – un crédit de 3 342 800 francs destiné à la restauration de la villa dite «Moynier», sise rue de Lausanne 120 b, sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
   – un crédit de 297 000 francs destiné au déménagement et à l'équipement en mobilier, pour la villa dite «Moynier», sise sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex;
   – un crédit de 288 000 francs destiné à l'équipement en micro-informatique et au déménagement du POP (fibre optique) pour la villa dite «Moynier», sur la parcelle N° 243, feuille 18 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-339 A/B) 672

12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, René Grand, Olivier Coste, M[mes] Sandrine Salerno, Annina Pfund, Monique Cahannes et Christiane Olivier, renvoyée en commission le 7 octobre 2003, intitulée: «Pour un concept d'aménagement de la zone des Vernets» (M-356 A) 685

13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 octobre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 250 000 francs destiné à l'étude des cheminements et espaces piétonniers publics de la pointe de la Jonction (PR-365 A) 709

14. Propositions des conseillers municipaux 718

15. Interpellations 718

16. Questions écrites 719

La mémorialiste:
Marguerite Conus